

**☆ courant**  
**alternatif**  
Mensuel édité par l'ORGANISATION COMMUNISTE LIBERTAIRE

**N°196 - janvier 2010 - 3 euros**

# 2010 : verrou on va ?

**AU PAYS  
DES CAMPS DE RÉTENTION**

**GUINÉE CONAKRY:  
UN PAYS PILLÉ ET MASSACRÉ**

**RÉFORME DES LYCÉES:  
CHATEL PLUS FORT QUE DARCOS**

**DOSSIER  
RÉPRESSION ET  
ANTIRÉPRESSION**

# Comment fonctionne Courant Alternatif (C.A.) ?

Un week-end par mois, une **Commission-Journal** (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une réunion où sont prises des décisions concernant les activités de l'OCL. Le collectif organisa-

teur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.); et c'est lui qui écrit l'édition en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

**S**i vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à **OCL/Égrégore - BP 1213 - 51058 Reims cedex, afin de pouvoir vous y rendre.**

## COMMENT CONTACTER

### L'Organisation Communiste Libertaire ?

#### ALSACE

oclstrasbourg@gmail.com

#### BRETAGNE

Clé des Champs  
(ne pas mentionner OCL)  
B.P. 20912, 44009 Nantes cedex 1

oclnantes@free.fr

ocl.st-nazaire@orange.fr

#### BOURGOGNE

oclsens@yahoo.fr

#### CENTRE

La Commune, B.P. 1228  
45002 Orléans cedex

#### ÎLE DE FRANCE

oclidf@gmail.com

#### LIMOUSIN

ocl.limoges@voila.fr

#### MIDI-PYRÉNÉES

OCL c/o Canal Sud  
40, rue Alfred Duméril  
31400 Toulouse  
ocltoulouse@sfr.fr

#### NORD

OCLB c/o La Mouette Enragée,  
B.P. 403  
62206 Boulogne s/mer cedex

#### CHAMPAGNE-ARDENNES

OCL c/o Égrégore, B.P. 1213  
51058 Reims cedex

lechatnoir@club-internet.fr

#### NORMANDIE

CRAS, B.P. 5164  
14075 Caen cedex

ocl-caen@orange.fr

#### PAYS BASQUE

Acratie, BP 23, 64130 Mauléon

ocl-eh@orange.fr

#### POITOU

OCL-Poitou@orange.fr

#### RHONE-ALPES

« Courant Alternatif »  
c/o Maison de l'Écologie,  
4 rue Bodin 69001 Lyon

ocl-lyon@laposte.net

ocl-valence@hotmail.fr

#### SUD-EST

La Galère, BP 74217,  
06131 Grasse cedex

*Écrire au journal pour : Figeac*

OCL c/o Egégore

BP 1213 - 51058 Reims cedex

Courriel : [oclibertaire@hotmail.com](mailto:oclibertaire@hotmail.com)

## pour S'ABONNER à C.A.

**Abonnement 1 an (10 numéros + 2 hors série)  
30,00 euros**

Sans les numéros spéciaux ... .. 25 euros

Tarif réduit ... .. 18 euros  
(pour toutes sortes de fauché-e-s)

Abonnement de soutien ... .. plus de 30 euros

Abonnement à l'essai (3 n<sup>os</sup>) ... .. 5 euros

**Gratuit : 1 numéro sur demande**

En nombre pour la diffusion :

2 ex. ... .. 45 euros

3 ex. ... .. 65 euros

5 ex. ... .. 100 euros

10 ex. ... .. 180 euros

Chèques à l'ordre de « La Galère »

OCL/Égrégore, B.P. 1213 - 51058 Reims cedex

Pour tout abonnement international :

N° IBAN : FR76 1562 9029 0100 0347 8804 060

N° BIC : CMCIFR2A Pour tout paiement postal indiquer comme ordre

EGREGORE

Site web :

<http://oclibertaire.free.fr/>

## Sommaire

**Edito** ..... p. 3

### International

Guinée-Konakry ..... p. 4

Grèce ..... p. 5

### Sans frontière

Evolution des camps de rétention

pour étrangers ..... p. 7

Géographie critique des politiques

migratoires (Atlas des migrants) ..... p. 9

Brûlons les frontières ..... p. 11

### Dossier répression

#### antirépression

L'antirépression n'a pas besoin de spécialistes .. p. 12

Répression internationale, riposte globale ..... p. 14

L'antirépression

pire produit de la répression ? ..... p. 15

Poitiers : forum contre la répression

des mouvements sociaux ..... p. 17

Carhaix : la répression est un plat

qui se mange froid ..... p. 16

Hadopi 2 : quelques nouvelles

de l'évolution de la loi ..... p. 19

Pense-bête juridique ..... p. 20

### Big Brother !

Chronique du contrôle et de la répression ..... p. 22

### Social

Réforme des lycées :

Chatel plus fort que Darcos ..... p. 24

A propos du 49e congrès de la CGT ..... p. 27

### Ecologie

Nucléaire : dernières nouvelles avant l'accident .. p. 29

Débats sur les nanotechnologies :

participer c'est accepter ..... p. 25

Ce numéro a été préparé à Paris

La commission journal de janvier

aura lieu à Lyon

**Courant Alternatif**

JANVIER 2010

Com. par. : 0610G86750

Mensuel

Communiste Libertaire

Correspondance :

OCL/Égrégore

BP 1213, 51058 Reims cedex

Pour les seules obligations

légales :

Dir. publication :

Nathalie Federico

Imprimerie :

Graphéco, Le Mans

Imprimé sur papier recyclé

# E DITO

C'est les yeux encore pleins des larmes d'émotion provoquées par les vœux de *môssieur le président de la république* que nous bouclons ce 1er CA de 2010. Si l'on met en parallèle les sujets traités dans CA en 2009 et ceux abordés lors de cette allocution, incontestablement cela concorde. Nous avons donc bien vécu ces 12 derniers mois sur la même planète. Quoi que... Aussi étonnant que cela puisse paraître, si parfois nous faisons le même constat que lui, il n'y a pas corrélation sur les causes et les conséquences. Nous avons repris ici quelques perles.

*«L'année qui s'achève a été difficile pour tous. Aucun continent, aucun pays, aucun secteur n'a été épargné». «A nos compatriotes d'Outre-mer je veux dire ma détermination à ce que la République tienne à leur égard cette promesse d'égalité et de dignité qu'elle n'a pas suffisamment tenue par le passé». 2009 a vu le pouvoir se faire*

*secouer en Islande et en Grèce, la Grèce où la détermination populaire ne s'est pas émoussée. La politique ultra-violente d'Israël à l'égard du peuple palestinien a encore été accompagnée de désastres humains. Mais il y a aussi parmi les refuzniks nos camarades «anarchistes contre le mur» pour dénoncer cet état théocratique, raciste et colonial. Le ver est dans le fruit mais ici, c'est le ver que nous voulons voir fructifier. Le colonialisme à la française - qui a pourtant été bien malmené en Gwadeloup ainsi qu'en Kanaky - a toujours de beaux jours devant lui, en particulier en Polynésie où le système *chirako-Flossien* perdure. A Madagascar où les méfaits du passé colonial sont prégnants, les règles imposées par le capitalisme ont plongé l'île dans une situation de tension sociale et de misère épouvantables. Colonialisme aussi en Chine où le peuple Ouïghour subit la violence de l'état chinois sous l'œil bienveillant de la communauté internationale. Il est vrai qu'à l'instar des Tchétchènes, ils sont musulmans alors on peut les rayer de la surface du globe sans même se faire tirer l'oreille... La brutalité de l'état chinois atteint son paroxysme avec la construction du barrage des trois gorges sur le Yang-Tsé-Kiang: violence sociale et écologique, destruction de villes, villages, terres agricoles et sites archéologiques sur l'autel de la fée électricité. Mais c'est une énergie propre n'est-ce pas? Colonialisme encore en Euskadi où manipulations électorales et barbouzeries sont élevées au rang de disciplines olympiques. Dans les geôles espagnoles comme dans les prisons du monde entier, *c'est la mort lente au fil des jours* pour les militant(e)s révolutionnaires, quand on ne les fait pas disparaître. Colonialisme toujours, imposé au peuple Kurde qui n'a pas le droit d'exister autrement que sous la domination des États turcs, irakiens, iraniens et syriens (voir le site internet de l'OCL). Enfin quand la France et ses amis font semblant de s'émouvoir des massacres commis fin 2009 en Guinée par la junte militaire au pouvoir, c'est par pure empathie n'est-ce pas? Qui oserait croire que pour le système international, le véritable motif de cet émoi est de désavouer une dictature capable de remettre en cause des intérêts économiques qui la dépassent? Réponse en page 4...*

*«Les idées que la France défend vont pouvoir s'imposer dans la recherche d'un nouvel ordre mondial: plus d'équilibre, plus de régulation, davantage de justice et de paix». Dans les rubriques Immigration ou sans frontières parues en 2009, on peut constater ce en quoi consiste le nouvel ordre mondial que l'on veut nous imposer: contrôles toujours plus systématiques des personnes n'affichant pas un teint albatre ou au bronzage autre qu'issu d'UV, répressions à tout va contre les sans-papiers et les collectifs qui les soutiennent, traques, rafles et violences se généralisent dans les pays occidentaux. Fermeture de Sangatte*

contre ouverture de camps de rétention. Le droit d'asile est réduit à néant. Dans les pays riches les migrant(e)s vivent traqué(e)s et risquent à tout instant de tomber sous les griffes de fonctionnaires ou de moucharde(e)s zélé(e)s, la reconduite (fatalement?) musclée vers un pays qui n'est pas ou plus le leur ou un régime qui les attend à potence ouverte... Cet *équilibre* n'est pas celui que nous voulons et nous ne pouvons que soutenir les révoltes qui se sont produites dans les camps de rétention.

*«Je le conduirai [le travail] avec le Premier Ministre et le Gouvernement dans le dialogue et avec un esprit de justice». «En 2010, nous réformerons notre Justice pour qu'elle protège davantage les libertés et qu'elle soit plus attentive aux victimes». Soyons clairs (et brefs, vous allez en prendre pour 10 pages là): à en croire la teneur et le nombre d'articles sur ce sujet parus dans CA en 2009, nous ne devons pas avoir bien compris ce que le gouvernement français entendait par les mots *justice* et *liberté*. Yvan Colonna doit aussi se le demander. Nous remettons donc le couvert dès maintenant avec un dossier bien cossu. Si certaines personnes se demandaient encore comment l'état procède pour que SA justice protège SES libertés, les réponses dans l'inénarrable et riante rubrique *Big Brother*.*

## **Vous avez aimé 2009 ? Vous adorerez 2010 !**

*«[...] un lycée qui prépare mieux à l'enseignement supérieur, des universités enfin autonomes, [...] une formation professionnelle davantage tournée vers les jeunes et vers ceux qui cherchent un emploi, un système hospitalier [...] mieux adaptés aux besoins de notre époque». Des réformes liberticides de la psychiatrie, la loi Bachelot destinée à transformer l'hôpital en entreprise, les lycées professionnels qui se muent en fabriques de précaires, la réforme-dépeçage de Xavier Darcos - Luc Chatel dont le*

*but est la suppression de postes... La santé et l'éducation à deux vitesses, c'est une affaire qui marche. Si nos gouvernants jugent de ce qui est *adapté à notre époque* en consultant les partenaires sociaux, on a déjà une clé pour comprendre comment on en est arrivé là. Mais Nico la talonnette sait être reconnaissant envers ses amis: *«Je veux rendre un hommage particulier aux partenaires sociaux qui ont fait preuve d'un grand sens des responsabilités»*. Déjà si les syndicats jouaient vraiment leur rôle, on parlerait d'adversaires sociaux... Mais il est vrai qu'en matière de collaboration de classe les directions des syndicats dits représentatifs ont atteint des sommets en 2009. Alors que cela commençait à chauffer, ils ont réussi à étouffer la grogne des salarié(e)s du public comme du privé. La palme revient à la CGT qui a définitivement troqué le syndicalisme de classe contre le syndicalisme d'accompagnement. Un aperçu de son 49ème congrès s'imposait.*

*«Grâce au Grenelle de l'Environnement nous allons pouvoir relever le défi de la protection de notre environnement. C'est un domaine où il est bien difficile de faire évoluer les mentalités et les comportements». Là nous avons tou(te)s bien compris que seule la plèbe est responsable du désastre écologique vers lequel la planète se dirige. En aucun cas les choix énergétiques des états, l'industrie, la surproduction ou la course aux profits. Pour preuve la relaxe prononcée en faveur d'AZF (mais où est donc *«la justice pour les victimes?»*). Un retour sur l'état de délabrement des centrales nucléaires françaises et les problèmes techniques et financiers posés par le tout-nucléaire prouve qu'il est effectivement urgent *«de faire évoluer les mentalités»*.*

Notons enfin que notre bon président fait référence à la fraternité *«qui est inscrit[e] dans notre devise républicaine»*. Outre le fait qu'une fois de plus nous ne pensons pas donner le même sens à ce mot, il est intéressant de constater que la liberté et l'égalité ne sont que vaguement abordées. Dont acte. Il est souhaitable que ce personnage ignore que la véritable devise révolutionnaire était « Unité, indivisibilité de la République. Liberté, égalité, fraternité ou la mort ». Il serait bien capable d'en faire une interprétation dangereuse.

*OCL Région Parisienne, 03 janvier 2010.*

# Guinée-Conakry Un pays pillé par l'impérialisme, miné par la corruption et abandonné depuis des années aux mains de militaires massacreurs

*La vision que l'on a de la Guinée en 2009 est celle d'un pays en crise, où l'on ne comprend pas trop ce qui se joue derrière le jeu des factions qui se disputent le pouvoir. La junte militaire au gouvernement semble désormais discréditée, après les massacres du 28 septembre, tant sur le plan national qu'au niveau international. Mais comment la Guinée se trouve aujourd'hui plongée dans une telle situation ?*

UN (BREF) RETOUR EN ARRIÈRE SUR LE RÔLE SYMBOLIQUE DE LA GUINÉE AU NIVEAU PANAFRICAIN ET SUR SON ÉVOLUTION INTÉRIEURE

Au sein des territoires coloniaux français, la Guinée s'est singularisée par son accès à l'indépendance immédiate en 1958, après le refus d'adhérer à la Communauté française exprimé lors du vote du 28 septembre de la même année. Face à ce qu'ils considéraient comme un camouflet, les tenants de la politique néocoloniale de la France ont alors fait payer au prix fort ce refus d'allégeance : la France a retiré ses fonctionnaires et a stoppé tout financement. En sous-main, elle a favorisé l'action de barbouzes en vue de renverser le régime de Sékou Touré. De son côté, dès 1961, le régime — dirigé par un ancien syndicaliste — a commencé à montrer son visage dictatorial, en s'en prenant aux syndicalistes de l'enseignement qui s'étaient mis en grève. Puis, à partir de 1970, suite à la tentative de débarquement de mercenaires portugais en relation avec certains exilés guinéens, le régime s'est encore durci en multipliant les purges au sein même des cadres du régime — le plus connu d'entre eux étant Diallo Telli, l'ancien secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine décédé en mars 1977 au camp Boiro. Cependant même en instaurant la terreur comme mode de gouverne-

ment, le régime n'était pas à l'abri de révoltes spontanées, comme ce qui s'est passé la même année avec la marche des femmes du marché vers le palais présidentiel en réaction aux abus de la « police économique ».

A la mort de Sékou Touré, son régime fondé sur le parti unique, le Parti démocratique de Guinée, a été renversé par des militaires. Mais très vite, les nouveaux « libérateurs » ont montré qu'ils n'étaient qu'une nouvelle caste au pouvoir prête à tout pour le conserver. Ainsi quelques mois plus tard, en 1985, une purge sanglante éliminait le colonel Diarra Traoré, le n° 2 du régime pour laisser le champ libre à Lansana Conté.

A peine ébranlé par la vague démocratique des années 1990, ce général a réussi à garder le pouvoir en déjouant un coup d'Etat militaire en 1996, en truquant les élections à plusieurs reprises et en emprisonnant ses opposants, notamment Alpha Conde, le plus en vue durant ces années-là. La fin de son règne, est marqué par le relais de la contestation politique des années 1990 par celle de la « société civile » notamment les syndicats réunis dans l'Intercentrale en 2006-2007.

VERS LE CHAOS ACTUEL  
APRÈS LA MORT  
DE LANSANA CONTÉ.

Après la disparition de Lansana Conté en décembre 2008, comme après la mort de Sékou Touré, on a pu observer la défaite de ses partisans, balayés par un putsch. Comme c'est souvent le cas, la coalition militaire parvenue au pouvoir n'est guère homogène : on y trouve aussi bien des gradés mis à l'écart sous l'ancien régime que des hommes sortis du rang qui s'étaient signalés durant la fin de règne de Lansana Conté par des mouvements de « revendications » pour augmenter leur solde et leurs avantages matériels. On aurait tort de voir dans ce groupe — au nom d'une analyse de classe un peu rapide — des forces plus « progressistes » que les autres. En réalité, ces militaires traînent souvent une triste réputation en matière d'exactions au sein de la population civile (comme Claude Pivi, récemment promu ministre de la Sécurité présidentielle). Ce sont eux qui constituent les principaux soutiens de l'actuel chef de l'Etat Moussa Dadis Camara.

A son arrivée au pouvoir, ce dernier a été relativement bien accueilli par l'opposition et la « société civile ». Mais lorsqu'il est revenu sur sa promesse d'assurer la transition politique vers de nouvelles élections où il ne serait pas candidat (!) il a alors vu se lever contre lui, les « Forces vives » qui l'avaient au départ accepté. La réponse a été celle de la terreur avec les massacres du 28 septembre destinés à démoraliser toute contestation. Tout indique que l'on a laissé les manifestants entrer dans le stade où devaient avoir lieu un meeting de l'opposition pour mieux les enfermer et les livrer à des tueries et des viols commis notamment par les « bérêts verts » de la Garde présidentielle. Le bilan serait de 150 à 200 morts.

Ce qui n'avait pas été prévu c'est le retentissement à l'intérieur et à l'extérieur du pays de cette répression sauvage. Les militaires ont fait disparaître immédiatement les corps mais des scènes ont été filmées sur des téléphones portables et diffusées sur internet.

DES CONDAMNATIONS INTERNATIONALES UNANIMES MAIS SUJETTES À CAUTION.

Après le 28 septembre, le Conseil de Sécurité a condamné les massacres commis par les militaires. Une enquête internationale a été ensuite ordonnée par l'ONU. Avec la France, les relations ont été aussi particulièrement tendues. En réplique à une condamnation de Kouchner, Dadis a déclaré que « la Guinée n'est pas une sous-préfecture de la France ». Mais c'est encore davantage après la tentative d'assassinat de Dadis Camara, le 3 décembre, par son aide de camp Diakité dit « Toumba » que l'on a franchi une étape supplémentaire. Les Français sont accusés d'avoir favorisé cette tentative de renversement de Dadis. Certains disent que ce dernier s'est réfugié auprès des Français. De son côté, il a déclaré à RFI (16 décembre) qu'il ne voulait pas qu'on lui attribue la responsabilité des massacres du 28 septembre organisés, selon sa version, par les hommes de Dadis.

Malgré cette unanimité internationale apparente sur la question du respect des droits de l'Homme en Guinée, on peut se demander si c'est cela qui est bien en cause. Après tout Moussa Dadis Camara n'est pas le premier dictateur qui arrive au pouvoir par un putsch et qui se maintient par la force sans craindre de faire tirer sur sa population. Du côté de la France en particulier, on n'a pas hésité à soutenir sans le moindre état d'âme la succession sanglante de Faure Eyadema qui s'est soldée

par des centaines de morts au Togo en 2005. Et que dire aussi du médiateur du « groupe de contact », le président du Burkina Faso Blaise Compaoré, parvenu au pouvoir en éliminant son « frère » Thomas Sankara, à la tête du pays depuis plus de vingt ans et notoirement connu pour son implication dans différents assassinats politiques dans son pays et pour son soutien à des mouvements armés dans les pays voisins (Liberia, Sierra Leone, Côte d'Ivoire...) Enfin, il faudrait aussi rappeler que les exactions des militaires guinéens ne datent pas du 28 septembre 2009, date à laquelle la France a suspendu sa coopération militaire. C'est une

habitude déjà prise depuis longtemps : des centaines de civils ont déjà été tués durant les années du règne de Lansana Conté alors qu'on se réjouissait en France de cette coopération militaire. On ne peut ignorer aussi que c'est durant cette époque que la Guinée est devenue une plaque tournante du trafic de drogue international, dans lequel certains militaires guinéens ont été impliqués (notamment Ousmane, le fils de Lansana Conté).

Ce qui pose davantage problème pour le système international, avec les bidasses qui ont pris le pouvoir, c'est qu'il s'agit de gens imprévisibles voire « ingérables ». Là où cela commence à

compter, c'est lorsqu'ils sont en position de remettre en cause les intérêts économiques internationaux qui existent dans ce pays. Sur le plan minier notamment, la Guinée détient près de 30% des réserves mondiales de bauxite. C'est avec les compagnies nord-américaines Alcoa et Alcan, actionnaires au sein de la Compagnie des Bauxites de Guinée, que le torchon brûle avec le régime actuel qui les accuse d'avoir détourné des sommes au cours des années passées dont le total dépasserait le milliard de dollars. En dehors de ces intérêts économiques, il y a sans doute aussi la crainte de voir se développer une situation de guerre

civile et de partage territorial entre des factions armées comme au Liberia et en Sierra Leone. Ces craintes sont en ce moment confirmées par l'annonce de la présence de mercenaires étrangers, notamment sud-africains, et de l'envoi d'armes vers la Guinée en violation de l'embargo qui y a été décrété. C'est sans doute cette perspective de « déstabilisation » sur fonds d'intérêts miniers à préserver qui explique la préoccupation des puissances internationales bien plus que les droits de l'Homme qui ne pèsent évidemment guère dans la balance des relations internationales, notamment en Afrique.

Pascal (Bordeaux)

## Grèce Crise, réformes et mouvements sociaux

*Le lendemain des dernières émeutes, qui sont survenues en réponse à la répression préventive massive [près de 1 000 arrestations opérées avant les manifestations] contre la commémoration de l'assassinat d'Alexandros Grigoropoulos, a été marqué par le lancement d'un train de réformes de la part de l'Etat grec, qui fait face à une crise économique explosive.*

### LE JOUR D'APRÈS L'ÉMEUTE

Sur le front scolaire, le ministre de l'Éducation et de la Religion Diamantopoulou a organisé une conférence avec les présidents d'université dans une zone isolée du Lavrion (par peur de la mobilisation populaire). Il y a été décidé que le gouvernement ne retirerait pas la loi anticonstitutionnelle de mars 2007 prise par le gouvernement conservateur précédant au beau milieu d'une longue série de mobilisations et de combats de rue quotidiens contre cette décision. La loi Giannatou, en effet, viole l'article 16 de la Constitution qui stipule que l'asile universitaire peut être levée si un procureur de l'État a l'autorisation d'un recteur, sous le prétexte que des délits sont en train d'être commis. La Constitution stipule que l'asile peut être levé que s'il y a un

accord unanime du Conseil formé par le recteur, les enseignants et les étudiants. En outre, la Conférence sur l'éducation a décidé de délimiter quels domaines étaient inclus dans l'asile et lesquels non, sans, bien sûr, le moindre accord avec les étudiants qui n'ont même pas été invités. Enfin, les participants à cette conférence ont décidé d'expulser les occupations permanentes de bâtiments ou de salles de classe au sein des locaux universitaires, se référant aux centres sociaux anarchistes, anti-autoritaires et autonomes qui fonctionnent dans les universités depuis les années quatre-vingt. Les réformes bénéficient du ferme soutien et de la promotion de la presse bourgeoise.

En ce qui concerne la répression, le délirant et « napoléonien » ministre de l'Ordre public a de nouveau attaqué la gauche, la

taxant d'être des « hypocrites et des âmes sensibles professionnelles » servant de couverture à des « nazis qui préparent une Nuit de Cristal », insistant sur la validité des arrestations préventives (illégales selon la Constitution), et notant de cyniquement que la violence des militants de gauche et des anarchistes conduira « dans un proche avenir au terrorisme d'extrême droite par des groupes encore inconnus ». La déclaration, qui a semblé être plus une menace qu'une prédiction à la lumière des deux attaques armées contre des locaux du mouvement contestataire au cours de 2009, survient après que les services pyrotechniques de la police aient désactivé deux bombes à la suite d'appels téléphoniques, samedi 13 décembre. Les bombes qui n'ont pas explosé à cause d'un problème technique, étaient dirigées contre les bureaux de la sécurité sociale des médias. Le ministre a répété sa promesse d'en finir avec l'usage des gaz lacrymogènes pour les remplacer par des véhicules avec canons à eau, et d'abolir la loi anti-capuches après Noël.

Les propositions de réforme surviennent au beau milieu de la plus grande crise économique depuis 1974, avec un gouvernement grec jonglant avec des mesures d'austérité allant du gel pendant trois années des salaires

des fonctionnaires, en passant par la distribution aux chômeurs de coupons pour la viande, le lait et le pain, jusqu'à l'abolition de la prime de Pâques [équivalent d'un demi 13<sup>e</sup> mois]. Craignant une réaction massive à ces mesures, le Premier ministre a soufflé le chaud et le froid, en retirant certaines mesures quelques heures après les avoir proposées, et en convoquant une conférence d'« unité nationale ». Le résultat fut un appel à une grève de masse lancée par de nombreux secteurs professionnels, dès qu'une usine de chaussure (Elite) fut occupée par ses travailleurs à Athènes.

### UNE VAGUE DE GRÈVES BALAIE LA GRÈCE

Suite aux déclarations alarmistes du gouvernement concernant la situation économique qui menace la Grèce, un mouvement massif de travailleurs s'est donc manifesté à partir du mardi 15 décembre.

Après la semaine d'émeutes c'est une semaine de grèves multiples qui se sont déroulées depuis ce jour et qui ont culminé le jeudi 17 avec la journée intersectorielle déclenchée par le PAME (front militant ouvrier proche du KKE - parti communiste), et une douzaine de groupes extraparlamentaires.

taires d'extrême gauche et syndicats de base. Des manifestations ou rassemblements furent organisés dans 58 villes du pays.

Ces grèves sont intervenus à un moment critique pour l'économie grecque qui, en dix jours, a connu une nouvelle vague de dégradation de son crédit. Cette deuxième vague s'est produite lorsque des centres financiers internationaux ont déclaré que les mesures d'austérité annoncées par le gouvernement n'étaient pas susceptibles de produire des résultats suffisants.

## RÉSULTATS DE LA GRÈVE

A Athènes, alors que les grèves dans la collecte des ordures avaient été jugées illégales, les travailleurs ont, cette fois, bloqué les portes des entrepôts, si bien que des montagnes d'ordures se sont accumulées dans la ville. Les ouvriers réclamaient en outre la réintégration de 200 salariés mis à pied. Les travailleurs des centres d'aides aux citoyens (KEP), un service d'assistance tant vanté par le gouvernement, se sont mis en grève (les centres restent fermés) pour réclamer davantage de postes de travail et une reconnaissance de leur qualification.

Les enseignants du primaire sont également arrêté le travail exigeant 1400 euros minimum, pas de planification des horaires de travail et deux années d'éducation obligatoire gratuite pour tous les enfants. Leur syndicat qui a refusé de remettre tout à plat dans un dialogue avec le ministère du travail et ensuite, fut rejoint ensuite par Union générale des enseignants.

Les chauffeurs de taxi se sont également mis en grève après que l'un des leurs ait été arrêté pour avoir transporté deux « sans-papiers ». Ils demandent l'abolition de la loi qui exige d'eux qu'ils réclament leurs papiers aux immigrants qui montent dans leur véhicule. La grève fut également très suivie parmi les médecins hospitaliers, les unités de soins intensifs sont restés fermés.

Au Pirée, Sur fond de location d'un quai du port à une compagnie privée, l'union des mécaniciens de la flotte marchande a entamé une grève d'avertissement réclamant 1400 euros de salaire mensuel.

Grève également chez les géologues, les stylistes et les mécaniciens :

« nous ne paierons pas leur crise ».

Tous les médias se sont arrêtés pour 24 heures. Les salariés réclamaient la fin du statut d'otage des travailleurs sous contrat. Il n'y a pas eu d'infos ni à la télé, ni à la radio, ni sur internet. Par ailleurs à Thessalonique les grévistes dénonçaient le fait que les chaînes refilaient des images à la police anti-émeute.

En dehors de ces grèves, la tension reste vive sur les autres fronts de la conflictualité.

Le 16 une marche a eu à lieu Ioannina pour protester contre l'invasion par la police du centre social pendant la commémoration de l'assassinat de Grigoropoulos.

A Chania, un centre social pour migrants a été incendié par des neo nazis. Il s'agit d'une véritable escalade de la violence para-étatique dans cette ville crétoise, après que le ministre de l'ordre public ait déclaré que la violence des gauchistes et des anarchistes entraînerait celle de l'extrême droite. Une marche de protestation a été organisée par un arc important de formations politiques contre le terrorisme para-étatique.

A Athènes la tentative du parti d'extrême droite LAOS de réunir sur une place un comité local destiné à virer les immigrants africains du square Amerilis a été contrôlé par trois fois plus de monde répondant à l'appel des organisations antiracistes.



## Abonnez-vous ! Réabonnez-vous !

**Courant Alternatif** est passé à 32 pages sans augmentation du prix au numéro.

Dans le même temps notre effort pour améliorer sa diffusion se traduisait par une augmentation des frais de messagerie et de poste.

Nous constatons qu'à terme, ces choix sont financièrement intenable sans une augmentation du prix au numéro. Nous avons donc décidé de vendre Courant Alternatif à 3 euros à partir de janvier 2010.

En revanche, pour le moment, l'abonnement reste à 30 euros pour 10 numéros plus 2 hors série.

(dont le prochain,  
**L'Environnement c'est Kapital**  
qui va sortir en février  
Alors...

## Abonnez-vous ! Réabonnez-vous !

A Salonique, des avocats ont porté plainte contre le gouvernement à propos des mesures d'arrestations illégales préventives les 6 et 7 décembre ainsi que pour atteinte au droit d'asile universitaire. Il s'agit aussi de protester contre la violation de la constitution qui empêche, en Grèce, l'in-

terdiction des manifestations ou marche de protestation.

*D'après libcom.org, 14-17  
décembre 2009*

<http://libcom.org/news/day-after-riots-reforms-crisis-greece-13122009>

# Evolution des camps de rétention pour étrangers

*Après plus d'une année de bagarre politico-juridique, le conflit entre le ministère de l'immigration et la Cimade va prochainement connaître son dénouement (voir CA 185, décembre 2008). Le ministère a réussi à imposer sa réforme et à placer ses pions dans la majorité des centres de rétention à partir du 1<sup>er</sup> janvier.*

De septembre 2008 à janvier 2010, les coups d'éclats, rebondissements et retournement de situation n'ont pas manqué. L'état ayant souhaité soumettre l'assistance juridique aux sans-papiers dans les centres de rétention aux règles des marchés publics il s'est retrouvé piégé par ce dispositif qui ouvrait la porte à de nombreux recours. Sans entrer dans le détail des étapes juridiques, il faut retenir que le premier appel d'offre avait été annulé par le tribunal administratif de Paris le 30 octobre. Embarrassé par cette première déconvenue, le ministère a fait travailler ses juristes d'arache pied pour pondre un nouvel appel d'offre le 19 décembre. En janvier 2009 le ministère changea de chef et Besson remplaça Hortefeux.

Les 6 associations ayant postulées précédemment représentèrent leur candidature : ASSFAM, Collectif Respect, Forum Réfugiés, France Terre d'Asile, Ordre de Malte et la Cimade. Sans surprises elles furent toutes retenues, après un examen « objectif » de leur dossier par une commission d'appel d'offre, réduisant l'intervention de la Cimade à moins de la moitié des centres de rétention. De nouveau un recours est déposé par cette dernière portant sur l'objet du travail demandé dans l'appel d'offre. Le débat juridique s'oriente alors sur le cœur du problème qui concerne la définition de la mission : véritable travail de défense et d'assistance pour les étrangers, ou simple rôle d'information sans aide effective ? La propagande gouvernementale, savamment orchestrée, dissimule mal la volonté de privilégier la deuxième option. Certaines associations ont compris le message et ont adressé un dossier de candidature dénué de toute assistance juridique. Finalement, dans un nouveau coup d'éclat, le tribunal administratif de Paris finira par suspendre ce second appel d'offre au motif justement que l'assistance effective n'était pas prévue et déboutant au passage le fumeux « Collectif respect ». Pendant ces épisodes judiciaires, la mission de la Cimade dans l'ensemble des centres de rétention est prolongée de quelques semaines à quelques mois à chaque nouvelle échéance.

## Le vent tourne à l'automne

La défense de la Cimade et des associations sœurs (Gisti, ligue des droits de l'Homme, associations d'avocats, etc.) s'est essentiellement organisée selon une stratégie de contentieux juridique, avec un succès évident dans un premier temps. Mais le 16 novembre dernier, le Conseil d'Etat sonne brutalement la fin de la partie en balayant d'un trait de plume les arguments des avocats de la Cimade. Sa décision, dont la motivation est tellement indigente et contradictoire au regard des victoires précédentes, ne fait pas de mystère quand au redressement politique du dossier par le gouvernement. La justice est indépendante, mais il ne faut quand même pas dépasser les bornes... Ce revers illustre encore une fois à quel point les combats juridiques ne peuvent être suffisants s'il ne sont pas accompagnés d'une réelle mobilisation sociale et d'un rapport de force conséquent avec le pouvoir.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier, les autres associations prendront la place de la Cimade dans une grande partie des camps de rétention (voir encadré). Pour le moment il est difficile de prévoir précisément quelle sera leur attitude sur le terrain : se plieront-elles à la volonté dissimulée du ministère de limiter l'exercice du droit de recours, ou bien poursuivront-elles une forme d'assistance juridique ? La réalité dépendra certainement beaucoup du profil et de la volonté des salariés embauchés localement, dont certains d'entre eux seront d'anciens membres de la Cimade. Si ceux-ci parviennent à maintenir un véritable travail de défense, jusqu'où ira leur direction pour les soutenir en cas de conflit avec les autorités ? Les « chevaliers de l'ordre de Malte » (sic !) ont d'ors et déjà prévenus que leur priorité serait l'accompagnement humanitaire des étrangers expulsés, mais Forum Réfugiés, France Terre d'Asile et l'ASSFAM ont une position beaucoup plus ambiguë. Une chose est sûre : la coordination nationale des actions de défense sera désormais impossible. A titre d'exemple le « nettoyage » de la jungle de Calais fin septembre s'est soldé par un fiasco intégral pour le ministère lors



de la dispersion des réfugiés dans les différents centres de rétention de l'héxagone, car les arguments de nullité de procédure ont très rapidement pu être échangés entre les différentes équipes Cimade du Nord au Sud de la France et les avocats, permettant la libération de la totalité des personnes raflées. Qu'en sera-t-il lorsque l'information devra transiter de structure en structure n'ayant pas du tout les mêmes pratiques ?

Dans les prochaines semaines, la Cimade va connaître un plan social extrêmement douloureux puisqu'il pourrait concerner près de la moitié de ses 120 salariés. Les autres activités de l'association (multiples permanences de conseils et de soutien pour les sans-papiers, demandeurs d'asile, femmes victimes de violence, prisonniers, centres d'hébergement, etc.), pourraient être fragilisées. A l'avenir, la question de la poursuite de sa présence dans les autres centres de rétention va également être posée. La situation de dépendance vis-à-vis d'un ministère ouvertement hostile fait déjà réfléchir à un retrait total à plus ou moins court terme. Plus généralement, le maintien d'activités financées par l'Etat pourrait aussi être mise en débat.

Il faut rester critique avec la Cimade des années 80 qui était entrée dans les centres de rétention avec une logique d'accompagnement de la politique migratoire de la gauche. Mais cette position a évolué vers une logique de résistance au fil des durcissements successifs de la législation anti-immigré. De même il faut reconnaître qu'il

est impossible de garder une position pure lorsque l'on décide de mettre les mains dans ce genre de cambouis. Le sordide quotidien des centres de rétention est émaillé de compromis avec l'autorité, qui peuvent paraître de la collaboration, allant du simple bonjour aux gardiens du centre, à une certaine forme d'autocensure dans le discours et les pratiques à l'extérieur... Dans cet univers, tout est soumis à un subtil équilibre. Une équipe se mettant trop en avant dans une action contentieuse ou un salarié aperçu à une manifestation RESF devant un centre de rétention prend le risque de représailles qui entraveront son action de défense quotidienne (interdiction d'accès aux détenus ou aux informations concernant leur dossier). Prenant conscience que les compromis que demandent désormais le pouvoir n'ont pas d'autre issue que la soumission, il faut reconnaître à la Cimade le courage d'avoir stoppé cette spirale infernale. Dans le paysage associatif, rares sont les structures bénéficiant à ce point de subventions publiques (près de 70% du budget de la Cimade) qui décident de ne pas violer leurs principes afin de suivre les desideratas de l'Etat. Cette forme de bras d'honneur que la Cimade a fait à l'Etat est un évènement inédit.

## La fin du financement du « contre-pouvoir »

De nouvelles questions surgissent dorénavant. Pourquoi l'Etat qui a accepté de financer pendant des années une association de plus en plus critique à son égard décide désormais de la mettre au pas ? L'exemple de la rétention pourrait en fait être transposé à d'autres secteurs. La formation au français langue étrangère (FLE) a connu un processus similaire avec l'étranglement orchestré de multiples associations engagées qui vivaient notamment grâce aux financements publics, permettant de payer salariés, local, matériel de bureau etc. Idem pour l'hébergement des réfugiés dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), qui dépendait pour beaucoup d'associations locales développant souvent des activités militantes. Désormais place aux gros opérateurs qui se foutent éperdument de la défense du droit d'asile et qui sont présents sur le marché pour faire de la gestion hôtelière. D'ailleurs, qui retrouve-t-on dans ce secteur : Adoma (ex Sonacotra) AFTAM (à ne pas confondre avec l'ASSFAM), France Terre d'Asile et Forum réfugié. La boucle est bouclée.

Dans le secteur de l'immigration, le financement associatif répondait à plusieurs objectifs. Cela permettait de déléguer des actions relevant de la puissance publique (héberger des réfugiés, donner des

### Répartition des associations dans les différents « lots » comprenant les camps de rétention suivant :

lot 1 : Bordeaux, Nantes, Rennes, Toulouse, Hendaye	Cimade
lot 2 : Lille, Metz, Geispolsheim	Ordre de Malte
lot 3 : Lyon, Marseille, Nice	Forum Réfugiés
lot 4 : Nîmes, Perpignan, Sète	Cimade
lot 5 : Outre Mer (principalement Guyane)	Cimade
	(après éviction par la justice du collectif respect)
lot 6 : Mesnil Amelot (Roissy)	Cimade
lot 7 : Palaiseau (91), Plaisir (78), Coquelle (62), Rouen	France Terre d'Asile
lot 8 : Bobigny (93), Vincennes (Paris)	Assfam

cours de français, etc.) à un rapport qualité prix imbattable, les associations constituées de salariés sous payés et de bénévoles motivés ayant tendance à faire beaucoup mieux et moins chère que l'administration. Un autre avantage de ce financement résultait dans le soutien à une forme de contre-pouvoir. Cela peut paraître paradoxal mais il faut bien avoir conscience que l'Etat n'est pas monolithique et que la contradiction interne lui sert à mieux appréhender la réalité sociale. Par exemple, pour revenir aux centres de rétention, il est avéré que le pouvoir ne peut se fier à ses seuls relais policier pour comprendre une situation, une information négative ayant toujours tendance à être niée ou déformée en remontant les échelons hiérarchiques. Avec la présence d'une association comme la Cimade, cela permettait d'avoir un autre son de cloche, plus conforme à la réalité du terrain, mettant l'accent sur des aspects ignorés par les forces de l'ordre : violation des droits humains, respect des procédures et des jurisprudences, etc.

Ce fonctionnement est désormais terminé. Place au marché et à l'arrivée d'opérateurs sous statut de société à capitaux (Adoma), ou déguisés en associations loi 1901 (France Terre d'Asile), cherchant à gagner des parts dans un champ ouvertement concurrentiel. Dans ce nouveau contexte, difficile d'imaginer que ces opérateurs aillent à l'encontre de l'administration, d'une part, parce que cela ne fait pas partie du cahier des charges et, d'autre part, parce qu'un sous-traitant n'a jamais intérêt à contredire le donneur d'ordre, au risque de se faire piquer le contrat par un concurrent. En agissant ainsi, il faut croire que le pouvoir ne ressent plus le besoin de faire remonter les informations dérangeantes nécessaires à la compréhension de la réalité et au maintien de la paix sociale. Est-ce le choix mûrement réfléchi d'un Etat qui se sent suffisamment fort pour affronter les troubles qui ne manqueront pas de surgir,

ou une décision purement idéologique pour réduire les droits des migrants et élargir l'intervention du « Dieu marché », l'avenir nous le dira...

## Vers une logique d'internement

Au cours de l'hiver le plus gros complexe d'internement entrera progressivement en activité au Mesnil Amelot, près de

Roissy. Au total cette commune comptera 380 étrangers prisonniers, enfants compris, soit plus que le nombre d'électeurs ! Cette démesure marque le tournant vers une autre logique de ces centres de rétention. Conçus au départ pour servir de rouage opérationnel à la machine à expulser — la dernière marche avant la montée dans l'avion — ils deviennent de plus en plus des camps d'internement dont la logique initiale se double de la volonté de parquer les indésirables (voir « Appeler un camp un camp »). Ce phénomène s'observe aussi à la lumière de l'augmentation constante de la durée de détention, passée de 7 jours maximum à la fin des années 80 à 32 jours en 2003. Et encore, nous sommes bien loin des tendances des autres pays européens dont les durées se calculent en mois. Dans ce contexte, l'enfermement n'a plus pour seule finalité de rejeter au-delà de nos frontières les sans papier « inutiles », car il est amplement démontré que les expulsions se réalisent majoritairement dans les premiers jours suivant l'arrestation, en fonction de l'autorisation donnée par le pays d'origine — le fameux laissez-passer. La prolongation de la rétention alors que la préfecture a essuyé un refus de réadmission, n'a plus aucune utilité, si ce n'est de prolonger la privation de liberté dans une logique quasi punitive. C'est sans doute sur ce point que ce concentre leur nouvelle orientation. Les nouveaux camps de rétention en France et en Europe et même aux frontières extérieures de l'Europe (voir la carte des camps) servent de plus en plus de zones de « stockage » dans lesquelles les procédures administratives vont opérer pour sélectionner les étrangers dignes d'intérêt. Pour exemple, les procédures d'examen des demandes d'asile en centre de rétention n'ont cessé de se banaliser ces dernières années. Ils servent également d'instrument de coercition afin de dissuader les sans-papiers de se montrer au grand jour et de revendiquer des droits.

Tonio, 21 décembre 2009





# Atlas des migrants en Europe

## Géographie critique des politiques migratoires

par le réseau Migreurop

L'Union européenne compte aujourd'hui près de 78 000 kilomètres de frontières, chiffre qu'il faut doubler si l'on y ajoute les frontières internes des Etats membres. Depuis le milieu des années 1980, les Etats européens ne cessent de renforcer les contrôles migratoires à ces frontières, ainsi que dans les pays d'où partent et par lesquels transitent les migrants, ce qui a pour effet de rendre les parcours plus dangereux et d'assigner à résidence les populations les plus pauvres de la planète. Pour comprendre l'évolution de ces politiques migratoires européennes et leurs conséquences, cet atlas engagé donne à voir des réalités peu connues du grand public. A cette fin, Migreurop a rassemblé des informations d'une réalité difficile à saisir, du fait de l'échelle géographique du phénomène, mais aussi d'une volonté de dissimulation des gouvernements européens.

Chacun des quelque trente thèmes examinés (la politique européenne des visas, les camps de transit, le regroupement familial, etc.) donne lieu à un dossier de trois pages didactique et richement illustré : de nombreuses photos et vignettes viennent compléter les cartes.

Le texte et la carte suivant sont extraits de cet atlas. (144 pages • 19,50 voir aussi : <http://www.migreurop.org/>)

## Appeler un camp un camp

Le terme de « camp » est polysémique et s'applique à des formes diverses de clôture de l'espace. Même utilisé sans qualificatif, ce mot reste pourtant, dans nombre d'esprits, associé aux seuls camps de concentration et d'extermination de la seconde guerre mondiale. Son usage pour désigner des pratiques contemporaines d'internement ou de logement contraint demeure donc polémique. À l'instar de l'utilisation d'autres termes renvoyant aux Années noires, l'emploi du mot « camp » pour désigner des pratiques répressives contemporaines expose à l'accusation de révisionnisme historique. Ainsi, après 2003, les militants du réseau Migreurop, alors en voie de constitution, furent pris à partie, aussi bien par des ONG que par des acteurs gouvernementaux pour leur volonté de rompre avec une euphémisation qui ne rendait compte ni des conditions de vie des migrants, ni des techniques répressives utilisées à leur rencontre. On lut par exemple

ceci : « Les mots et les notions circulent sans précaution et perdent leur sens. (...) On mélange allègrement les centres d'accueil et les « camps » ; en oubliant de manière scandaleuse qu'on n'y pratique pas « la porte d'entrée » de la même manière, et en insultant tous les morts de l'extermination. »(1)

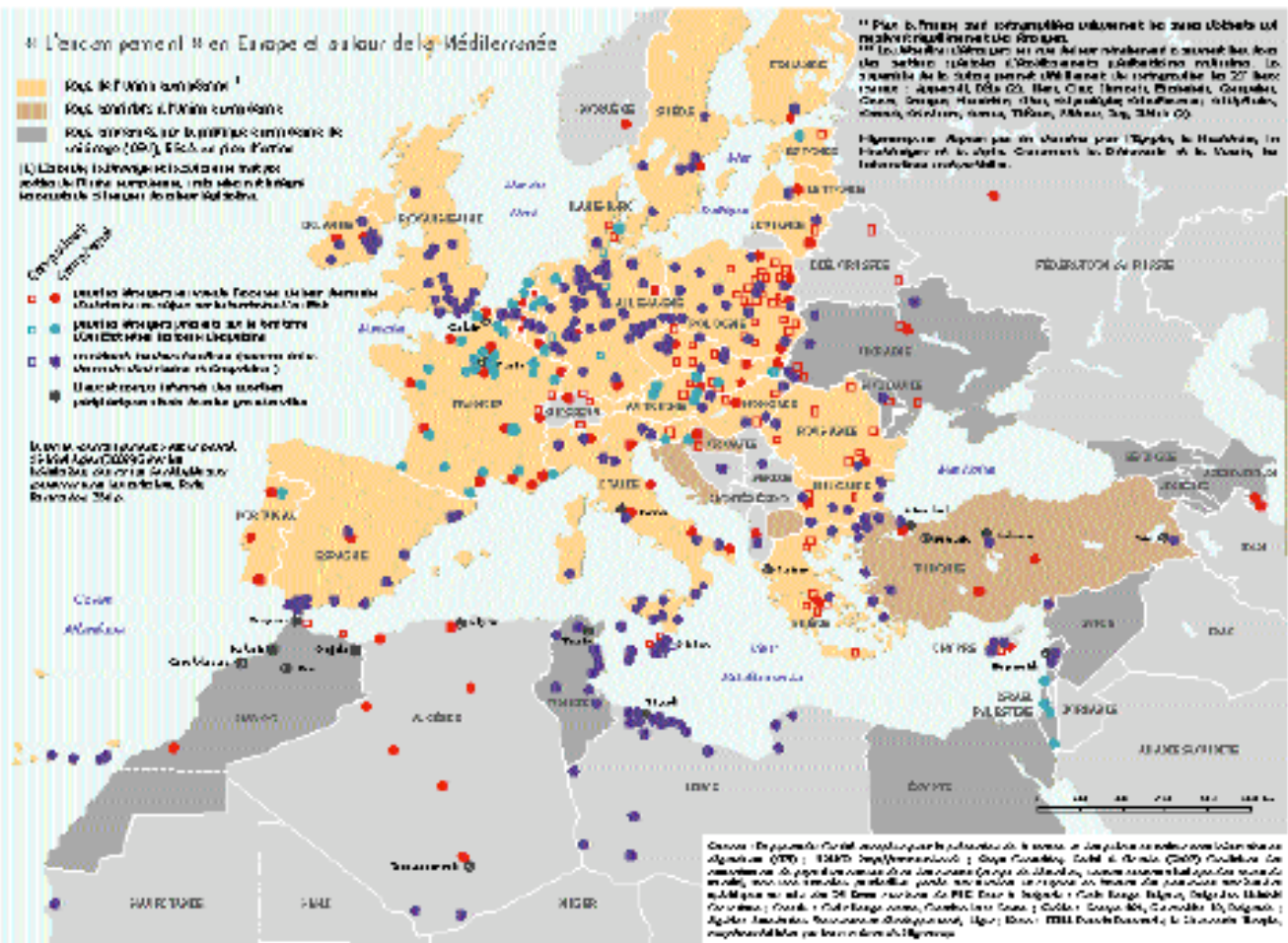
L'état de cette police lexicale s'est cependant desserré ces dernières années le ralliement d'associations peu connues pour « crier plus fort qu'il ne faut et dénoncer pour le plaisir de dénoncer » à l'utilisation de la notion de « camps » pour désigner les centres de rétention français marqués par la « déshumanisation » a contribué à la rendre intelligible dans le débat public (2). La multiplication et la diffusion des recherches et des analyses autour des camps ont également bien montré que le tournant sémantique initié notamment par Migreurop ne relevait pas de l'outrance militante et que ses contempteurs étaient dans l'erreur, tant du point de vue de la connais-



sance historique que de celui de l'analyse politique.

Les camps, comme modalité d'assignation à résidence de populations « indésirables », ont une histoire qui remonte au XIX<sup>e</sup> siècle. Cette dernière est intimement liée à l'industrialisation et à la formation nationale de sociétés dans lesquelles s'est imposée la nécessité de trier entre les citoyens et les autres, les individus économiquement utiles et ceux qui ne le seraient pas, les amis et les ennemis politiques. La mise à l'écart de pans entiers, certes minoritaires, de la population est partie intégrante à la fois de l'histoire des révoltes et du maintien de l'ordre, de la colonisation et des guerres successives, mais aussi de l'émergence de certaines modalités d'assistance sociale inextricablement liées à des dispositifs de répression policière. En bref, la genèse des camps renvoie avant tout à celle des démocraties européennes, dont elle constitue l'une des multiples dimensions. Les « camps de la mort » et autres « camps de travail » des régimes totalitaires ou génocidaires ne sont pas sans s'inscrire, d'une certaine façon, dans cette modernité (Bauman, 2002). Il n'en demeure pas moins que ce sont surtout des ruptures dans les moyens (le travail forcé par exemple) et les objectifs (l'extermination de masse dans certains cas) qui les distinguent d'autres formes de camps, antérieures ou postérieures.

Les camps d'étrangers contemporains prennent place dans la longue chaîne des mesures de mise à l'écart des populations politiquement et socialement stigmatisées comme « indésirables » ou « inadaptées ». Ces dispositifs plus ou moins carcéraux ? il existe même des camps ouverts, au sens où nulle clôture n'empêche d'en sortir ? pren-



ment des formes diverses. Il est cependant possible de faire ressortir quelques caractéristiques récurrentes, communes ou non-sés pour « surveiller et punir », mais aussi conçus parfois à des fins assistancielles et humanitaires. Ces espaces sont en général soustraits au regard du reste de la population, mais il arrive qu'ils soient utilisés par les gouvernements pour mettre en scène leurs supposées capacités d'action et tenter d'influer sur les aspirations et les comportements de certains groupes sociaux.

Si, en dépit de cette diversité, il existe une certaine unité entre tous les camps, celle-ci est avant tout juridique, à condition d'entendre, là aussi, le terme dans un sens large. Tous les camps d'étrangers ne sont pas des zones de non-droit, comme le sont certains de ceux qui ont été construits (en Libye par exemple) pour répondre aux impératifs de la politique d'externalisation de l'Union européenne. Selon les lieux de confinement, le droit applicable est variable, et certaines formes de camps peuvent même sembler saturées de droit positif que l'on pense, par exemple, à la trajectoire judiciaire et contentieuse d'un étranger en France placé en centre de rétention administrative et qui épuiserait toutes les voies de recours. Il reste que ce droit est un infra-droit, dans le sens où une partie des droits fondamentaux des personnes placées dans ces camps sont déniés ou difficiles à faire valoir. Cette situation juridique est donc la

première étape d'un processus de déshumanisation qui peut prendre des formes extrêmes, notamment avec des cas de mauvais traitements et de torture. Certes ces cas ne sont pas généralisés, mais ils font cependant l'objet, malgré la difficulté de les faire connaître, de condamnations périodiques d'instances et de juridictions internationales (notamment la Cour européenne des droits de l'homme), en particulier quand ils concernent les populations les plus vulnérables (demandeurs d'asile, enfants par exemple).

Le prisme juridique permet également de comprendre pourquoi tous les camps ne sont pas administrés par des gouvernements, ou par des organismes internationaux ou des opérateurs travaillant sous leur contrôle. Certains camps, tels les « jungles » du littoral du nord de la France ou ceux des forêts du Maroc proches des lieux de passage de frontières, résultent des politiques européennes d'immigration et sont le fruit de l'initiative et de l'auto-organisation des seuls migrants. Il ne s'agit pas moins d'une forme d'assignation à résidence quand les exilés sont pourchassés et interpellés dans l'ensemble des espaces publics où ils sont trop repérables, ces camps de fortune sont finalement les derniers lieux où, à condition de rester quasiment invisibles, leur présence est tolérée. C'est le non droit d'être ailleurs qui définit l'espace de ces refuges précaires : ils n'en sont pas moins l'objet d'un harcèlement policier constant, marqué

par des « descentes » régulières. Ces dernières, avec leur cortège de violences peuvent être mises en scène ou au contraire faire l'objet d'une dénégation officielle de l'agenda politique et du souci officiel de mettre ou non l'accent sur le « problème » de l'immigration dite irrégulière. Elles sont également liées aux objectifs et aux modalités des politiques d'expulsion dont les camps informels, comme d'autres explicitement organisés par la puissance publique, constituent un des maillons.

Les camps désignent une réalité plurielle dont essaient de rendre compte chercheurs et militants réclamant un « droit de regard » pour en faire connaître la réalité, et contribuer ainsi à leur dénonciation, voire à leur éradication. Dans leur diversité même, ils sont le symbole et l'un des lieux cardinaux de la politique migratoire actuelle : l'enfermement et le refoulement sont devenus les horizons autour desquels s'organisent de rares portes d'entrée inaccessibles à la majorité des migrants.

T. Paris

1. Le journal de Forum Réfugiés, éditorial d'Olivier Brachet, n° 28, octobre 2004, <http://www.forumrefugiés.org/pdf/soutien/journal/28.pdf>

2. Les citations sont extraites de l'éditorial « De l'humiliation naissent les incendies », Rapport 2004 de la Cimade sur les centres et locaux de rétention administrative, juin 2005, p. 6.

# Brûlons les frontières

*La révolte qui a conduit à l'incendie de la plus grande prison pour étrangers de France est une réponse concrète et historique à l'existence des centres de rétention et à l'ensemble de la politique de contrôle des flux migratoires. Les 25, 26 et 27 janvier 2010 au TGI de Paris (métro Cité), 10 personnes vont être jugées pour cette révolte. Notre solidarité doit être à la hauteur de l'enjeu : la relaxe des inculpés et, au-delà, la liberté de circulation et d'installation.*

Le 22 juin 2008 le plus grand centre de rétention de France a brûlé. Entre juin 2008 et juin 2009, une dizaine d'anciens retenus sont arrêtés et incarcérés – pour la plupart pendant près d'un an – en détention préventive. Ils sont inculpés de dégradation, destruction des bâtiments du centre de rétention administrative de Vincennes, et/ou de violence à agent des forces de police.

Pendant les six mois précédant cet incendie, le centre de rétention de Vincennes est le lieu d'incessants mouvements de protestation de la part des sans-papiers enfermés. Grèves de la faim, départs de feu, refus de comptage, altercations avec la police, oppositions individuelles ou collectives, se sont succédés à l'intérieur du centre tout au long de cette période. A l'extérieur, manifestations et actions dénoncent l'existence même de ces centres et soutiennent ces révoltes.

Le 21 juin 2008, Salem Souli décède dans sa chambre après avoir réclamé en vain des soins médicaux. Le lendemain, une marche organisée par les retenus en mémoire de cet homme est violemment réprimée. Une révolte collective éclate alors et le centre de rétention part en fumée.

## Un procès pour l'exemple

Pour empêcher que ce type de révolte ne se répande, l'Etat doit frapper fort, il lui faut trouver des responsables. Ces dix personnes ont été arrêtées pour servir d'exemple. Qu'elles soient « coupables » ou « innocentes » cela ne nous importe pas. L'Etat, en punissant ces personnes, souhaite voir disparaître la contestation, l'insoumission, les actes de résistance de ceux qui se trouvent ou se trouveront un jour entre les murs de ces centres.

La révolte de Vincennes n'est pas isolée. Partout où se trouvent des centres de rétention, éclatent des révoltes, ont lieu des départs de feux, des évasions, des grèves de la faim, des mutineries, des destructions. Ce fut le cas en France (Nantes, Bordeaux, Toulouse où des centres ont brûlé) et dans de nombreux pays d'Europe (Italie, Belgique, Pays-Bas, Grande-Bretagne) ou dans des pays où le contrôle aux frontières est externalisé comme la Turquie et la Libye.

L'incendie du centre de rétention de Vincennes n'est pas seulement symbolique : la disparition des 280 places de ce centre a eu pour conséquence immédiate une importante diminution des rafles et des expulsions, dans la région parisienne, pendant la période qui a suivi. Concrètement plusieurs milliers d'arrestations ont été évitées. Par cet acte, les retenus ont enrayé pour un temps le fonctionnement de la machine à expulser.

## Prison pour étrangers : enfermer, expulser, dissuader d'immigrer

Les centres de rétention sont une des étapes entre l'arrestation et l'expulsion. Ils servent à enfermer les étrangers le temps de rassembler les conditions nécessaires aux expulsions, c'est-à-dire un passeport ou un laissez-passer délivré par un consulat et une place dans un avion ou un bateau. Plus un Etat veut expulser, plus il construit de centres de rétention. Partout, leur nombre ne cesse d'augmenter. En Europe, la tendance est à l'allongement du temps d'enfermement qui, non seulement permet d'expulser plus, mais aussi de dissuader d'immigrer.

De fait, ces lieux d'enfermement sont des lieux punitifs. Ainsi, ils sont construits de plus en plus sur un modèle carcéral : vidéosurveillance, petites unités, cellules d'isolement... Par exemple, en France le plus grand centre de rétention en construction au Mesnil-Amelot (240 places), et qui ouvrira dans quelques semaines, est conçu sur ce modèle. En Hollande, où les suicides et les décès « inexplicables » sont fréquents dans les centres, la rétention dure 18 mois et peut être renouvelée immédiatement après la libération ; l'enfermement se fait en cellules individuelles très petites, parfois sur des bateaux-prisons, avec très peu d'accès à l'air extérieur.

## Les sans-papiers : de la main-d'œuvre sur mesure...

Les centres de rétention font partie de la politique de « gestion des flux migratoires » élaborée elle-même selon les critères de « l'immigration choisie », c'est-à-dire en fonction des besoins en main d'œuvre des pays d'Europe. Il n'est pas nouveau que les patrons des pays riches aient recours aux travailleurs immigrés pour accroître leurs profits. Que ce soit de manière légale comme dans le cas de l'intérim, de l'ex « contrat OMI » (qui permet d'aligner le droit de présence sur le territoire sur le temps de travail saisonnier) ou du travail au noir, les étrangers occupent le plus souvent des emplois dans les secteurs les plus pénibles (BTP, restauration, nettoyage, travaux saisonniers...). Ces secteurs demandent une main d'œuvre flexible, adaptable aux besoins immédiats de la production.

En plus de l'absence de droits liée à leur statut, par exemple en cas d'accident, la menace permanente de l'arrestation et de l'expulsion qui plane sur les sans-papiers permet évidemment aux patrons de les sous-payer, voire de ne pas les payer du tout (ce qui n'est pas rare). Ce nivellement par le bas des salaires et des conditions de travail permet au patronat de renforcer l'exploitation de tous. Les grèves répétées de sans-

papiers montrent à quel point les patrons français et l'Etat ont besoin de cette main d'œuvre, mais aussi comment, en s'organisant collectivement, les sans-papiers peuvent parfois leur tenir tête et obtenir des régularisations.

## ... au bouc émissaire idéal

La politique migratoire, dont les centres de rétention sont un rouage, sert aussi à stigmatiser les sans papiers. L'Etat en fait les boucs émissaires des difficultés que connaît la population de la France. L'utilisation spectaculaire des expulsions par l'Etat participe à montrer à la fois l'ampleur du « danger » que l'immigration irrégulière représenterait pour la France et l'Europe, et l'efficacité d'un Etat qui protégerait ses concitoyens face à ce danger.

L'Etat utilise des artifices comme les dites « menaces de l'immigration clandestine », de la « racaille des banlieues », des « femmes voilées », ou comme la campagne sur l'identité nationale, pour faire ressortir les pires relents xénophobes et racistes et tenter de créer un consensus autour du pouvoir et du monde qu'il produit.

## Des frontières partout

Les centres de rétention sont un élément indispensable à l'application d'une politique européenne de contrôle des flux migratoires qui, prétendant abolir les frontières à l'intérieur de l'espace Schengen, les renforce à l'extérieur notamment avec le dispositif Frontex.

Ainsi, le contrôle s'externalise aux portes de l'Europe, en accord avec des pays tels que la Libye, la Mauritanie, la Turquie ou l'Ukraine, où sont financés des camps pour enfermer des étrangers décrétés indésirables, avant même qu'ils n'aient réussi à pénétrer en Europe.

En même temps à l'intérieur de ce territoire, les frontières se disséminent, deviennent mobiles et par là même, omniprésentes : chaque contrôle d'identité peut conduire à l'expulsion. Car la frontière n'est pas qu'une ligne délimitant le territoire, mais surtout un point de contrôle, de pression et de tri. Ainsi, la rue, les transports, les administrations, les banques, les agences d'intérim, font déjà office de frontières.

Les centres de rétention, comme tous les camps pour migrants, sont des bouts des frontières assassines de l'Europe de Schengen. Ce sont des lieux où l'on attend, enfermé, parfois indéfiniment et sans jugement, où l'on meurt faute de soin, où l'on se donne la mort plutôt que d'être expulsé. Il faut en finir avec les frontières !

Pour toutes ces raisons, et parce qu'il n'y a pas de « bonne » gestion des flux migratoires, parce que chacun doit pouvoir décider où il veut vivre, nous sommes solidaires des inculpés de la révolte et de l'incendie du centre de rétention de Vincennes !

RELAXE DE TOUS LES INCULPÉS !  
LIBERTÉ DE CIRCULATION ET D'INSTALLATION !  
FERMETURE DES CENTRES DE RÉTENTION !  
PLUS DE PAPIERS DU TOUT !

Collectif de solidarité avec les inculpés de Vincennes : liberte-sans-retenu@riseup.net  
Semaine de solidarité du 16 au 24 janvier 2010 : 1<sup>er</sup> rendez-vous le 16 janvier 2010 : Projection, Débat, Infos à 19h au CIGP (21 ter rue Voltaire, Paris 11<sup>ème</sup>). 25, 26 et 27 janvier : procès de la révolte qui a mis le feu au centre de rétention de Vincennes, 13h30, TGI de Paris, 16<sup>e</sup> chambre, métro Cité.

# L'antirépression n'a pas besoin de spécialistes !

Ces dernières années, la nécessité, coûte que coûte, d'appliquer les réformes dictées par les intérêts de la bourgeoisie a accru la répression. Dans les pays occidentaux, des pans entiers de luttes que les démocraties parlementaires toléraient auparavant au nom de la paix sociale sont aujourd'hui traînés devant les tribunaux au premier prétexte. En France, on peut dater le début de cette « intolérance », avec la répression sans faille qu'appliqua en 1998-1999 le gouvernement de gauche Jospin face au mouvement de chômeurs et précaires. Comme quoi cet accroissement répressif n'est pas dicté par une idéologie partisane à l'intérieur même de cette démocratie parlementaire, mais bien nécessaire pour l'ensemble des tenants de cette dernière.



Avant, l'antirépression était essentiellement le fait de mouvements ou organisations révolutionnaires antiparlementaires qui faisaient fi des conséquences des foudres répressives. L'illégalité était à revendiquer et la rupture avec la société capitaliste devait passer par l'acceptation et la revendication de cette illégalité. Deux choses ont changé aujourd'hui : la première est celle que nous introduisons ; la bourgeoisie se fiche de la paix sociale et se tourne exclusivement vers la brutalité comme mode de gestion de ses intérêts (guerres, licenciements, législations sécuritaires, répression judiciaire...). Le deuxième

**Quelques trucs sur le « Guide du manifestant arrêté »**

Le Syndicat de la Magistrature vient de sortir une nouvelle édition actualisée de son « Guide du manifestant arrêté ». Bien plus complet et surtout actualisé par un arsenal juridique nouveau visant à pénaliser encore plus toute forme de contestation, ce guide a l'avantage que le fait de le posséder ne soit pas considéré à charge, comme on a pu le voir avec d'autres guides, même si un guide juridique est surtout à lire tranquillement au coin d'un feu ou à l'ombre d'un soleil tenace, bien plus qu'à posséder en manifestation...

Cependant avec ce guide, certains points de divergence nous paraissent essentiels à mentionner.

- Le guide conseille de ne pas signer le procès verbal lors de la garde à vue, ce qui implique de facto le conseil de signer si on est d'accord. Or pour celles et ceux qui on vécu des gardes à vues (des fois longues et force-
- ment oppressante), il est difficile d'évaluer notre lucidité, appâtée en plus des fois par la sortie de la GAV. On serait plus enclin à conseiller de ne pas signer quoi que soit et de se contenter de décliner son identité.
- Le guide critique la « brutalité » des comparutions immédiates mais se contente de donner des conseils pour que cela se passe au mieux ! Le guide ajoute même que « la défense dite d'urgence n'est pas nécessairement mauvaise, contrairement à ce qui est dit parfois »... Nous avons évidemment une réelle divergence là-dessus (cf ci joint « L'antirépression n'a pas besoin de spécialiste ! »).
- Dans le même chapitre, le guide aborde ce qu'il faudrait dire au travailleur social ; en l'occurrence ce qui touche à la stabilité familiale, professionnelle etc. Il aurait été bon de rajouter que tout ce qui est dit peut être retenu contre vous. Que ces travailleurs sociaux

sont très différents et les présenter sous les traits unique de Véronique Jeannot dans Pause Café est trompeur. On a ainsi vu à Strasbourg, une personne condamnée sur l'une des seules preuves qu'il aurait avoué avoir jeté des pierres sur la police à l'assistante sociale. Ce qu'il a nié évidemment !

- Sur la question de la prise d'ADN, le guide est clair sur les raisons et les abus de ce fichage. Par contre il laisse entendre que le refuser entraînerait systématiquement une condamnation : ce qui est faux, plusieurs procès ont été gagnés par des militantEs. C'est cela qu'il nous semble important d'encourager. Le guide ne mentionne par exemple absolument pas les soutiens qui existent et se contente sur la question de mentionner la répression comme un épouvantail.

A lire cependant, évidemment.

[www.guidedumanifestant.org](http://www.guidedumanifestant.org)

changement est celui de l'accroissement des luttes, non pas que la paix sociale aie été abandonnée, mais parce qu'entre autres la brutalité bourgeoise provoque de telles injustices quotidiennes (aussi bien locales que globales) que la résistance, heureusement, se fait entendre et est même des fois gagnante.

## L'antirépression d'aujourd'hui est encore celle d'hier

La répression qui touche les luttes sociales (contre-sommet, lutte de sans papiers, luttes ouvrières...) provoque heureusement des formes de solidarité qui dépassent les cadres claniques des idéologies et des partis. Touchant l'ensemble du camp « de l'émancipation sociale », la répression étendue a provoqué une solidarité étendue. La répression des luttes de sans-papiers concernant des franges très différentes, l'antirépression s'organise en conséquence. Mais comme les autres luttes, elle reste attachée à une forme antérieure qui n'aborde les formes, les stratégies et les tactiques de l'antirépression qu'après que la répression aie eu lieu. Laissant ainsi aux spécialistes (le plus souvent aux avocatEs) l'ensemble de la maîtrise tactique, abandonnant ainsi un champ du militantisme à de seules fins techniques, semblant délaissier un domaine qu'ils et elles ne maîtrisent pas.

Tout comme l'économie, le vocabulaire judiciaire a cette vocation d'exclure le quidam, lui faisant ressentir son exclusion par la forme, alors que sur le fond, un peu de remue ménage devrait permettre à chacune et chacun d'exercer son libre arbitre, son libre choix et son libre intérêt. Cette vocation à se décharger d'un corpus qui semble trop lourd est encore plus visible dans les contre-sommets. Groupe anti-répression, Légal Team etc, ont pour vocation louable de permettre un soutien juridique et /ou politique aux personnes qui pourraient être la proie de la répression d'Etat. Se multipliant et s'officialisant presque, comme un élément du décor de l'événement, ces Légal Team ont accentué l'abandon aux spécialistes de l'antirépression elle même.

## Legal Team, groupes de soutien, etc.

Ces groupes informels ont ainsi eu beau publier des guides juridiques, ils sont très peu lus avant, mais le sont bien plus après, une fois la répression démarrée. Alors que ces publications devraient être la base d'un débat commun antérieur aux risques de répression sur les stratégies militantes, ils se trouvent au mieux n'être qu'un condensé lu par quelques spécialistes locaux.

Ainsi par exemple, alors que depuis plusieurs années, à chaque contre-sommet, l'ac-

ception automatique de la comparution immédiate est critiquée (justice expéditive et politique dans un climat médiatique de lynchage...), nous en sommes toujours au début de la stratégie : apeurés par la répression d'Etat et par l'emprisonnement (même de quelques semaines), les inculpées préfèrent s'en remettre à la chance (même minime) d'échapper, alors que dans certains cas, le sort est déjà jeté, l'emprisonnement est inévitable et la stratégie judiciaire compromise. En effet, affublée de condamnations de plus en plus lourde en comparution immédiate, la peine est habituellement réduite en appel, car éloignée du climat de lynchage et grâce au travail d'une défense qui peut aussi plaider sur l'irrégularité de la procédure (ce qui est monnaie courante lors des grands évènements et grandes rafles). Accepter la comparution immédiate, c'est ainsi n'avoir qu'un seul procès qui peut alléger la peine, la refuser c'est se projeter au mieux dans deux procès, le plus souvent le premier est celui qui vous sort de taule, le second celui qui fixe la peine. Mais comme rien n'est automatique, il se peut aussi que l'on peut accepter la comparution immédiate, car les charges sont minimales et le lynchage ailleurs. C'est pour cela que le libre arbitre de chacun fait de la compréhension des mécanismes devrait faire partie de chaque militantE, afin de pouvoir jauger. On ne peut attendre l'avis des « spécialistes », car une fois interpellé et embastillé, la communication dans un premier temps est impossible avec l'extérieur. La seule personne « de son intérêt » que l'on côtoie est son avocatE et ce dernier ou cette dernière est souvent très frileux dans une critique de la comparution immédiate et a plutôt tendance à l'accepter, y compris même avec des avocates des groupes de soutiens, des legal Team etc. car ils et elles ne maîtrisent pas le « climat politique » que seul les militantEs connaissent. Un travail militant est encore à construire.



## Réapproprions-nous la rue !

**L**es polices sont aujourd'hui omniprésentes dans toutes les manifestations de rue, en particulier celles organisées par les syndicats. C'est ainsi que si nous pouvions craindre, voici quelques années encore, manifester aux côtés de la police politique (les fameux ex-RG de service) sans s'en apercevoir si nous n'y prêtions pas attention, nous sommes actuellement bien encadrés par diverses polices, le plus souvent bien visibles, dont les Brigades Anti Criminalités, très agressives, qui n'hésitent pas à repérer, filmer et provoquer tous ceux et celles qui bougent. Si la police a, paraît-il, pris du retard au niveau technologique, retard qui sera vite comblé avec la création récente de nouveaux fichiers, elle est d'autant plus efficace qu'elle a su s'infiltrer et se faire reconnaître comme interlocuteur indispensable aux organisateurs de manifestations depuis des décennies.

A partir du moment où des organisateurs déclarent, selon la loi en vigueur, le parcours de

la manif en Préfecture (ou sous-Préfecture), ils sont en relation directe avec la police qui peut à tout moment les joindre par téléphone ou les convoquer. C'est d'ailleurs l'une des fonctions principales des polices qui font du renseignement. Il se crée ainsi des relations qui peuvent être de nature quasi-conviviale basée sur la profondeur de relations humaines qui ne s'embarrassent pas de la nature des fonctions sociales de chacun! Mais, plus fondamentalement, ces relations peuvent aussi et surtout s'appuyer sur la reconnaissance mutuelle de l'Etat comme garant indispensable et indépassable des « libertés publiques », au-dessus de tous les conflits de classe et plus globalement de société, devant même servir d'arbitre de par sa soi-disant neutralité! C'est ainsi que tous ceux qui se réclament de la gauche, de la République, du citoyennisme, ... de ces valeurs dites universelles, ont toujours été les plus fidèles collaborateurs de la police politique. Alors, nous ne devons pas

nous étonner si cette collaboration peut aller jusqu'à livrer aux flics certains manifestants. Ces policiers ne sont-ils pas des fonctionnaires éventuellement syndiqués ... « comme moi », nous dira récemment, en réunion, un responsable de la FSU ; son collègue de Solidaires (Sud-Rail) assis à ses côtés ne l'a d'ailleurs pas désavoué. Cette collaboration peut même toucher certaines franges de l'extrême gauche où, par exemple, à une époque, une figure de celle-ci sur Reims recevait, avant chaque manif, un coup de fil des RG pour connaître l'état de la mobilisation... sans que cette figure s'en émeuve!

Alors, comment s'étonner si aujourd'hui, dans un rapport de force dégradé, les polices font quasiment ce qu'elles veulent dans les manifs? Il est temps de nous réapproprier la rue et de virer tous ces intrus au service de l'Etat que nous combattons au même titre que le capital.

## Dans « s'organiser », il y a « organiser »

Le besoin que chacun connaisse un corpus juridique pour faire face à la répression nécessite en parallèle de nouvelles formes d'organisations. D'anciennes semblent aujourd'hui obsolètes. On a ainsi vu à Strasbourg, lors du

### Garde à vue (la Police est ton amie...)



contre sommet de l'Otan, en avril dernier, lors de l'arrestation de deux jeunes allemands, accusés d'avoir participé à l'incendie de la douane, la Rote Hilfe (très ancienne organisation allemande vouée à l'antirépression d'Etat en Allemagne) dépêcher un de ces avocats qui, au final, n'a fait que combler un vide militant, c'est à dire faire le lien entre la juridiction et les soutiens (amiEs, camarades, familles...). Elle s'est rangée derrière un avocat qui n'a eu d'autre motivation que de garder son poste, se mettant lui même derrière un avocat français qui avait choisi comme stratégie de flatter l'institution judiciaire. Le résultat a été l'absence de solidarité avec les deux inculpés, quatre ans de prison dont trois fermes, un refus de se pourvoir en appel. La plus forte condamnation des évènements de Strasbourg. La démarche minimum des spécialistes pour justifier leur monopole sur la question peut provoquer les dégâts maximums...

Du côté des avocatEs, les lignes changent aussi depuis plusieurs années. Fini le temps emblématique des « grands avocatEs de la cause ». Localement nombreuses et nombreux se mouillent dans la bataille. Certains appliquent même des défenses gratuites quand cela est nécessaire. Certains se regroupent en collectif, notamment dans des luttes de sans-papiers ou lors de contre-sommetts, comme cela fut le cas à Strasbourg. C'est ces initiatives qu'il nous semble aujourd'hui important d'impulser : des militantEs qui connaissent un b.a.-ba judiciaire, un réseau d'avocat aussi bien local qu'international identifié et connu des personnes en lutte, des militantEs qui connaissent les réalités répressive et des avocates qui saisissent les réalités militantes.

La route est encore longue pour que la révolution puisse venir. A nous de tracer nos chemins !

Roland Bavard, décembre 2009

### Quelques sites internet :

Legal team Strasbourg : <http://91.121.198.19/spip/>  
 Codelib St nazaire : <http://www.codelib.info>  
 Refus du fichage adn : <http://refusadn.free.fr/>  
 Résistons ensemble : <http://resistons.lautre.net/>  
 Claris : agir pour clarifier le débat public sur la sécurité : <http://blog.claris.org/>  
 Collectif pour la dépénalisation du délit d'outrage : <http://codelo.blogspot.com/>  
 Contre toutes les prisons : <http://lejournalenvolee.free.fr/>  
 Observatoire des libertés publiques : <http://quefaitlapolice.samizdat.net/>  
 Comité poitevin contre, la répression des mouvements sociaux <http://antirépression.unblog.fr/>

# Répression internationale, riposte globale

L'anti-répression a occupé une grande partie de notre militantisme cette année, pour tout dire on même eu l'impression de ne faire que cela. Outre la rage qu'il y a eut d'assister au déroulement tranquille de la justice de classe, il y a le désagréable sentiment que cette activité antirépressive nous contraint à nous mobiliser sur un terrain qui nous est imposé (pendant qu'on fait ça, on ne fait pas autre chose), où l'initiative ne nous appartient pas, bref à être sur la défensive. On peut toujours affirmer, que dans la guerre sociale en cours, l'augmentation de la répression témoigne de la montée des antagonismes sociaux. Mais la Loi et la Peur ont toujours été des armes du Capital pour contrer ceux qui osaient contester le bon ordre des choses, il n'y a donc pas de situation d'exception mais bien plutôt le fonctionnement normal d'institutions (la police et la justice) qui agissent au quotidien pour mater les révoltés de quelque nature qu'ils soient.

Pourtant les échanges occasionnés cette année ont démontré qu'il était parfois possible de faire d'une situation de répression des moments de luttes. De ces rencontres et à l'initiative de camarades allemands les discussions ont achoppé sur la nécessité de mutualiser nos expériences afin de réfléchir à la possibilité d'élaborer une riposte globale. Etat des lieux des discussions en cours.<sup>1</sup>

## Une Europe de la répression ?

Premier constat la répression touche tout les pays, on distingue deux tendances la terreur et la construction d'un ennemi intérieur.

En Italie, huit ans après les manifestations de Gênes, c'est à près de 100 années de prison qu'ont été condamnés en appel dix personnes accusées de vandalisme. Ce n'est pas leurs actions individuelles que la justice italienne a puni. Ces dix-là paient pour toute l'action collective, pour tout le mouvement social et politique qui a eu lieu lors des manifestations génoises. Cette décision ressemble à un avertissement. Elle poursuit la répression sauvage du contre-sommet marqué par l'assassinat de Carlo Giuliani et la torture de dizaines de personnes dans les geôles de la caserne Bolzaneto. Ces condamnations constituent la vengeance de l'Etat italien. Elles participent également de la construction d'un épouvantail tel qu'il avait débuté par la répression contre les anarchistes italiens lors de l'opération Nottetempo où 13 personnes se sont retrouvées accusés «d'association subversive

**En des temps de répression tous azimuts, une des réponses pourrait être la constitution d'un réseau européen de solidarité. Petit état des lieux des discussions en cours.**

à vocation de subversion de l'ordre démocratique».

En Serbie c'est sous l'inculpation de terrorisme que des anarcho-syndicalistes ont été arrêtés dans des conditions similaires aux «neuf de Tarnac».

Entendons nous bien nous ne faisons pas de différence entre réprimés sociaux et politique, toute répression est sociale et donc par nature, politique. Ce qui est nouveau c'est la politisation assumée de la répression. C'est d'ailleurs au nom du danger de trouble social qu'aujourd'hui il est de plus en plus difficile d'afficher une opposition extra institutionnelle. A Strasbourg et à Calais, on a pu assister à la militarisation totale de l'espace public avant, pendant et après les manifs. A Copenhague c'est également sous le prétexte des trop fameux Black blocs, ces nouveaux barbares, que la police a pu à la fois attaquer les manifestations pour effectuer des arrestations massives, voire préventive dont l'aboutissement est un fichage généralisé. A Rostock on a utilisé les procès de militants anti-OTAN, pour criminaliser la scène activiste de cette ville. Enfin en Angleterre c'est la notion d'éco terrorisme et de terrorisme domestique qui est manié pour définir la nouvelle menace et légitimer le contrôle social et total des individus. Ce sont donc les mêmes ficelles qui sont partout l'œuvre : séparer, catégoriser, pour marginaliser ceux qui auraient la folie de contester cette société.

## Quelles résistances ?

En France il n'y a pas de structure permanente de soutien avec des avocats, des relais, des fonds, une capacité d'information. Ce ne fut pas toujours le cas, on se souvient des tentatives comme Défense Collective, ou du Secours Rouge, très marquées politiquement. L'anti-répression se développe dans des comités locaux et ponctuels, plus ou moins radicaux, plus ou moins efficaces. De nombreuses initiatives ont cependant vu le jour ces derniers temps comme celle de Kalimero2, qui se propose d'apporter une aide concrète sous

formes de mandats aux emprisonnés. Un autre collectif, toulousain celui ci le CAJ (comité d'autodéfense juridique) se propose de mettre à disposition les moyens d'une défense juridique. En Allemagne c'est le contraire, une structure générale, la Rote Hilfe, relayée par des groupes locaux offre la prise en charge du soutien de cas qui lui sont soumis, elle trouve aujourd'hui ces limites, en ne réservant sa solidarité qu'à des militants politiques. D'autres enfin préfèrent affirmer leur solidarité en actes pour approfondir la guerre sociale en cours. C'est cependant les formes et le fond de notre solidarité qui devront être débattus.

De notre point de vue il n'y pas de méthodes plus efficace qu'une autre, les comités de soutien ne pouvant être qu'un outil dans ce qui devrait être une contre attaque globale et indispensable. Pour le moment nous sommes tombés d'accord sur la nécessité de collecter et de diffuser de l'information sur le fonctionnement des différentes institutions judiciaires (manuel de l'arrêté, guide du manifestant, listes d'avocats compétents et militants...). Mais le plus important c'est la mise en réseau de toutes ces initiatives pour pouvoir porter à l'intérieur même de la société la question politique de la répression, de ses protagonistes (Police, État, Justice) et dépassé enfin le cycle infernal action/ répression/anti-répression. C'est en créant un mouvement large mais qui ne se fourvoie pas dans «fronts fourre tout» que nous pourrions tenter de sortir du piège qui nous tendu.

Ainsi nous pourrions enfin reprendre la main, et penser la répression au sein des luttes et pas comme un moment séparé du reste, pour enfin reprendre le contrôle de nos affaires en attendant bien sur de reprendre celui de nos vies.

Toutes ces questions ne sont qu'en chantier et des débats devraient se dérouler en janvier en Allemagne. Toujours est il que le constat est partagé que les temps sont durs et que la contre offensive est plus que nécessaire le plus tôt étant le mieux !

J.M. (Reims)

1. on réécouterait avec profit l'émission radiophonique de l'Egrégore du 16 novembre qui porte en partie sur ce sujet : <http://oclibertaire.free.fr/spip.php?article652>

2. contact [Kalimero@riseup.net](mailto:Kalimero@riseup.net) et [Kalimerosous-lesoleil@no-log.org](mailto:Kalimerosous-lesoleil@no-log.org) (Marseille, Montpellier etc...)

# L'antirépression, pire produit de la répression ?

*La remontée de la conflictualité sociale multiplie les cas de répression brutale des luttes, leur criminalisation par l'utilisation d'un arsenal juridique de plus en plus développé et le recours systématique à la prison. La stigmatisation de figures dangereuses telles que les jeunes, les immigrés et les terroristes potentiels participe du développement d'un discours sécuritaire récurrent depuis une vingtaine d'années. Tout cela légitime la mise en œuvre d'un contrôle social de tous les instants : fichages, vidéo-surveillance, biométrie, ADN, délit d'intention... et conduit à l'acceptation d'une militarisation des forces répressives qui alimentent une « guerre civile de basse intensité » à grand renfort d'armes offensives dites non létales (flash-ball, taser, canon sonore...).*

*Comment lutter contre ce nouvel ordre sécuritaire, en dépassant les litanies de la « défense-des-libertés-démocratiques-menacées-par-le-sarkozisme » et ne s'épuisant pas dans un cycle répression-antirépression au bénéfice du pouvoir ? Des camarades de Saint-Nazaire, Nantes, Caen, Paris, Reims, Lyon, Poitiers, Toulouse, présents à la dernière commission journal de Courant alternatif ont abordé ces questions. Le texte qui suit n'est pas ficelé, ce n'est qu'un reflet imparfait de ce qui a été dit, juste une ébauche qui pose sans doute plus de questions qu'elle n'en résout ; mais il se veut une petite contribution aux débats sur les stratégies antirépressives qui ne manquent pas en cette période.*

## **A propos de l'« innocentisme »**

On peut comprendre que l'« innocentisme » (notre camarade est innocent, il doit être relaxé, libéré, etc.) soit l'axe principal de la stratégie d'un comité conjoncturel, lorsque ce dernier est structuré par des amis ou par la famille de l'inculpé (1). En revanche, lorsqu'il s'agit d'un comité qui combat la répression dans son contexte social et politique, et entend faire de la solidarité une arme contre le système policier et judiciaire, il ne saurait être question de sombrer dans cette recherche de respectabilité. Le plus étonnant, c'est quand des organisations qui entendent par ailleurs se livrer à une critique sociale se placent sur ce terrain de l'innocentisme.

Bien évidemment, il ne s'agit pas de gêner en quoi que ce soit la défense d'un inculpé qui décide, lui, de se battre devant le tribunal sur le terrain de l'innocence. Un comité n'a pas à parler à la place de l'inculpé, il parle contre le système qui l'a amené là, il développe une stratégie de mise en cause de la politique sécuritaire et de la justice de classe. Il s'agit de faire passer l'antirépression d'une attitude passive et défensive à une attitude politique et offensive.

Cela rappelle le procès de Pierre Goldman, accusé en 1974 d'avoir tué deux pharmaciennes lors d'un braquage. Pour une énorme partie de ses soutiens, à l'époque, ce n'était pas la question de sa culpabilité qui était en jeu mais ce qui s'exprimait dans la société française à propos de ce juif polonais, tête brûlée, fils de déporté, communiste. Il s'agissait d'un combat idéologique entre ceux qui se servaient de Goldman pour « mettre à mort » ce qui restait de Mai 68 et ceux qui entendaient ne pas laisser faire. L'enjeu dépassait, et de loin, le juridique. Aurait-il finalement avoué avoir tué ces deux femmes que le soutien n'aurait pas été moindre, dans la mesure où son objet était en dehors du champ juridique ; nous étions dans le politique et le symbolique, la France raciste, militariste, fascisante contre l'« esprit de 68 »(2).

A un degré évidemment moindre, c'est la même chose à présent : deux mondes qui s'affrontent, tenants de l'ordre et la sécurité contre partisans du mouvement.

## **Les principes à tenir en cas d'arrestation**

Le discours politique de l'antirépression ne peut se calquer sur le discours juridique. Ce serait oublier que la légalité est à géométrie variable, que le droit s'adapte en fonction des besoins politiques du pouvoir, et faire la part belle à l'« Etat de droit », à l'indépendance de la justice et autres chimères démocratiques... C'est en amont des inculpations que peut s'utiliser le juridique : aider l'ensemble des manifestants,

des militant-e-s, des potentiellement en garde à vue (c'est-à-dire, finalement, tout le monde) à connaître un minimum ses droits, et faire ainsi qu'en cas d'arrestation existe un « climat » qui contre, autant que faire se peut, l'isolement des interpellés.

Cela se pratique depuis nombres d'années (3), mais on constate souvent une impréparation des personnes arrêtées et de grosses difficultés à ce que soient appliquées les « consignes »-« conseils » en cas d'arrestation. Par exemple, celle qui devrait être impérative : se taire et refuser la comparution immédiate (4). On le sait, mais on n'agit pas forcément ainsi. A Reims, des militants d'organisations ont accepté la comparution immédiate, à Poitiers également. Il est faux de croire que le refus de comparution entraîne systématiquement une détention préventive. On a aussi vu des prévenus ne pas prendre au dernier moment l'avocat prévu en cas d'arrestation sur l'idée que le fait d'avoir anticipé une défense pourrait attester une « culpabilité », ou du moins de « mauvaises intentions ».

Bref, on est trop souvent dans un flou qui favorise une défense individuelle illusoire fondée sur la « bonne conscience » ou le « bon droit ». Le prévenu subit, certes, la pression de l'avocat (souvent commis d'office) persuadé de savoir quelle est la bonne façon de s'en sortir ; la pression des parents, pour les plus jeunes, qui pensent fréquemment qu'on s'en tire mieux en reconnaissant à minima et en s'excusant ; la pression des policiers qui sont, ne l'oublions pas, des professionnels de l'intimidation et de l'extorsion d'aveux, etc. Le rôle d'un comité antirépression est de répéter et répéter encore que se défendre politiquement est souvent un moyen de mieux s'en sortir. Mais ce n'est pas suffisant, il doit être capable de créer une « ambiance » qui, psychologiquement, « désenclave » et fortifie les prévenus. On est bien mieux dans sa tête, plus clair, si on sait qu'il y a du répondant dehors, que la solidarité est réelle, etc.

Il convient également de réintroduire dans l'expérience militante que toute menée contre l'Etat ou l'ordre dominant expose à la répression, et de casser l'imprégnation dominante qui voudrait que les droits soient une protection suffisante de l'individu tant que celui-ci n'enfreint pas la légalité (5).

Il convient surtout de ne pas oublier que, plus encore lors des comparutions immédiates, la justice est toujours rendue aussi en fonction des besoins du parquet. Les peines prononcées le sont ainsi selon la conjoncture générale, ou les besoins locaux : par exemple, à Saint-Nazaire, un « coupable idéal » extérieur à la ville a eu parmi les peines les plus faibles parce qu'il y avait avant tout une « volonté » de sanction par rapport aux locaux... et parce qu'il avait refusé la comparution immédiate.

## La question des alliances

Une fois posées les bases minimales concernant la critique de l'innocentisme et la mise en cause de la politique sécuritaire et de la justice de classe, la logique voudrait que la stratégie antirépressive s'inscrive dans un mouvement de critique contre l'Etat et le pouvoir. Comment cela serait-il possible avec des forces qui n'aspirent qu'à (re)prendre le pouvoir pour pratiquer à leur tour la répression contre les luttes qui leur échappent ?

Dans le Codelib (5), une succession d'écrimage s'est produite de fait : celles et ceux qui ne voulaient soutenir que des innocents, puis ceux qui inclinaient à instrumentaliser l'antirépression pour soutenir leur propre lutte (Bretons) se sont effacés, puis les amis et les familles qui ne parvenaient pas à s'inscrire dans une lutte politique longue. Il ne reste au final pour animer le comité que les plus militants, qui ont une conscience politique de la dimension de l'antirépression. Toutes les structures en restent cependant membres sur le papier, jusqu'à ce qu'un enjeu entraîne des clivages qui mèneront à une rupture ou... jusqu'au renouvellement des cotisations ! Cependant, ce désinvestissement relatif ne recoupe pas strictement tel ou tel groupe politique ou tendance. Au sein de chacune structure, il y a eu des positionnements différents, et finalement c'est plus en tant qu'individus en train d'évoluer et de comprendre des choses que les positions ont été prises, et justement aussi parce que ce comité n'est pas qu'un cartel d'organisations (mais est-ce spécifique à Saint-Nazaire ?). C'est en ce sens que nous parlons souvent de mouvements : des gens qui évoluent, collectivement et individuellement, quelle que soit la taille du milieu pris en compte.

A ce propos, il faut souligner que la période actuelle est différente de celle des années 90 : de nombreuses personnes se positionnent sur le terrain en contradiction avec leur chapelle et il serait bon d'en tenir compte, car ce serait une erreur de les rejeter par des comportements trop carrés. L'antirépression peut permettre de casser l'isolement des gens et de contrer ce glacié politique mis en place par les gauches.

Il est donc important de ne pas réduire les comités antirépression à des cartels d'organisations, et ce n'est pas si simple, car même quand ils ne le sont pas au départ, une forte pesanteur s'installe pour qu'ils le deviennent.

Pour éviter ces problèmes et ne plus se poser celui des compromissions (jusqu'ou ?), la tentation est grande de constituer des collectifs plus ou moins homogènes dans leur radicalité. Se constituent alors des sortes de « familles » (différentes des précédentes évoquées !), de « tribus » qui, si elles échappent en partie aux compromissions, n'évitent pas pour autant les scissions sans faire preuve de plus d'efficacité. Plus que la composition d'une structure antirépression, c'est donc son champ d'action et son positionnement politique qui importent.

## A lire

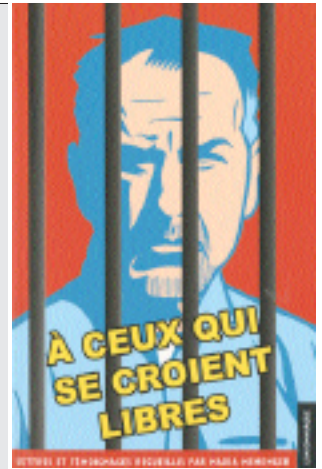
### A ceux qui se croient libres Thierry Chatbi, 1955-2006 – Nadia Menenger L'Insomnie – 222 pages – 12 euros

Thierry Chatbi a été pris dans l'engrenage sécuritaire; dès l'enfance il a connu des maisons de correction, les centres pour jeunes mineurs dans son adolescence, puis les maisons d'arrêt... avant d'aller pourrir dans les centrales de haute sécurité. Thierry était un « prisonnier social », un anonyme, qui s'est battu, avec détermination, tout au long de sa détention. En autodidacte, avec des mots simples et percutants, il a su retranscrire la violence des institutions et la force de ces convictions. En participant aux mouvements collectifs qui ont secoué la détention après l'avènement de la gauche, il a, avec des centaines d'autres prisonniers, contribué à la critique en acte du pouvoir, et de l'un de ses plus sinistres avatars : la prison. Son engagement le conduit dans les quartiers d'isolement où il passe 13 ans ; il n'aura de cesse d'en dénoncer l'existence.

Suite à l'incarcération de son jeune frère, Nadia (auteur du livre) décide de créer, avec d'autres une association de parents et ami(e)s de détenu(e)s pour soutenir la lutte des prisonniers, et participe aux émissions de radio anticarcérales pour faire circuler les témoignages, les initiatives ; « Parloir libre » et « L'envolée ». Thierry

écrit régulièrement aux radios pour que « vivent nos voix, qu'elles ne s'éteignent pas ». La première fois qu'elle voit Thierry, il est debout sur les toits de Fleury-Mérogis, avec une vingtaine de prisonniers. Ensemble, chacun d'un côté du mur, pour dénoncer les conditions de détention... et gueuler contre cette bouffesse de vie... « le monde carcéral est le reflet du monde extérieur dans un arbitraire et un non-droit plus affirmés » « Mesdames et Messieurs les humanistes de gauche, la torture ne s'aménage pas, elle se supprime. Les longues peines sont une forme d'élimination sociale, une mort lente à peine déguisée, de la vengeance pure, le message adressé au corps social, aux prolos et sous-prolos, aux travailleurs pauvres, aux fin-de-droits, à tous les exclus qui auraient quelques velléités d'émancipation. »

En septembre 2001, il écrivait : « cela fait 20 ans que la peine de mort a été abolie dans ce pays [...] La mort a-t-elle quitté le monde de la punition ? Non ! Il n'est jamais mort autant de prisonniers depuis le temps des malarías de Cayenne. Non ! Les prisons actuelles sont des mouroirs où le mortifère est élevé sur des autels aux fleurs incompressibles "prisons-hôpitals",



« prisons-asiles », « prisons-hospices », suicides, automutilations, folies, mort lente, violences des surveillants et d'autres prisonniers, arbitraires. »

Un de ses amis, Michel Schayewski, qui a préfacé le livre, dit : « Thierry Chatbi savait qu'au pays des droits de l'homme il y a des hommes sans droits, considérés comme non-humains. Sa mort, quelque mois après sa sortie, est survenue à la suite de vingt cinq ans d'incarcération, de treize ans et demi de torture physique et mentale dans ces quartiers d'isolement qui ont brisé tant d'êtres. Son suicide donc... ou son assassinat insidieux ! Dormez braves gens, la peine de mort est toujours d'actualité. » Merci Nadia pour ton livre de témoignages et d'amitié. Les luttes de Thierry pourront s'infiltrer entre les blocs de béton des quartiers d'isolement et la volonté de vivre libres se glissera parmi nous.

(1) Evidemment, cela ne vaut que dans le cas où parents et amis ne partagent pas intimement le combat de l'inculpé. Lorsque ce n'est pas le cas, comme par exemple en Corse ou au Pays Basque, il en va tout autrement : il n'y a pas alors de clivage entre leur discours et celui du prisonnier. Et de toutes les façons on ne connaît pas d'exemple d'un prisonnier qui aurait laissé ouvrir la bouche à un parent si ce dernier ne se situait pas dans la même mouvance.

(2) Pierre Goldman sera assassiné par Honneur de la police en 1979).

(3) Voir la floraison de « guide du manifestant » de toutes obédiences : plus de deux millions de réponses référencées sur le moteur de recherche Altavista !

(4) En cas d'arrestation : « Ne pas faire de déposition ». Car « s'expliquer est dangereux : on est aux mains de professionnels habiles à tirer parti du moindre mot », et « mentir est extrêmement dangereux, car il est difficile de construire un système sans défauts trop apparents ». « Ne pas jouer au plus fin : la disproportion des forces est trop grande ». Quoi qu'il en soit, « n'avouez jamais ! Quand on nie, nier inébranlablement ». Résister aux techniques policières pour faire craquer : « On sait tout, votre camarade a tout dit ». « N'en croire rien, même si l'on tente de vous le prouver ». De toute façon, « ne rien faire sans le concours d'un défenseur qui doit être un camarade ». Devant

les policiers et les juges : ne jamais « céder au penchant, inculqué par l'éducation idéaliste bourgeoise, d'établir ou rétablir la vérité ». (Victor Serge, *Mémoires d'un révolutionnaire* : Ce que tout révolutionnaire doit savoir de la répression)

(5) « Le fétichisme de la légalité fut et reste un des traits les plus marquants du socialisme acquis à la collaboration des classes. Il implique la croyance en la possibilité de transformer l'ordre capitaliste sans entrer en conflit avec ses privilégiés. Mais plutôt que l'indice d'une candeur peu compatible avec la mentalité des politiciens, c'est celui de la corruption des leaders. Installés dans une société qu'ils feignent de combattre, ils recommandent le respect des règles du jeu. La classe ouvrière, elle, ne peut respecter la légalité bourgeoise qu'à la condition d'ignorer le rôle véritable de l'Etat, le caractère trompeur de la démocratie ; bref, les premiers principes de la lutte des classes. »

(Ibid., chap. 2, Le problème de l'illégalité, I. N'être pas dupe, p. 57)

(6) Comité de défense des libertés fondamentales contre les dérives sécuritaires, créé à Saint-Nazaire après la manifestation du 29 janvier 2009 (cf. CA n° 189, avril 2009 ou <http://oclibertaire.free.fr/spip.php?article543> ou [www.codelib.info](http://www.codelib.info))



## Poitiers : Forum contre la répression des mouvements sociaux

Organisé le samedi 5 décembre par le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux, ce forum a réuni environ 150 personnes.

Le comité antirépression de Poitiers est un collectif d'individus (soutenu par quelques organisations) qui s'est constitué fin avril 2009 en résistance aux provocations et au harcèlement exercés par les police locales (la BAC en particulier) à l'encontre de jeunes actifs dans les mouvements étudiant et lycéen, afin de les dissuader de s'engager sur le terrain politique.

Le premier débat du forum contre la répression a porté sur *La prison, outil de gestion de la pauvreté et bon investissement pour les milieux économiques*, animé par Gabi Mouesca, militant basque, qui connaît parfaitement le système carcéral de l'intérieur comme de l'extérieur, en tant que prisonnier pendant dix-sept ans (militant de l'ex-Iparretarrak) et en tant qu'ancien président de l'Observatoire international des prisons (OIP). L'administration pénitentiaire a abandonné le terme moyenâgeux d'« indigents » pour désigner les « pauvres ». Elle parle maintenant de « personnes sans ressources suffisantes »... ce qui représente 30 % des 64 000 détenus en France. De plus en plus, on trouve dans les prisons françaises de grands malades, qui sont les grands pauvres avec les étrangers. Ils vivent la détention à la puissance dix.

Il faut savoir que la personne qui entre en prison est très souvent dans un état physique et psychique grave qui nécessiterait des soins (et elle l'est encore davantage au fil des mois). Or, un détenu coûte 65 par jour à l'administration ; un malade, entre 450 et 750 par jour. Alors, cette prison qui est d'abord une arme contre les pauvres est maintenant un moyen de rentabiliser les « indigents » d'antan, c'est-à-dire les personnes jugées « inutiles » par le pouvoir : considérées comme non rentables avant d'aller en prison, elles le deviennent une fois dedans car, par le biais du système carcéral (construction de prisons, privatisation des « services », travail, etc.), elles font gagner du fric à des entreprises privées capitalistes. L'« inutile » devient « utile ». C'est une forme d'esclavage.

Les nouvelles prisons sont en général détestées des prisonniers parce qu'elles

ajoutent à l'environnement carcéral encore une couche de déshumanisation liée à l'automatisation. Sans doute est-ce finalement plus supportable d'avoir affaire à un maton désagréable qu'à une machine aseptisée qui ne dit rien. On constate, depuis cinq ans, que la courbe des suicides et tentatives de suicide est plus importante dans les établissements neufs.

Un autre débat proposé dans le cadre du forum s'est tenu avec le Collectif des sans-papiers de Poitiers, l'avocat Christophe Pouly, le Toit du Monde et le RESF86-Antenne universitaire, et a permis de faire le point sur le *délit de solidarité*. Le problème qui se pose aujourd'hui fortement a été pointé : la législation existe, les recours existent, mais les demandeurs sont dans l'impossibilité de faire valoir leurs droits. Par exemple, c'est le sans-papiers lui-même qui doit prendre rendez-vous avec la préfecture, mais il doit le faire exclusivement par téléphone. Les sans-papiers ne parlant pas français et utilisant les services d'un interprète sont donc soumis à une injonction paradoxale. Ils n'ont qu'une liberté formelle, et non réelle.

Le débat suivant, avec la participation du Comité de défense des libertés fondamentales contre les dérives sécuritaires (CODELIB) de Saint-Nazaire, a porté sur le thème *La répression va bon train. Témoignages sur la répression de la jeunesse poitevine en 2008-2009 ; retour sur les événements du 10 octobre et leurs suites*.

Il était inévitable que nous revenions longuement sur ces événements et sur ce que certains ont appelé sans rire les « émeutes » ou même le « sac » de Poitiers. Mais le comité antirépression de Poitiers a très rapidement replacé ces événements dans une double perspective.

En premier lieu historique : ce qui s'est passé le 10 octobre n'est pas un fait isolé, mais est à replacer dans une série d'autres faits traduisant le harcèlement des jeunes opéré par les forces de l'ordre. Ce harcèlement a commencé à Poitiers au moins lors du mouvement anti-CPE, en février-avril 2006, et s'est poursuivi avec le mouvement lycéen d'avril-mai 2008 et durant toute l'année scolaire 2008-2009 (la création du comité antirépression en est d'ailleurs résultée).

Ensuite, les événements du 10 octobre dernier sont à considérer dans une perspective plus nationale que locale : les témoignages apportés lors du débat par le CODELIB sur la répression à Saint-Nazaire ainsi que par le comité antirépression de Tours, de même que les multiples exemples de

répression exercée ailleurs au cours de ces derniers mois (notamment à Strasbourg, à Reims ou à Dijon), le montrent bien – et la perspective internationale elle-même a été évoquée, avec l'exemple de la répression exercée lors du G20 de Gênes ou du sommet de l'OTAN à Strasbourg.

Nous avons également approfondi le problème pointé auparavant : la répression n'est-elle qu'une dérive sécuritaire ou est-elle intrinsèquement liée à la nature même de l'Etat ? L'Etat n'est pas neutre, il n'est pas un arbitre mais l'instrument par lequel la classe dominante exerce sa domination sur les classes populaires. L'offensive capitaliste menée depuis les années 80 pour augmenter toujours davantage les profits ne permet plus un consensus social construit pour durer, comme celui qui fut mis en place dans l'après-guerre. L'Etat se montre d'abord répressif et sécuritaire ; c'est par la peur que les dominants entendent aujourd'hui gouverner. Cela est accentué par la crise économique actuelle, qu'ils veulent faire payer exclusivement aux classes populaires pour préserver les profits capitalistes, ceux des banques en particulier. S'il est apparu des divergences entre les participants au débat sur l'analyse des diverses institutions étatiques et para-étatiques, cet aspect-là de l'analyse a semblé partagé.

En début de soirée se sont tenus deux débats :

L'un sur les *prélèvements ADN*, animé par un secrétaire de la Confédération paysanne, lui-même inculpé dans le cadre d'un « fauchage volontaire ». Le prélèvement d'ADN n'est pas seulement un moyen colossal de fichage, le signe de la venue d'une société totalitaire : c'est aussi une atteinte à la dignité de la personne. L'ADN fait partie de son intimité, de soi, et s'y immiscer est une sorte de viol.

L'autre a réuni quelques jeunes des quartiers populaires des Couronneries et des Trois-Cités, à Poitiers, qui ont témoigné sur leurs relations avec la police et la justice. Ces jeunes ont vite dénoncé le rôle de victimes dans lequel le forum aurait pu les cantonner, et apporté des témoignages très intéressants sur la spécificité de la lutte, dont l'essence politique est occultée, de cette jeunesse populaire – elle-même étant en soi occultée. Parmi les autres points abordés dans les échanges, la question de la convergence des luttes des jeunes des quartiers populaires, des jeunes étudiants et des jeunes militants dans le contexte poitevin. A suivre...

Poitiers, décembre 09.

# La répression est un plat qui se mange froid

En juin 2008, souvenez-vous comment la petite ville de Carhaix a sauvé son hôpital. Après un mois de mobilisation incroyable, l'Etat, suite à une décision du tribunal administratif, rangeait au placard son projet de fermeture de la maternité et des activités de chirurgie.

**A** l'époque la population carhaisienne émerveillait « le peuple de gauche » pour avoir résisté à l'un des rouleaux compresseurs les plus puissants de ces dernières années : la fermeture un à un des services publics. Les actions du Collectif de défense de l'hôpital étaient parfois symboliques comme avec cette catapulte installée en pleine manif devant la préfecture de Quimper. Les CRS en prirent possession, quand même, à coup de lacrymo, on ne sait jamais ! (1) D'autres actions pouvaient être qualifiées de coup de poing comme la détérioration de la permanence du député UMP du coin ou l'occupation de la sous-préfecture avec menaces d'incendie bidon d'essence à la main. Une mobilisation qui en avait bluffé plus d'un (jusqu'aux insurrectionnalistes de la revue *Rebetiko*, c'est dire !!!) Bref, tout le monde était carhaisien !

Cette défaite a eu un goût amer pour l'Etat français qui avait du céder face à une population entièrement mobilisée. Les manifestations menées par la gauche réunissaient aussi des gens de droite. Les rassemblements regroupaient des bretons de 7 à 77 ans. La plus grosse manif carhaisienne a réuni 10 000 personnes dans les rues de la ville, pas mal pour une agglomération de 8 000 habitants ! Si on a parlé de victoire après la mobilisation du mois de juin 2008, l'hôpital reste en suspens. L'Etat ne lâche pas une

proie si facilement. Une fois les caméras de télévision et les journalistes repartis, l'administration a poursuivi son travail de sape. Il a su attendre pour prendre sa revanche.

Peu après les mobilisations, les condamnations ne paraissaient pas excessives au regard de ce qu'on peut parfois observer. Tout semblait rentrer dans l'ordre. Mais, l'Etat a continué à poursuivre des manifestants bien après les faits. Ainsi, neuf mois après les événements, en mars 2009, une quinzaine de personnes a eu la surprise d'être convoquée dans différents commissariats de la région – pour éparpiller les éventuels soutiens. Ils avaient participé à une occupation de la sous-préfecture de Châteaulin. Pourtant, sur le moment, aucun militant n'a été arrêté, personne de pris sur le fait. Puis, début novembre, – donc 17 mois après



épisodiquement, la justice en juge un ou deux sur des motifs à chaque fois différents.

Les deux manifestants convoqués au tribunal en novembre n'ont pas été choisis par hasard. L'un est conseiller municipal et l'autre est un militant actif de longue date. Outre les règlements de comptes du député local, deux objectifs semblent être visés par ses convocations un an demi après les faits. En s'attaquant à un conseiller municipal, il s'agit de déstabiliser une majorité municipale de gauche qui a le malheur d'être ni du PS ni de l'UMP, eux qui aiment tant se partager les responsabilités. Et surtout, l'Etat entend dissuader toutes futures mobilisations quand il faudra retourner dans la rue pour à nouveau défendre l'hôpital.

Pour l'heure le procès a été reporté en 2010 pour des raisons techniques, mais début octobre, deux manifestants avaient déjà été condamnés à 593 euros d'amende pour avoir « trop bien rangé » la permanence du député UMP. L'un d'eux Henri Guillemot, comme une réponse, annonçait « d'ores et déjà vouloir participer aux prochaines manifestations pour la défense de l'hôpital de Carhaix. » A bonne entendeur...

Gildas (OLS)



– d e u x d'entre eux ont eu les honneurs d'une convocation au tribunal, poursuivis pour « destructions de biens d'autrui par des moyens dangereux ». Un acharnement judiciaire contre les défenseurs de l'hôpital de Carhaix, qui se traduit de temps à autre par des audiences en gendarmerie de manifestants. Puis,

1. A noter qu'aujourd'hui, restituée par la préfecture, elle trône à l'entrée de l'hôpital !

## HADOPI 2

# Quelques nouvelles de l'évolution de la loi

**La loi « Création et Internet » – ou « HADOPI » – vise à réprimer le partage d'œuvres culturelles sur Internet. Préparée par le gouvernement français, elle met en œuvre le dispositif de « riposte graduée » à l'issue duquel peut être prononcée une suspension de la connexion Internet des personnes soupçonnées d'actes de partage.**

En juin, le Conseil Constitutionnel a jugé que certains articles de la loi HADOPI n'étaient pas conformes à la constitution. Ce sont trois articles de cette loi qui étaient en cause. Mais c'est en fait une logique importante de cette loi qui était contestée. A la base c'est HADOPI « Haute Autorité pour la Diffusion des Œuvres et la Protection des Droits sur Internet » qui devait prendre les sanctions sur dénonciation des ayant droits. Globalement, c'est ce qui a été censuré par le Conseil Constitutionnel.

En gros l'idée de la loi HADOPI 1 était que les ayant droits se débrouillaient pour fournir à HADOPI les adresses IP des « pirates ». Et sur la base de l'adresse IP, HADOPI se chargeait de couper la connexion internet. Le Conseil Constitutionnel a donc invalidé la loi principalement pour deux raisons : la sanction et la manière de sanctionner. Il part donc du principe que la liberté d'expression et d'opinion implique le droit d'accès à internet. Le Conseil part aussi du principe qu'une privation de liberté ne peut être prononcée que par un juge. Donc HADOPI en tant que Haute Autorité n'a pas le pouvoir de sanctionner elle-même le « pirate », d'une restriction d'accès à internet.

Un autre élément est aussi dénoncé par le Conseil Constitutionnel : c'est la présomption d'innocence. Le « pirate » devra prouver qu'il n'est pas coupable. Cette stratégie de la loi HADOPI remet en cause la fameuse présomption d'innocence. Qu'a cela ne tienne le gouvernement a donc proposé une loi HADOPI 2. Fort des décisions du Conseil Constitutionnel, le gouvernement a modifié sa proposition de loi. Et oui, la suspension d'internet complétée par une amende de 1500 euros sera prononcée par un juge unique qui pourra rendre une ordonnance pénale. Tout ceci bien sûr pourra se faire lors d'une procédure simplifiée.

Donc voilà la nouvelle idée. Les ayant droits dénoncent un « pirate » à HADOPI. Ce dernier va voir un juge qui sur les preuves fournies par

les ayant droits va prononcer la sanction par voie d'ordonnance pénale. Le « pirate » devenu condamné aura donc deux possibilités : ne rien faire, ou alors faire opposition dans les 15 jours. Dans ce dernier cas, l'ordonnance devient nulle et on rejuge l'affaire. Mais là, le « pirate » s'il n'est pas innocenté se verra appliquer une peine plus lourde. Cela ne change pas grand chose n'est-ce pas ? La sanction est toujours là, la présomption d'innocence est toujours bafouée et la procédure reste toujours expéditive.

Plusieurs problèmes se posent : l'ordonnance pénale ne s'applique pas aux mineurs. Il faudra donc prouver que le « pirate » est bien majeur. De plus reste en suspens un certain nombre de problèmes techniques notamment l'adresse IP comme base de preuve d'avoir téléchargé. Nous savons très bien qu'il est facile d'utiliser une adresse IP fictive ou usurpée. Mais il faudra aussi prouver que le contenu téléchargé est bien un contenu protégé. Du travail en perspective pour les juristes. En théorie certains éléments de la loi restent inconstitutionnels comme, l'atteinte à la séparation des pouvoirs, les peines non proportionnées, le caractère non irréfutable des présomptions de culpabilité...

Cette nouvelle version d'HADOPI a été adoptée en première lecture au Sénat le 9 juillet, et à l'Assemblée Nationale le 15 septembre. Elle est passée en commission mixte le 17, le 21 adoptée définitivement par le Sénat, et le 22 par l'Assemblée Nationale. Le recours auprès du Conseil Constitutionnel a été déposé le 28 septembre. Il a rendu son avis le 22 octobre. Il a été saisi sur les articles 1,6,7,8 et 11 de la loi HADOPI. Le Conseil Constitutionnel déclare « les articles 1er, 7, 8 et 11 de la même loi, ainsi que le surplus de son article 6, ne sont pas contraires à la Constitution. » Donc voilà, plus rien ne s'oppose à la mise en place d'HADOPI. Encore une loi qui ne servira pas à grand chose si ce n'est de réprimer le plus facile à attraper. L'étau se referme donc de plus en plus sur le net. Des espaces de liberté disparaissent encore un peu plus.

Toutefois on peut quand même se poser quelques questions, avec près de 5 millions de personnes qui téléchargent sur internet du contenu dont ils n'ont pas les droits, HADOPI à du travail en perspective. L'outil principal de répression de l'internaute est d'adresse IP.

### Alors qu'est-ce qu'une adresse IP ?

L'adresse IP est un code d'identification d'un ordinateur quand il est connecté à un réseau. L'adresse IP « publique » est la succession de chiffres que votre fournisseur d'accès donne automatiquement à votre ordinateur, lorsque que vous vous connectez à internet, par extension c'est un nom, une adresse, un n° de téléphone, un compte bancaire.

### Qui peut voir mon adresse IP ?

Tout le monde. L'adresse IP est publique, elle sert à la communication entre les différents ordinateurs qu'ils soient clients ou serveurs. Donc le serveur auquel vous vous connectez doit pouvoir lire votre adresse IP pour vous envoyer des informations. L'administrateur du serveur, peut donc avoir accès aux adresses IP. N'importe quel petit malin de l'informatique, avec quelques applications spécifiques, peut obtenir les adresses IP des ordinateurs qui se connectent ou qui se sont connectés sur le même serveur.

### Tout le monde peut donc savoir qui je suis ?

Non. Les informations directement disponibles avec une adresse IP restent relativement vagues, un pays, une ville et un fournisseur d'accès, le reste des informations étant seulement connu par le fournisseur d'accès. (ex: <http://www.mon-ip.com/>)

### Mais avec une adresse IP on peut remonter à mon ordinateur ?

En théorie oui, mais normalement votre adresse IP est dynamique, donc votre fournisseur d'accès la change régulièrement, ou il suffit de redémarrer votre « box » pour que le fournisseur d'accès internet (FAI), vous en attribue une nouvelle. Attention, cette règle est de moins en moins vraie, renseignez vous auprès de votre FAI.

### Peut-on cacher son adresse IP quand on va sur Internet ?

Cacher son IP pas vraiment, mais obtenir une autre adresse IP oui, il y a plusieurs techniques assez simples pour avoir une autre adresse.

La plus simple c'est le serveur proxy. C'est en fait un autre ordinateur qui navigue sur internet à votre place. C'est donc son adresse IP qui sera laissée. Il suffit simplement de se connecter à un serveur proxy et d'y rentrer l'adresse du site à visiter. (ex : <http://www.sslunblock.com/>) Le serveur « VPN » : c'est comme un serveur proxy mais il est possible d'avoir une connexion cryptée entre votre ordinateur et le serveur VPN. Ce qui limite encore plus la possibilité de remonter à vous. (info: [http://free.korben.info/index.php/Configuration\\_d%27une\\_connexion\\_PPTP\\_\(VPN\)](http://free.korben.info/index.php/Configuration_d%27une_connexion_PPTP_(VPN)))

Le réseau TOR est aussi un moyen de changer d'IP. Il s'agit en fait d'un réseau d'utilisateurs qui mettent à disposition leurs ordinateurs. Les communications entre utilisateurs sont chiffrées. Votre connexion passe par plusieurs ordinateurs ce qui rend encore plus complexe la possibilité de trouver votre adresse IP. (info: <http://www.torproject.org/index.html.fr>) Un moyen très simple pour avoir une autre adresse IP c'est de se connecter en Wi-Fi à un point de connexion libre d'accès. Certains hôtels, gares, aéroports, offices de tourisme etc... proposent des points d'accès Wi-Fi gratuits. L'adresse IP sera donc celle de votre hôte. (info : <http://www.journaldunet.com/wifi/>) Il est aussi possible de cumuler plusieurs de ces techniques. Par exemple: se connecter via un

serveur VPN d'un point Wi-Fi libre d'accès. Des réflexes simples permettent aussi de garder un relatif anonymat. Les plug-ins de votre navigateur (flash, java etc...) doivent être désactivés, refuser les cookies. L'idéal est d'avoir un navigateur qui servira pour la navigation anonyme (ex : <http://internetauxpetitsoignons.50webs.com/>)

### Et quand on télécharge sur internet on peut voir notre adresse IP ?

Oui bien sûr, mais quand on se connecte d'un point d'accès libre, ce n'est pas notre adresse IP que l'on voit. Mais il existe aussi bien d'autres moyens de rester anonyme pour obtenir un contenu multimédia. Déjà on peut s'échanger physiquement des cd, dvd etc... de plus nous payons tous une taxe sur ces supports, la taxe pour la copie privée. Ça se passait déjà comme ça dans l'ancien temps. (souvenez vous !) Il est aussi possible de regarder ou d'écouter du contenu directement en ligne sans télécharger. Il existe des sites dont la fonction est d'héberger des fichiers, souvent multimédia, (type Rapidshare, dlfree, MegaUpload ...) Il existe aussi des réseaux d'échange (dits *peer to peer*, « P2P ») cryptés, ce sont des réseaux d'échange de fichiers essentiellement multimédia, mais la particularité de ces réseaux, c'est que les communications entre les ordinateurs sont cryptées, et donc il est impossible de lire les adresses IP. Il existe encore plein d'autres solutions plus ou moins perfectionnées pour se procurer un contenu multimédia en restant anonyme: Internet est votre ami, faites une petite recherche.

Être anonyme, ça ne sert pas simplement à télécharger gratuitement le dernier film à la mode sans se faire prendre. Être anonyme, en tout cas faire des efforts pour tenter de l'être, permet de protéger sa vie privée, permet aussi de protéger sa vie de militant. A l'heure de la criminalisation, de la répression du militantisme, il est bon d'avoir quelques réflexes. De la même manière que vous ne vous baladez pas dans une manifestation avec un panneau avec votre nom et votre adresse, il est possible d'utiliser internet sans dévoiler votre vie privée. Toutes les informations, toutes les traces que vous laissez sur la toile pourraient être utilisées à mauvais escient. Soyons vigilants.

Kadarak, le 19 décembre 2009

**VIENT DE PARAÎTRE**

• Rawa, des femmes afghanes en lutte  
• Le travail mort-vivant  
• Le bolchevisme contre le peuple



**5 euros. OLS c/o Mille Bâbords  
61 rue Cnsoleit, 12001 Marseille.**

**NATURE ET ANIMALITÉ**

# Pense-bête

*Le pense-bête juridique ci-dessous a été rédigé par des militantEs et des avocatEs strasbourgeois avant le contre-sommet de l'OTAN à Strasbourg. Traduit en plusieurs langues, il a été distribué à plusieurs milliers d'exemplaires. Il se voulait un cadre allégé du guide juridique beaucoup plus complet (disponible sur [www.antirepression.org](http://www.antirepression.org)), partant du principe que ce guide serait peu lu avant l'événement, et qu'il fallait qu'un minimum de choses soient connues. Il est composé d'un cadre de conseils et d'un cadre d'explication des procédures, notamment destinées aux personnes non françaises. Certains conseils sont aujourd'hui obsolètes, la législation ayant changé – par exemple depuis l'apparition de la « loi anticagoule ».*

### CONSEILS

- Avant, pendant, après la manif : Reste en groupe. Ne reste jamais seule !
- N'oublie pas d'avoir toujours sur toi : Carte d'identité / Titres de séjour / Carte téléphonique / Papier&Stylo / Lunettes (plutôt que verres de contacts) / Tes médicaments si nécessaire.
- Laisse à quelqu'un ton nom, prénom et date de naissance, et crie-le à quelqu'un en cas d'arrestation.
- Écris-toi sur le bras le numéro de la Legal Team.
- N'emmène pas d'appareil photo/caméra : Des équipes se chargent déjà de couvrir la manif.
- Évite de prendre ton téléphone plein de contacts et de photos : Merci pour tes camarades !
- Tout produits qui modifient le comportement (alcool, drogues...) et couteaux ou toute arme par « destination » sont des facteurs aggravants en cas d'arrestation bien sûr.
- Emmène un foulard ou de quoi cacher ton visage tout au long de la manif ou à proximité d'actions particulières : Ce n'est pas formellement interdit en France.
- Apprend à reconnaître les différents types de flics, en uniforme ou non. Tu peux repérer ceux en civils souvent groupés en début de manif un peu en retrait. Les gardes mobiles de la gendarmerie ont le numéro de leur unité dans le dos, du type 1A, 3B... .
- Sache qu'un service spécial de la police (non pas des RG) a été créé récemment pour infiltrer les groupes de manière affinitaire.
- N'oublie jamais que les flics en civil sont extrêmement nombreux : Ne parle jamais de tes exploits en pleine rue, et évite de prononcer des noms.
- Les flics n'ont pas le droit de te demander de retirer un autocollant collé sur toi, idem pour un drapeau ou une banderole.
- En cas de gros mouvement, de répression violente ou autres : Garde toujours ton sang-froid, prend le temps d'observer la situation, et réagis vite.
- Si la police tente de cibler unE manifestantE, arrêtez-vous net et formez une chaîne humaine, restez solidaire : Ainsi, beaucoup de répressions violentes ont pu être évitées, et des blessés évacués.
- Protège les blessés, et essaye d'appeler la Medical Team.

• Si tu es arrêtéE : Reste calme et poliE, les flics accusent très facilement du délit «outrage et rébellion»...

### LA LEGAL TEAM :

Durant ce contre-sommet, la plupart des avocats commis d'office seront des avocats de la Legal Team, et seront en lien permanent avec la Legal Team, alors :

- Si tu es arrêtéE, et misE en garde à vue, tu ne pourras pas contacter la Legal Team, tu devras demander « l'avocat commis d'office ».
- Si tu es présentéE devant un juge après ta GAV, demande à l'avocat commis d'office s'il fait bien parti de la Legal Team : Sinon, dis-lui que tu veux avoir un avocat de la Legal Team.
- Si tu es témoin d'une arrestation, transmet au plus vite à la Legal Team : Par téléphone, donne juste : Nom de la personne/Lieu/Nombre des interpellés/Type de service de police/nombre des flics. Par écrit à l'infopoint : Décris au mieux ce qu'il s'est passé. Ce témoignage important n'est destiné qu'à la Legal Team, dans le cas contraire, tu le gardes soigneusement !
- Si tu viens d'être relâchéE, prévient rapidement la Legal Team par téléphone ou à l'infopoint et produit un témoignage écrit le plus précis possible.

### LE CONTRÔLE D'IDENTITÉ / FOUILLE DE VÉHICULE :

- Lors du contrôle d'identité, tu as le droit de communiquer avec les personnes autour de toi et de leur demander de prévenir et d'être témoin, ou de téléphoner pour prévenir tes proches «de ton retard».
- Une «palpation de sécurité» peut être pratiquée : C'est une simple recherche externe sur les vêtements (pas de fouille, ni d'attouchement).
- Les flics ont le droit de fouiller un véhicule (autre que d'habitation). Le véhicule peut être immobilisé 30min.
- Le Procès Verbal d'interpellation (PV) : Si tu as été maltraitéE, fais le figurer sur le PV. Ne signe que si tu es d'accord avec ce qui est écrit. Sinon, rajoute ce qui manque et met un trait à la fin s'il reste du blanc sur la page. Si tu n'es pas d'accord avec ce qui est écrit : Ne signe pas ! Et dans tous les cas, demande une copie du PV !
- Si les flics ne sont pas «satisfaits» des papiers

## juridique

présentés, ils peuvent t'emmener pour une «vérification d'identité»

### LA VÉRIFICATION D'IDENTITÉ :

- Elle ne peut pas durer plus de 4h à partir du début du contrôle.
- Dès le début de la vérification, les flics doivent te proposer de faire prévenir la personne de ton choix; et t'informer de ton droit à faire aviser le Procureur de la République.
- Ne dis rien d'autre que ton identité, tu n'as pas à répondre à d'autres questions, réponds simplement « Je n'ai rien à déclarer ».
- Procès Verbal : Même conseils que pour le contrôle. Ajoutes-y toujours toutes violences des flics durant le contrôle/le transport/le passage au poste.
- Si tu donnes une identité inexacte ou si tu refuses de donner ton identité : Les flics peuvent prendre empreintes et photos. Si tu refuses, cela peut te coûter 3 mois de prison et 3750 .
- Après 4h soit tu es relâchéE, soit tu es misE en garde à vue.

### LA GARDE A VUE (GAV)

- Tu es misE en GAV s'il existe "une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner que tu as commis ou tenté de commettre une infraction".
- Cela permet de t'interroger, de t'empêcher de communiquer avec d'autres, d'approfondir les éléments qu'ils possèdent contre toi.
- Durée : À partir du moment de l'interpellation ou du début du contrôle d'identité, la GAV peut durer 24 heures renouvelable 24h, elle peut aller ensuite jusqu'à 96h pour «bande organisée» et jusqu'à 144h pour «terrorisme».
- Dès le début, tu dois avoir un interprète si nécessaire, et être informéE de tes droits : L'infraction reprochée, le droit de faire prévenir un membre de ta famille, d'avoir un entretien avec un avocat et de voir un médecin. Demande à prévenir un proche. Seul le procureur peut le refuser.
- Dès la première heure, tu as le droit de voir un médecin et un avocat, et de les revoir une seconde fois après la 24ème heure si ta GAV est renouvelée. Il faut le demander au flic présent.
- Demande à t'entretenir avec un avocat.
- Après avoir donné ton état civil (nom, prénom, date et lieu de naissance), tu as le droit de te taire ou de dire juste «Je n'ai rien à déclarer». Parler, même peu, est risqué et peut être préjudiciable pour toi et pour les autres personnes que tu cites.
- En tous les cas, nous te conseillons de ne pas répondre avant de voir ton avocat.
- La fouille à corps de la GAV implique une mise à nue par un agent du même sexe. S'il y a plus d'investigations corporelles, seul un médecin a le droit de le faire.
- Le prélèvement ADN (frottement de l'intérieur de la joue à l'aide d'un bâtonnet ou en crachant sur un buvard) : Il ne peut pas être fait sans ton accord. Si tu es arrêtéE simplement pour « outrage et rébellion », les flics n'ont pas le droit de prélever ton ADN. Refuser ce fichage est possible (voire conseillé !) mais c'est un délit. Les flics peuvent quand même

relever l'ADN sur ce qui est «détaché du corps» (mégot, cheveux...). Et tu seras quand même poursuivi. Sache que refuser ce prélèvement est un acte militant contre le fichage.

- Pendant toute la GAV, essaye de garder la tête froide face aux pressions physiques et psychologiques des flics : Brutalité, menaces, intimidations, humiliations, copinage, etc.

### A LA FIN DE LA GAV

- Si tu es libre : Pour le PV de fin de GAV, mêmes conseils que pour le contrôle d'identité. Il valide les conditions de la GAV selon les flics. Le signer peut gêner ton avocat pour ta défense en cas de poursuite. Nous te déconseillons de le signer.
- Le procureur décide des suites à donner ou non. S'il y a des suites, il peut décider soit :
  - de poursuivre l'enquête : tu vas être présentéE au juge d'instruction ;
  - de te faire juger ultérieurement : tu recevras une convocation, soit remise par un flic à la sortie de la GAV, soit plus tard chez toi ;
  - de te faire passer en comparution immédiate : tu vas être emmenéE au tribunal.
- IMPORTANT : Si tu es présentéE à un juge à la fin de la GAV (juge d'instruction, comparution immédiate), accepte ou demande d'être assistéE d'un avocat : Tu peux choisir ton avocat ou demander à avoir un avocat commis d'office ; dans ce dernier cas, assure-toi auprès de lui qu'il est bien un avocat de la Legal team.
- Tu peux refuser la comparution immédiate : Préparer sa défense avec son avocat est toujours préférable, même si tu risques de la prison préventive. Parles-en avec ton avocat.
- Si tu as des faibles revenus, tu bénéficieras d'une Aide Juridictionnelle totale.

### POUR LES NON-EUROPÉENS :

- Tu peux faire l'objet «d'une mesure de reconduite à la frontière» et d'une rétention administrative pendant 48h.

- Tu peux faire un recours contre les deux décisions mais tu restes pendant ce temps en rétention.
- Tu as le droit de demander l'assistance d'un médecin, d'un avocat, d'un interprète et de communiquer avec ton consulat et avec une personne de ton choix : demande à cette personne d'appeler la Legal Team, ou appelle-la toi-même.
- La rétention administrative peut être prolongée, par un juge, de 15 jours, renouvelable 1 fois. Tu as le droit de faire appel contre la décision du juge de prolonger la durée de rétention.
- Demande à rencontrer la personne de permanence de la CIMADE au plus vite : Cette association pourra t'aider, notamment à contester la décision de reconduite à la frontière et la rétention administrative.
- Comme en GAV, tu dois être bien traitéE en rétention : Ne subir aucune violence ni physique, ni morale.

### EN CAS DE VIOLENCES POLICIÈRES :

- Pense à prendre des photos de tes blessures, etc.
- Garde tes habits tachés de sang si c'est le cas ;
- Avec le médecin : (Si c'est aux urgences, ne dit rien sur les faits !)
- Fait établir un certificat médical aussi détaillé que possible : Vérifies qu'il comporte la description de toutes tes blessures et de tes plaintes.
- Demande toujours une Interruption Temporaire de Travail (ITT) même si tu ne travailles pas !
- Quand tu vois le médecin en GAV, fais-lui constater tes blessures. Si tu ne présentes aucune blessure au moment de l'examen, n'hésite pas à lui demander de le préciser dans le certificat, ce qui servira à prouver que tu as subi éventuellement des violences policières après, au cours de ta GAV.
- Tu peux porter plainte (c'est même conseillé !). Contacte un groupe anti-répression luttant contre les violences policières, contre le fichage.

Strasbourg, mars 2009

## A lire

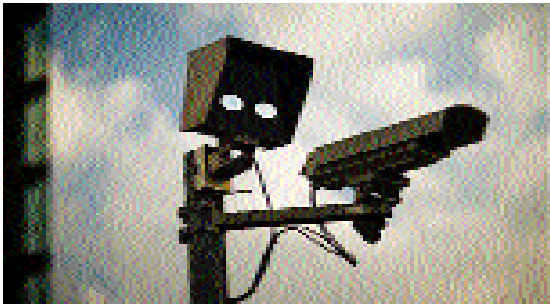
### La décadence sécuritaire

Gilles Sainati, Ulrich Schalchli  
La Fabrique, 2007, 112 p., 14 euros

Comment la "tolérance zéro", d'importation américaine, s'est imposée dans la pratique judiciaire française ; comment l'idéologie techno-sécuritaire a remplacé la notion du juste par celle du rendement chiffré de la justice ; pourquoi le nouveau système pénal doit développer des cycles de plus en plus courts pour ramener dans les files judiciaires - en "temps réel" - les inscrits dans les fichiers de suspects ; comment on en arrive à punir des infractions qui n'existent pas, comme

les "incivilités" ; comment une bonne partie de "nos élites" - criminologues d'État, hommes politiques "républicains", syndicats de policiers, médias asservis, et même certains pans de l'armée - se trouve réunie dans l'activisme sécuritaire : telles sont quelques-unes des questions auxquelles répond ce livre. Juges managers et comptables, mécanisation de la peine, pouvoir démesuré de la police dans la "chaîne pénale", nouvelles techniques de tatouage des populations : irréversible est en

train de se commettre, nous faisant oublier que si la "sûreté" était inscrite dans la Constitution de 1791, il s'agissait de protéger les individus contre l'arbitraire du pouvoir. Ecrit par des magistrats, respectivement secrétaire du Syndicat de la magistrature entre 199 et 2002, ce livre est une mise en perspective du sarkozysme de l'Intérieur vers l'Elysée. Si la responsabilité du PS puis de la gauche plurielle n'est pas oubliée dans la généalogie cette décadence sécuritaire, on regrettera qu'il ne propose pour alternative que le sauvetage démocratique de la République par l'indépendance du judiciaire. Mais pouvait-t-on attendre mieux d'acteurs du système juridique ?



## Le téléphone portable, outil idéal de Big Brother

Qu'il soit allumé ou éteint, la police peut se servir de votre téléphone portable pour vous suivre à la trace et vous localiser. Sans avoir besoin de demander le feu vert d'un juge, la police peut recevoir sur ses ordinateurs la liste sur un an de tous ceux et toutes celles qui ont appelé ou ont été appelés par tel ou tel numéro. C'est ce qu'on appelle « la fadet » que tous les opérateurs doivent conserver pendant un an. Cette Fadet est au service de la police qui peut en faire la demande appelée « réquisition téléphonique » en envoyant un simple fax à l'opérateur. A noter, qu'il y a actuellement 4 millions de réquisitions téléphoniques par an !

Le portable sert aussi de mouchard car la police peut suivre les déplacements du portable, qu'il soit allumé ou éteint. Comme pour la Fadet, l'opérateur est tenu par la loi de garder au chaud pendant un an cette mine de renseignements : Quels lieux fréquentés, quelles personnes rencontrées, quelles rues ou routes empruntées, et à quelles heures... Finalement, le portable a énormément simplifié le travail de la police en réduisant considérablement le nombre de filatures et de planques. Les flics sont désormais devant leur ordinateur en lien direct avec les opérateurs de téléphonie mobile.

Concernant les écoutes téléphoniques, même si la procédure à respecter par les flics reste la même (obtenir l'accord d'un juge) la pose d'écoutes est énormément simplifiée. En effet, plus besoin de pose de dérivation (appelée bretelle) au central téléphonique, dans le hall d'immeuble ou dans les boîtes du quartier. Une fois la commission rogatoire signée par le juge, valable 4 mois, la

police prévient par fax l'opérateur chez qui la « cible » est abonnée. La ligne du portable visée est alors automatiquement dérivée vers le central d'écoutes de la Police Judiciaire. En pianotant sur son propre mobile, le flic va pouvoir écouter en « live » le portable branché. Toute conversation est évidemment enregistrée. En France, il y a en moyenne 27 000 écoutes autorisées chaque année par les juges qui rapportent chacune 700 euros à l'opérateur... ce qui donne près de 19 millions d'euros payés par le ministère de la justice. A ces écoutes, il faut y ajouter les écoutes administratives autorisées par le pouvoir pour le compte des ministères de l'Intérieur, de la Défense et des Finances... Ces écoutes, classées « secret défense », sont justifiées pour lutter contre le terrorisme et représentent tout de même 6000 personnes par an. Et à toutes ces écoutes, il faut aussi ajouter les interceptions hertziennes. Une valise d'interceptions glissée dans le coffre d'une voiture banalisée permet de récupérer toutes les conversations téléphoniques des portables alentour. Tous les services de police et de renseignement ont leur valise.

Pour couronner le tout, si votre portable est allumé, les flics peuvent s'en servir pour entendre tout ce qui se dit dans le lieu où est ce portable. La loi dite « Perben II » de 2004 a autorisé la sonorisation c'est-à-dire la pose de micros qui était jusqu'alors illégale. Ca tombe drôlement bien puisque depuis, tous les nouveaux portables peuvent être transformés en micro. Sur simple réquisition téléphonique, l'opérateur envoie aux flics un code pour déclencher à distance le mode « écoute discrète »... et le tour est joué !

## La résistance à Base élèves 1er degré ne faiblit pas !

Bien au contraire ! Le 9 décembre, simultanément et dans 24 départements, 681 plaintes contre X ont été déposées par des parents d'élèves au Tribunal de Grande Instance de leur circonscription pour dénoncer le fichage de leurs enfants dans Base élèves. Ils rejoignent ainsi les 1088 parents qui ont déjà fait cette démarche entre mars et juillet 2009.

Rappelons que Base élèves est un système infor-

matique obligatoire mis en place par le ministère de l'Education nationale qui permet d'attribuer à chaque enfant, dès la maternelle, un Identifiant National Elève (INE), véritable matricule qui l'accompagnera jusqu'à sa sortie du système éducatif. Cet identifiant sera répertorié dans une base nationale des identifiants élèves (BNIE) et qui rendra possible des interconnexions avec d'autres fichiers.

## La prochaine loi d'orientation et de programmation de sécurité intérieure dans les tuyaux !

Ce projet de loi dit « Lopsi 2 » sera présentée devant le parlement en février. Cette « Lopsi 2 » (après celle de 2002) promis au départ en 2008 par le gouvernement devrait s'étendre de 2009 à 2013. Elle devrait coûter au moins 2,5 milliards d'euros supplémentaires (par rapport à tout ce qui était prévu initialement) sur 5 ans. Rappelons que cette loi fixe les grandes orientations stratégiques de la politique de sécurité intérieure : mutualisation et coopération entre les forces de sécurité (police et gendarmerie), modernisation de leurs moyens par le recours accru aux nouvelles technologies en particulier ceux de la police scientifique, rénovation du management et de l'organisation des services. L'exposé des motifs du texte met en valeur la « la nécessité d'une politique d'anticipation constamment actualisée pour renforcer la lutte contre les menaces dans un environnement complexe, incertain et toujours plus instable. Les menaces naturelles sont à ce titre prises en compte ». En conséquence, « la nouvelle loi d'orientation et de programmation n'est plus limitée à la police et la gendarmerie nationale ; elle intègre aussi la sécurité civile. »

Par ailleurs, ce texte précise que les objectifs opérationnels prioritaires, pour les années 2009-2013, concernent les crises de santé publique ou environnementales, les menaces terroristes, la criminalité organisée, les violences intra familiales et la délinquance routière. Le texte précise aussi que « la politique de sécurité intérieure ne saurait s'exonérer d'une obligation, continue et dynamique, de performance. » En annexe de ce projet de loi est précisé que cette « recherche de performance contribue in fine à mieux définir les responsabilités de tous les acteurs participant à la politique nationale : collectivités territoriales (notamment à travers les polices municipales et les services départementaux d'incendie et de secours) », mais aussi « entreprises de surveillance, de gardiennage et de transports de fonds... » On note aussi que ce texte aménage le régime juridique de la « vidéo protection » (ex vidéosurveillance) : « Il s'agit de favoriser la réalisation du plan de triplement des caméras installées sur le territoire et de renforcer les garanties de nature à assurer le respect de la vie privée des personnes filmées... Tout un programme!

## Videosurveillance à Paris

Le conseil de Paris a entériné le projet d'implantation de 1009 caméras de vidéo-

surveillance à Paris. Seuls les 9 élus verts s'y sont opposés.

## Essai de prélèvement d'ADN pour quelques pétards

Un ado a fait éclater quelques pétards devant la grille d'un collège de Savenay en Loire-Atlantique le 21 septembre à une heure (14h30) où il n'y avait pas de sortie ni d'entrée d'élèves. Classique ! Mais ce jeune a été vu et dénoncé aux gendarmes qu'ils l'ont arrêté, emmené dans le fourgon de la gendarmerie et gardé 3 heures durant lesquelles il a dû reconnaître sa faute, vider ses poches, se déshabiller pour la fouille avant que les gendarmes lui prennent ses empreintes et le

photographient de face et de profil...

Après l'arrivée du père et le rappel à la loi, ils ont pu quitter la gendarmerie.

Quelques temps après, la gendarmerie de Savenay a convoqué ce garçon pour ... un test ADN. De plus, Il semblerait qu'une enquête soit en cours pour « violences dans les établissements d'enseignement ou d'éducation... ». Le 21 novembre, convoqués par la gendarmerie, ils ont motivé leur refus du prélèvement d'ADN. A suivre !

## Couvre-feu à Nice pour les mineurs de moins de 13 ans

Depuis le 4 décembre, les mineurs de moins de 13 ans non accompagnés sont tenus d'observer un couvre-feu. Le couvre-feu s'appliquera entre 23 heures et 5 heures les mardis, vendredis et samedis -veilles de jour de repos pour les intéressés - hors période scolaire, ainsi que durant toutes les vacances scolaires et la période du carnaval de Nice (12 au 28 février 2010). Cet arrêté a été pris par le maire, Christian Estrosi (UMP) et validé par la préfecture. Au cas où un mineur reconduit une première fois à

son domicile récidiverait, l'arrêté prévoit son inscription dans un fichier spécial, son inscription d'office à des activités périscolaires et la suppression de certaines allocations municipales allouées aux familles. Le 1er adjoint a même précisé que « le fichier servira à identifier les familles dont les enfants traînent le soir en dehors du domicile, en vue de faire intervenir les services sociaux ».

De plus, 550 caméras de vidéosurveillance supplémentaires seront mises en place d'ici fin mars 2010.

## Luttes contre la délation

Début décembre, une quarantaine de personnes ont envahi une agence de Pôle emploi de Rennes pour dénoncer la politique de contrôle des chômeurs et particulièrement le dispositif des « lampes bleues » qui permettent de détecter les fausses cartes de séjour entraînant des délations de sans-papiers. La lampe de cette agence a donc été débranchée et les salariés ainsi que les demandeurs d'emploi présents ont été interpellés sur cette question de délation. La direction de l'agence a refusé de prendre position sur ce dispositif et devant la menace de fermer l'agence empêchant ainsi les personnes présentes de réaliser leurs démarches,

les occupants ont quitté les lieux.

A Paris, dans la nuit du 4 et 5 décembre, de nombreux distributeurs de billets ont été pris pour cible dans les 10e, 11e, 12e, 13e, 19e et 20e arrondissements. Plus d'une soixantaine de distributeurs de la BNP et de la Poste ont été dégradés : certains obstrués à la soudure à froid ou avec des cartes bloquées, et quelques autres mis hors d'état de nuire pour plusieurs jours avec de l'acide sulfurique. Sur chaque écran un autocollant précisait : « Hors service. Cette banque balance des sans-papiers aux flics. Sabotons la machine à expulser. Liberté pour toutes et tous. »

## L'Etat français cherche des petites mains pour le contrôle social des pauvres

A l'occasion du 20ème anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), Sarkozy a reçu le 20 novembre des dirigeants d'associations de protection de l'enfance. Au cours de cette réunion, il a dit qu'il avait décidé de confier à Nadine Morano, secrétaire d'Etat chargée de la famille, le soin d'organiser au semestre prochain des états-généraux de l'enfance.

Dans un communiqué, le pouvoir central de l'Etat français indique que ces états-généraux doivent permettre notamment de valoriser le travail des travailleurs sociaux et de leur permettre d'accomplir au mieux leurs missions, d'accroître la prévention de la maltraitance (il n'a pas dit « délinquance » !) et de mieux venir en aide aux enfants des familles vivant en situation de grande pauvreté... Du blabla habituel. Mais, il ajoute que le premier objectif assigné par le chef de l'Etat à ces

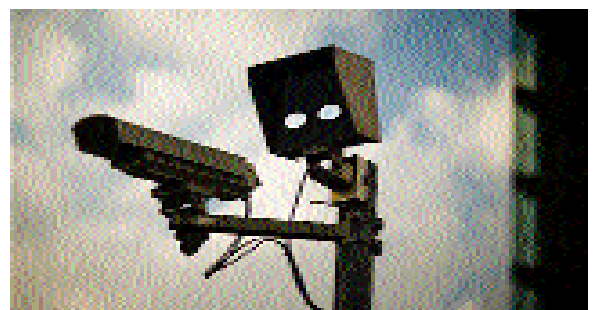
états-généraux est « d'améliorer la transmission de l'information préoccupante, prévue par la loi du 5 mars 2007 (relative à la protection de l'enfance), pour éviter que le nomadisme de certaines familles ne leur permette d'échapper au contrôle et à la surveillance des services sociaux » ! Voici ce qu'attend clairement l'Etat des travailleurs sociaux. Les mauvaises langues diront que c'est effectivement ce qui se passe sur ce terrain... Malgré tout, ATD Quart Monde, le Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile, l'Association Nationale des Assistants de Service Social (auquel faut ajouter l'association « Pasde0deconduite » qui n'était évidemment pas invitée en tant que telle) ont aussitôt réagi en refusant de cautionner des états généraux prenant une telle orientation. A suivre !

## S'organiser contre le fichage ADN

Rappelons que 95% des délits donnent lieu à un prélèvement génétique et actuellement des députés font pression pour que deux nouvelles catégories de délits y soit ajouté : les consommateurs de drogue et les sans papiers. En France, nous en sommes à 1,3 millions d'empreintes génétiques stockées dans le fichier national automatisé (FNAEG) et les Britanniques détiennent toujours le flambeau avec plus de 5 millions d'empreintes. A noter et ce n'est point un hasard, qu'en Grande-Bretagne un tiers des hommes d'origine afro-caribéenne est fiché génétiquement. Cette proportion monte

aux trois quarts pour ceux âgés de 18 à 35 ans. A noter qu'un nouveau marché juteux va s'ouvrir puisque les Emirats Arabes Unis ont décidé de fichier l'ADN de toute la population !

Néanmoins, en France, le nombre de refus de prélèvement ADN augmente. Les procès se multiplient. Il faut donc s'organiser pour dépasser le refus sur des bases éthiques, individuelles. Il existe sur le net des outils juridiques, témoignages et brochures téléchargeables pour se défendre et s'organiser contre le fichage ADN, en garde à vue ou ailleurs. Une adresse : <http://adn.internetdown.org>



# Réforme des lycées : Chatel plus fort que Darcos

## Légitimer les suppressions de postes par une pseudo-rénovation pédagogique

Chacun sait qu'on ne peut supprimer de postes de profs sans surcharger les classes d'élèves. La priorité de la communication gouvernementale va donc être de prétendre le contraire. Chatel s'y prend de plusieurs façons.

Tout d'abord, il diminue les horaires des élèves (sauf en S, on y reviendra). C'est une revendication des parents, et ça va faire plaisir aux lycéens, les seuls dont il craint réellement les réactions. Les programmes seront donc changés (mais nul ne sait comment ni dans quel sens ni surtout par qui). Ça fait déjà pas mal de postes d'économisés.

Chacun sait que ce sont les élèves qui ont des difficultés qui sont le plus pénalisés dans les classes à gros effectifs. Deuxième priorité de la communication gouvernementale: annoncer que cette réforme va permettre de mieux s'occuper de ces élèves en difficulté. Comment? En prévoyant un « accompagnement individualisé ». Deux heures hebdomadaires sont prévues par élève. Ces deux heures sont prises sur les heures d'enseignement « normales ». Ça ne coûtera donc rien en terme de postes. C'est la seule chose de sûre. Tout le reste est très flou. Ce sont deux « heures élèves », mais le nombre d'heures profs n'est pas précisé. Qu'est-ce que ça veut dire? Si c'est deux heures profs, il y aura un prof pour toute la classe, et ce sera de l'accompagnement individualisé à 35... De plus, le contenu n'est pas précisé: ce peut être de l'aide, de l'approfondissement, des projets... Certains élèves seront « aidés »; certains « exploreront les métiers » tandis que d'autres pourront « approfondir »... De fait, les inégalités seront aggravées. Dans la même logique, les élèves seront répartis par groupes de compétences en langues. Ce n'est pas forcément une mauvaise idée à la base, sauf qu'il y a à parier que ça permette de bourrer les effectifs au maximum en regroupant les classes.

C'est donc le troisième axe de la communication gouvernementale: annoncer que cette réforme va rétablir l'égalité et supprimer la hiérarchie entre les filières. Lorsqu'on regarde les détails, on s'aperçoit que la filière S aura plus d'heures de cours et que c'est la seule filière où il est possible d'avoir plusieurs options, donc d'étudier plus de choses et d'aborder plusieurs domaines. Par contre, les autres filières se voient interdire de cumuler les options et voient leurs horaires

*Lorsque Luc Chatel a annoncé sa nouvelle réforme des lycées, il l'a fait sur le mode tranquille, genre c'est pas grand-chose et on va tenir compte de tout le monde, au lieu de jouer l'air de la rupture entonné par son prédécesseur. En réalité, sa proposition de réforme va plus loin encore que celle de Darcos, et a bien des chances de passer dans un silence médiatique généralisé (hormis la suppression de l'histoire-géo obligatoire en terminale S), et avec l'aval non seulement des syndicats habituels (UNSA et SGEN), mais même de la FCPE. Bien sûr, son objectif premier est d'adapter l'enseignement à la suppression massive de postes prévue sur quelques années (plusieurs dizaines de milliers, rappelons-le). Mais son ambition va encore au-delà.*

diminuer (encore des postes de gagnés). On aura un superbac S, plutôt moins scientifique qu'avant (les heures de sciences sont diminuées) et des sous-bacs généraux L et ES.

Quatrième axe de la communication gouvernementale, la classique « liberté de choix » et le « droit à l'erreur »: les élèves pourront changer de filière à partir de la 1ère. Sachant que les matières scientifiques seront devenues facultatives ailleurs qu'en S, qui peut imaginer que cette « passerelle » permettra de regagner cette filière? Les élèves seraient censés rattraper pendant une semaine de vacances ce qu'ils n'ont pas fait pendant 1 ou 2 trimestres.... Le texte ne précise pas qui assurera ce rattrapage. Surtout, il ne précise pas non plus qui décidera du changement de filière: l'élève ou le conseil de classe? En réalité, cette « passerelle » permettra surtout d'évacuer ailleurs les élèves qui ont des difficultés plutôt que de les aider. Elle permet aussi encore des suppressions de postes: on va développer les « troncs communs » entre filières, soit disant pour faciliter le passage de l'une à l'autre, mais surtout parce que ça permettra de regrouper plus

facilement des élèves de classes différentes: Et hop! encore des postes de gagnés.

## Une mise au pas idéologique

Mais cette réforme va bien au-delà du simple habillage d'un des plus grands plans sociaux de ces dernières années (environ 80.000 postes supprimés depuis 2003, et ce n'est pas fini). Son objectif est aussi de normaliser l'enseignement et modifier ses objectifs.

On peut le voir à travers l'exemple des S.E.S. (sciences économiques et sociales). Les supprimer est une vieille revendication du MEDEF. Il est reproché à ses enseignants de donner une vision trop critique de la société, par exemple de parler aussi des relations au travail quand on aborde l'entreprise. Les lycéens appellent spontanément les S.E.S. « éco » bien que sa particularité soit de croiser regard économique et regard sociologique sur les mêmes sujets. Luc Chatel a annoncé que « l'éco » serait obligatoire en seconde. Mais en fait, il faudra choisir entre S.E.S. et « principes fondamentaux d'économie et de gestion ». Les collégiens auront donc le choix entre « éco » et « éco ». Les parents bien informés inscriront leurs enfants en S.E.S. Pour les autres, ils sauront à la fin de la seconde, qui n'est plus une classe d'orientation mais « d'exploration », qu'en fait ils avaient pris une option pour explorer la voie technologique et que pour un bac général, ce sera dur. Comme il s'agira d'exploration, les horaires passent de 2h1/2 à 1h1/2. (et hop! encore des postes de gagnés)

Ensuite, au cas où des lycéens persisteraient à choisir la filière ES, on supprime toutes les options disponibles jusqu'alors et le programme de maths sera commun avec les L (pour qui c'est facultatif). En résumé, on ferme les portes de toutes les études supérieures sélectives aux bacheliers ES. On diminue aussi leurs horaires de S.E.S. (c'est la seule matière principale d'une filière dans ce cas). Enfin, en terminale, ils devront choisir entre économie et sociologie, ce qui est logique puisque ce que le MEDEF reproche, c'est de croiser les regards. Ils devront apprendre « les fondamentaux », autrement dit les débats de société, qui faisaient l'attrait de cette matière, sont évacués. A terme, ce qui se profile (mais ce n'est bien sûr pas dit), c'est une « technologisation » de la filière ES: on n'enseignera plus que quelques principes économiques, la gestion et la partie de sociologie utile au marketing et à la gestion du personnel. Mais ça, c'est pour dans quelques années.



Cette mise au pas ne concerne pas que les S.E.S. Dans les enseignements d'exploration, il y a « littérature et monde contemporain », « mesure et pratique scientifiques », ce qui laisserait penser qu'on ne fait plus de littérature en français, plus de pratique en sciences... On se retrouve là dans la prolongation de la réforme des collèges et son « socle de compétences ». Pour les uns, des règles à apprendre. L'apprentissage de la critique et de la réflexion sont un plus, en option pour l'élite. D'autant qu'on trouve les mêmes découpages à l'oeuvre en 1ère et terminale.

Le terme même « d'exploration » est significatif: les enseignants ne doivent plus transmettre des savoirs, ils doivent enseigner des compétences, de préférence celles dont les entreprises ont besoin. Les connaissances, ce sera pour ceux qui feront des études supérieures prolongées.

## Comment introduire de la concurrence dans l'Éducation nationale

Evidemment, on ne peut pas transformer l'éducation nationale en « EPIC » puis en S.A. pour ensuite la privatiser. Mais cette réforme va la modifier en profondeur dans le sens d'un fonctionnement sur le modèle d'une entreprise.

A côté du projet de réforme, un autre projet de décret a été pris, qui en fait lui est très complémentaire même s'il concerne aussi les collèges, qui renforce les pouvoirs du chef d'établissement. Il nommera les membres du « conseil pédagogique » qui évaluera la façon dont les profs notent les élèves, organisera les « groupes de compétences », c'est-à-dire de fait les regroupements de classe et répartira les horaires non réglementaires (on va revenir sur ce point tout de suite). Les projets devront être présentés au conseil d'administration (où il y a des représentants élus des personnels, des parents et des élèves), mais s'ils sont refusés deux fois, le chef d'établissement sera en droit de les imposer. On renforce donc l'autorité du chef, on introduit une hiérarchie entre les enseignants et on limite leur liberté dans l'accomplissement de leur travail. Il est question aussi que la notation des enseignants (sur laquelle repose leur avancement) soit entièrement entre les mains du chef d'établissement (actuellement, c'est partagé avec l'inspection). Il s'agit donc clairement d'assujettir à l'autorité du chef un personnel jusque là relativement protégé par son statut de fonctionnaire.

Mais les conséquences vont bien au-delà. Une des grandes nouveautés de la réforme, c'est la suppression des dédoublements automatiques (classes en demi-groupes). Actuellement, ils sont fixés nationalement par matière. Le rectorat attribuera des enveloppes d'heures de dédoublements à chaque lycée, 10h30 en moyenne par classe de 2de, soit plus du tiers de leurs horaires. Ceci va

aggraver les inégalités entre lycées, car il s'agit d'une moyenne que le rectorat pourra moduler. Il sera libre dans la distribution de ces heures de favoriser tel ou tel établissement selon les projets et la renommée du chef d'établissement. La concurrence entre les lycées est donc accentuée. Elle l'est d'autant plus que par ailleurs le gouvernement a promis de libéraliser complètement la carte scolaire pour la rentrée prochaine. Ensuite, la concurrence est instaurée à l'intérieur du lycée entre les disciplines, ce sera la foire d'empoigne entre les profs qui n'ont plus qu'à fourbir les armes pour s'empoigner, toujours dans le cadre de l'autonomie des établissements, pour obtenir dédoublements (mais vous comprenez, avec les paillasses, et pour la sécurité, en TP de chimie, douze élèves, c'est un maximum...), aide individualisée (la proportion de mentions TB en S est déterminante pour obtenir une bonne place dans la classement du Figaro : il faut concentrer l'aide sur les terminale S...). Il pourra par exemple y avoir en seconde, soit 3h de Physique en classe entière dans le lycée X, soit les mêmes 3h plus 1h30 en groupe pour des travaux pratiques dans le lycée Y. Enfin, cette enveloppe est une moyenne entre classes. On peut par exemple imaginer une classe aux horaires massivement dédoublés au détriment de celle d'à côté sans quasiment de dédoublement. On peut imaginer un lycée (au hasard, du centre ville) qui fait le choix de concentrer les dédoublements sur les « bonnes classes » pour être bien classé dans la réussite aux concours, et un autre lycée (au hasard dans une banlieue délaissée) qui concentre les dédoublements sur l'aide aux élèves en difficulté. Couplé avec la liberté de la carte scolaire, ça donnera quoi?

A terme, on peut supprimer le terme « nationale » accolé à « éducation ». Si les horaires ne sont pas les mêmes, les programmes ne pourront plus l'être. La conséquence logique dans quelques années sera de supprimer les épreuves nationales du bac au profit d'un « contrôle en cours de formation ». On ne demandera bientôt plus à un élève: « Quel bac avez-vous eu? » mais « Où avez-vous eu le bac? » et toutes les réponses n'auront pas la même valeur.

Une autre bombe pourrie a été déposée dans la réforme : de nouvelles matières sont inventées (on rénove n'est-ce pas?) : littérature et monde contemporain, mesure et pratique scientifique, droit et grands enjeux du monde contemporain... De plus, il est précisé que les enseignements technologiques et les enseignements généraux seront rapprochés. En quoi est-ce une bombe pourrie? C'est que la caractéristique de ces matières est qu'elles peuvent référer à plusieurs disciplines: qui va enseigner « littérature et monde contemporain », les profs de français ou les profs d'histoire-géo? Qui va enseigner « droit et grands enjeux contemporains »: les profs d'éco-droit, les profs de S.E.S. ou les profs d'histoire-géo? Dans un contexte de suppression massive de postes, bonjour l'am-

bianche dans la salle des profs... Ce sont bien sûr des carottes glissées aux associations disciplinaires pour mieux faire avaler la réforme. C'est aussi une possibilité pour les chefs d'établissement d'optimiser la gestion de leur personnel. Mais si le choix est fait de laisser les établissements libres, à terme, toute évaluation nationale deviendra là encore impossible...

## Une réforme qui dessine un tout très cohérent

Cette réforme a certes comme objectif premier d'accompagner les suppressions massives de postes prévues par la « RGPP » (refonte générale des politiques publiques). Mais au-delà, il s'agit d'une offensive plus générale.

Si on se retourne, on a eu une réforme des programmes de primaire, la maternelle va progressivement disparaître au profit de jardins d'enfants privés, les lycées professionnels ont été réformés en profondeur avec le passage au bac pro en trois ans et la suppression des B.E.P., les collèges ont été réformés avec la mise en place du « socle de compétences », la filière technologique tertiaire a été réformée il y a quelques années, et l'université est en train d'achever sa réforme « LMD » et « LRU ». Pièce par pièce, c'est tout le système éducatif qui est bouleversé en profondeur. L'intelligence du gouvernement, c'est de procéder comme pour un puzzle: un bout par ci, aux contours de préférence un peu flou, un autre bout par là, et le tout pas dans l'ordre. L'université, puis la filière technologique, puis le primaire... Ce saucissonnage permet de diviser les réactions, corporation par corporation, sans qu'aucune n'aie de vision d'ensemble. Et toute tentative de réfléchir à la cohérence de l'ensemble est accusée de tirer des plans sur la comète en l'absence de renseignements sûrs.

Il procède à chaque fois au pas de charge, déclenchant l'incrédulité des professions concernées. Par exemple, la réforme du lycée doit être mise en place à la rentrée prochaine. Tous les programmes doivent être changés. Normalement, ça demande au minimum une année scolaire: constituer des groupes d'experts pour rénover les programmes, vérifier la cohérence d'ensemble, vérifier la cohérence entre les différents niveaux, et ensuite il faut laisser aux éditeurs scolaires le temps nécessaire pour confectionner puis imprimer les manuels. Là, des groupes « ad hoc » de quelques individus sont nommés par le ministère pour boucler les programmes en deux mois, les programmes de seconde seront bouclés sans qu'on n'aie la moindre idée des programmes de première... Pour chacune des réformes, il est clair aux yeux des personnels concernés qu'elle créera une situation ingérable, et ils n'y croient donc pas, ou pas sans être amendée. Ils n'ont pas compris que cette ingétabilité ne dérange pas le pouvoir, au contraire. Si le but est de dégrader suffisamment le service public pour faire

apparaître sa suppression comme inévitable, comme le recommandent les préconisations de l'OCDE, c'est même pas mal.

On peut trouver des points communs à toutes ces réformes, surtout si on les met en regard d'autres décisions connexes, telles que financer des écoles privées dans le cadre du plan banlieue, la loi sur la mobilité des fonctionnaires, la réforme des missions de l'inspection, les directives pour favoriser l'alternance dans le professionnel :

- A défaut de privatiser l'éducation, introduire un maximum de concurrence, entre privé et public, entre établissements publics, entre disciplines, entre enseignants... L'école doit respecter le modèle idéologique de l'entreprise, avec son corollaire en terme de soumission de l'enseignement aux lois du marché, de contraintes de temps et de « culture du résultat » incompatible avec le temps long de l'apprentissage si du moins on veut déboucher sur des connaissances maîtrisées.

- Dans la même logique, un discours en terme « d'excellence ». Des « lycées d'excellence » dans les banlieues, des « universités d'excellence » financées dans le cadre du plan de relance... Cette appellation d'"excellence" permet de revendiquer de laisser à l'abandon la masse des élèves pour concentrer aide et financement sur les plus méritants. Ceci permet de légitimer idéologiquement la sélection sociale: ceux qui échouent sont responsables de leur échec, il suffit de regarder la poignée de jeunes issus de milieux populaires qui auront réussi.

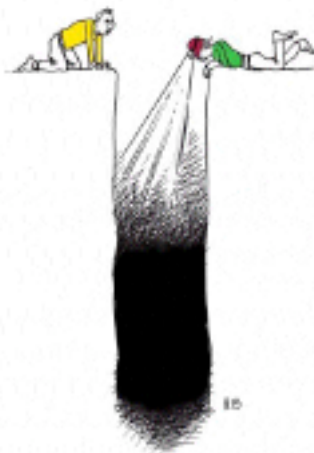
- Une dégradation du service public qui servira ultérieurement de justificatif à son démantèlement.

- Un retour à un enseignement plus mécanique et autoritaire. Les futurs exploités n'auront pas besoin de connaissances et moins ils ont d'esprit critique et de points de repères mieux ce sera pour des salariés qui devront être flexibles et polyvalents dans un tertiaire automatisé.

Dans le même temps, des mesures sont prises pour favoriser la précarisation du personnel de l'éducation nationale. Le personnel ouvrier et administratif est progressivement transféré aux régions, et n'a donc plus le même employeur, le même statut, et peut être déplacé plus facilement. La réforme de la formation des enseignants et la suppression des IUFM, ce qu'on désigne par « maitrise » permettra de disposer d'un personnel soit-disant formé à l'enseignement mais n'ayant pas eu le concours, donc d'une réserve importante de précaires, d'autant plus importante qu'on supprimera des postes aux concours. Pour les titulaires, qui seront mis en concurrence avec les précaires, notamment qui dans un premier temps pourront faire de la résistance passive à bon compte en refusant les nouvelles missions de la réforme qu'exécuteront des précaires qui n'ont pas le choix, ils découvriront bientôt le décret sur la mobilité des fonctionnaires les obligeant à chercher un reclassement par eux-mêmes sous peine de licenciement.

## REFORME DU LYCEE

En classe de seconde, les sciences économiques et sociales deviennent un "enseignement d'exploration"



- "Qu'est-ce que tu cherchais?"  
- "Des profs de S.E.S.!"

C'est bien tout le fonctionnement éducatif qui est remis en cause.

### Quelles réactions?

La réforme a été bien emballée et les réactions sont loin d'être à la hauteur.

Le SGEN et l'UNSA approuvent la réforme au nom de l'innovation pédagogique, et ils ont réussi à se mettre la FCPE dans la poche. On peut voir ici s'esquisser ce que serait la politique d'un PS revenu au pouvoir: la même.

Pour le reste, c'est un peu compliqué. Chacun sait que s'opposer à cette réforme demanderait à nouveau une lutte de grande ampleur et de longue durée. Or tous les mouvements importants de profs récents ont été défaits. Si la réforme Darcos a été retirée, ce n'est pas grâce à eux mais grâce aux lycéens. Or les syndicats lycéens se sont abstenus, la réforme est trop complexe pour être comprise au-delà de son emballage démagogique (moins de cours et plus de choix). Le pouvoir est aussi en train de faire une démonstration de force aux lycéens: vous croyiez avoir gagné l'année dernière? Et bien on vous montre que gagner ne sert à rien, revoilà la même un an après. Et là où une riposte tente de s'organiser, la répression tape très fort, d'autant plus fort qu'il s'agit pour le moment de réactions isolées. D'autant plus isolées, qu'à la différence de l'année dernière le silence médiatique est assourdissant.

Les profs savent qu'ils ne peuvent rien sans les parents et les lycéens, ce qui demande un important travail de propagande sur une base non corporatiste, ce qui n'est jamais facile. Les syndicats opposés à la réforme (essentiellement SNES et SUD) restent prisonniers de leur stratégie habi-

tuelle. Le SNES « fait monter la pression » pour déboucher sur « une grande journée d'action » (prévue en janvier) à laquelle personne ne croit. Il est désorienté par l'absence d'unité possible avec les syndicats réformistes et espère visiblement toujours pouvoir négocier des améliorations à la marge sans rapport de force. SUD est dans une stratégie de rivalité avec le SNES. Il a bien compris qu'il s'agissait d'une réforme « de la maternelle à l'université », mais mène un combat très idéologique centré sur la maitrise qu'il considère comme le noeud de cette réforme. Il est en l'état incapable d'impulser un mouvement d'ampleur sur le contenu concret de cette réforme.

La force de ce gouvernement, c'est de savoir emballer ses propositions, les découper en morceaux de puzzles incompréhensibles pour isoler les réactions, d'aller très vite pour que personne n'ait le temps de comprendre et se retourner, de semer habilement dans chacune de ses propositions des pommes de discorde pour empêcher la constitution d'un collectif ensuite, et de taper très fort préventivement sur ceux qui se dressent en travers de son chemin. Cette tactique n'est pas spécifique à l'éducation nationale, on peut la voir à l'oeuvre dans à peu près tous les domaines.

Et pour l'instant, elle reste efficace, d'autant plus efficace que l'opposition institutionnelle partage ses objectifs et ne proteste qu'à la marge. Son rôle à elle est de protester sur des points secondaires de façon à contribuer elle aussi à masquer la logique d'ensemble: l'exemple en est donné jusqu'à la caricature avec la réforme des lycées: les médias n'ont parlé que d'une chose, la fin de l'histoire géo obligatoire en terminale S (mais plus d'heures en 1ère et une possibilité d'option). Saviez-vous que c'était déjà le cas (mais sans possibilité d'option) en terminale technologique? Là, ça semble moins gênant... Et on a vu beaucoup de personnalités intellectuelles et de gauche se lever pour défendre l'importance de l'histoire géographique dans la formation des élites. Par contre, personne n'a remis en cause la réforme dans son ensemble. L'instruction des enfants des couches populaires, ce n'est plus l'affaire de la gauche depuis bien longtemps. Cet exemple est typique du partage des rôles gauche droite, et pas seulement dans le domaine de l'éducation. Le gouvernement avance vite, le PS crée des écrans de fumée pour y précipiter une éventuelle opposition et surtout éviter de poser les problèmes de fond.

L'opposition à cette réforme semble difficile, mais une prise de conscience de la nécessité d'une réaction d'ensemble de la maternelle à l'université progresse. Et les collectifs de lutte qui tentent de se créer aujourd'hui sont autant de pierres dans le jardin de la hiérarchie qui compte sur l'individualisation et la division pour la gestion au quotidien des résultats de la réforme demain.

Sylvie, OCL-Paris

# A propos du 49<sup>e</sup> congrès de la CGT

## Orientation et résolutions

Le texte d'orientation était basé sur 3 axes (De la crise à un développement humain durable ; Un rôle et des responsabilités accrues pour le syndicalisme, pour la Cgt ; Des modes d'organisation pour la syndicalisation du plus grand nombre de salariés) et 7 résolutions.

Pour la Cgt, la crise est structurelle. «Elle a trois racines profondes : une nouvelle phase de la mondialisation qui a provoqué la mise en concurrence des travailleurs à une échelle sans précédent; une augmentation de la rentabilité du capital qui a accru la pression sur les salariés, développé la précarité et réduit l'investissement dans la sphère productive ; l'existence d'un volume impressionnant de liquidités qui a permis une inflation des actifs financiers et immobiliers». Elle en déduit que «La crise actuelle met en exergue le besoin d'une nouvelle stratégie de développement social, économique et environnemental ; ce qui suppose de profondes transformations économiques et sociales comme l'a soutenu la Cgt depuis de nombreuses années». Pour cela, elle propose :

- Un socle commun de droits individuels transférables et garantis collectivement ;
- La reconnaissance des qualifications liées au métier exercé et la progression d'au moins un niveau de qualification au cours de sa carrière
- L'égalité des droits, quels que soient les entreprises et leur taille, la branche, le bassin d'emploi, le sexe et les origines des salariés...
- Le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie
- La Sécurité Sociale Professionnelle, composante d'un «Nouveau Statut du Travail Salarié»
- Une nouvelle approche de la santé
- Des droits nouveaux à l'entreprise
- Une «maison commune des régimes de retraite» qui «qui serait une nouvelle institution de Sécurité sociale, fonctionnant sur la base d'une représentation des assurés, garantissant la viabilité de notre système et les règles de solidarité régissant les relations entre les différents régimes».
- Mettre en place une stratégie de développement humain durable implique d'avancer vers plus d'égalité et plus de démocratie avec une nouvelle politique industrielle et environnementale, un changement des politiques économiques (la reconnaissance universelle de la notion de «Travail décent» et de «Biens publics mondiaux» ; la mise en place de règles sociales et de protection de l'environnement de portée générale ; le développement d'une politique cohérente de l'énergie, de l'industrie et de l'environnement ; la création de nouveaux indicateurs de développement économiques et humains).

**Du 7 au 11 décembre 2009 s'est tenu à Nantes le 49<sup>e</sup> congrès de la CGT. Si les tenants d'un syndicalisme d'accompagnement sont sortis vainqueurs (qui aurait pu penser le contraire ?), les débats ont été vifs et les tenants d'un syndicalisme lutte de classe se sont fait entendre.**

Le 2<sup>e</sup> axe portait sur le fait que la Cgt doit assumer ses responsabilités à tous les niveaux de son champ d'intervention : individuel et collectif ; particulier et général ; sur le lieu de travail, dans la branche, la profession ; territorial, national, international, mondial ; professionnel, territorial et multi-professionnel. La résolution 2 porte sur l'enjeu majeur de construire la Cgt avec les jeunes. Elle reconnaît :

- que l'articulation entre action nationale et conflits d'entreprises ou de services, entre action professionnelle et interprofessionnelle, a fait débat ;
- un relatif attentisme entre deux initiatives nationales interprofessionnelles ;
- que «sans sous-estimer l'importance du débat sur la tactique des luttes, il ne faut cependant pas perdre de vue celui, essentiel, sur le contenu de celles-ci : des propositions alternatives à la crise, avec un contenu social transformateur». Elle en conclut qu'il faut conquérir une plus grande implication des salariés dans les luttes, les négociations, le syndicalisme, élargir la représentativité de la Cgt et renforcer la légitimité du syndicalisme.

Le 3<sup>e</sup> axe s'attachait aux modes d'organisation pour la syndicalisation du plus grand nombre de salariés. «Il existe cependant une très grande diversité de taille, de niveau (entreprise, départemental, régional, voire national) entre les syndicats sans qu'aucune forme ne puisse servir de modèle «idéal» pour tous. (...)Le territoire n'est pas qu'une échelle géographique, il est en rapport avec des réalités politiques, économiques, administratives. Quel est aujourd'hui le territoire pertinent pour la constitution du syndicat ? L'entreprise ? La localité ? La ville ? Le département, le bassin d'emploi, la filière professionnelle ? (...) Pour autant, répondre à la demande de coordination revendicative spécifique à tel ou tel groupe de salariés par la création de syndicats particuliers (chômeurs, intérimaires, sans papiers, stagiaires etc.) serait loin d'être judicieux. Syndicats de site, syndicats multi-professionnels, constituent déjà des débuts de réponses possibles au niveau territorial qui demandent sans doute à être complétées par des collectifs permettant d'animer les

batailles revendicatives propres à telle ou telle question».

## Une contestation loin d'être négligeable

Pendant quatre jours, de nombreuses interventions ont dénoncé les dérives, échecs et renoncements de la direction confédérale : critiques de la tactique des grèves saute-moutons du début 2009, de l'insistance à privilégier les négociations plutôt que les luttes, exigence de repères revendicatifs précis sur les salaires, les retraites, le temps de travail.

Les votes semblent traduire un soutien massif à la direction. Le nombre significatif de «contre» le rapport d'activité (7,7 % d'absentéisme, 77,2 % pour, 22,7 % contre soit +6 % par rapport au 48<sup>e</sup> congrès) ne saurait masquer les 76 % (sur les structures) à 86 % (sur les jeunes) sur les différentes parties du document d'orientation. Sans parler du score quasi historique (90 %) pour la direction confédérale. Mais il faut rappeler que tout se joue d'abord en amont (désignations des délégués, votes «contre» devant seuls être recensés, toutes les autres voix étant considérées comme «pour» et les abstentions sorties des pourcentages), puis, pendant le congrès, pressions permanentes exercées sur les délégués exprimant des désaccords et dénonciations des «dissidents».

La direction s'est arc-boutée sur ce qui était, pour elle, les enjeux essentiels de ce congrès : validation de la sécurité sociale professionnelle et du nouveau statut du travail salarié comme réponses immédiates et horizon indépassable des luttes contre les licenciements ; refus de toute revendication chiffrée sur les salaires ou les retraites ; poursuite de la modification de l'organisation de la Confédération avec regroupement des fédérations, suppression des unions locales voire des unions départementales, structures géographiques appelées à être remplacées par des unions régionales plus dociles, concentration de la direction dans un comité exécutif et un bureau confédéral réduits et entièrement à la main du secrétaire général et d'une équipe de conseillers proches de la social-démocratie libéralisée.

Si les luttes étaient grandement absentes du congrès, les interventions de Jean-Pierre Delannoy de la métallurgie du Nord-Pas-de-Calais (candidat non officiel au poste de secrétaire général) appelant à revoir la «stratégie confédérale d'accompagnement du capitalisme» et à revenir à la lutte de classe, celle d'Alexis Antoine de Molex mêlant dénonciation des attaques du patronat et de l'État et appel à la lutte et à la solidarité de toute la Cgt avec ceux qui se battent et notamment les Conti, ont recueilli un large soutien des congressistes. La direction, sous la pression des interventions critiques, fut obligée d'ac-

cepter de nombreux amendements, tant sur le débat général que sur les revendications. Mais, sans revenir aux 37,5 annuités de cotisations sur les retraites ou à un chiffre des augmentations de salaires comme point de départ des luttes futures. A noter qu'après l'intervention d'un docker du Havre, très lutte de classe, qu'on a vu arriver sur scène une forte délégation de sans-papiers de l'UL de Massy, Raymond Chauveau et Francine Blanche en arrière plan. Standing ovation de la salle. Et c'était parti sur la grande lutte de la Cgt, la seule chose que la confédération essaye de se mettre sous la dent comme « victoire » depuis le dernier congrès. La mise en scène au congrès confédéral a été une manipulation, et il faut le dire !

Signe que la contestation était bien présente et importante, les représentants de la Confédération Européennes des Syndicats (CES) et de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) ont été contraints de raser les murs tandis que B. Thibault a préféré demander à F. Chérèque de renoncer à venir.

*« Derrière les manifestations d'autosatisfaction de B. Thibault, la base combative de la CGT a réussi à faire irruption dans ce congrès et à mettre sur la défensive les tenants du (contre)réformisme grâce à la détermination et aux luttes de tous ceux qui, dans leur diversité, rejettent la collaboration de classe (...). Le combat entre réformiste et révolutionnaire est désormais clairement identifié devant nous et c'est, concernant la CGT, dans la CGT qu'il se mènera et se gagnera. Face aux luttes qui vont continuer de s'amplifier face à la guerre de classe menée par le pouvoir et à la régression sans limite à laquelle le capitalisme en crise permanente condamne les travailleurs, les dirigeants réformistes de la CGT ne parviendront pas longtemps à contenir la colère du peuple et des syndiqués fidèles à l'héritage de la « Grande dame », déclare le Front Syndical de Classe à l'issue de congrès. Espérons que le FSC ait raison sur l'amplification des luttes et sur la colère du peuple et des syndiqués. Mais que d'énergie perdue dans un syndicalisme, même le plus radical, ne remet plus en cause les instances de compromission dans lequel le système l'enferme.*

Camille, OCL-Reims



# Chronique de la collaboration de classe

UN CHEMINOT CGT ÉLU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS

Parmi les bureaucrates de la CGT, il en est un, Joël Decaillon qui s'était montré un ardent défenseur de la signature du Traité Constitutionnel Européen (TCE) ; il avait rédigé de multiples notes en ce sens, mais son avis ne fut pas suivi par le Comité Confédéral National de la CGT.

C'est ainsi que juste avant la réunion du Congrès (assemblée nationale et Sénat) qui devait ratifier le traité de Lisbonne, la CGT adressait aux deux présidents la lettre suivante : « A la veille de la réunion en congrès de vos deux assemblées, la CGT tient à vous faire connaître sa position concernant le traité de Lisbonne et la procédure de ratification engagée. [...] Le projet de Traité Constitutionnel Européen (TCE) ayant été soumis à référendum en France, la Cgt se prononce pour que le Traité de Lisbonne, très proche dans son contenu, soit lui aussi soumis à l'appréciation de l'ensemble des citoyens Français. Compte tenu de l'appréciation que la CGT porte sur ce traité nous ne pouvons que nous prononcer, à l'occasion du congrès de Versailles, contre une

modification constitutionnelle qui permettrait son adoption. »

Pourtant, la CES (Confédération européenne des syndicats) à laquelle appartient la CGT, se montrait plus que favorable à cette ratification. Une fois signé elle déclarait : « Maintenant que le processus de ratification est enfin terminé, nous devons agir et ouvrir de nouvelles portes aux droits sociaux. La CES condamne une fois de plus les réserves britanniques, polonaises et tchèques à l'égard de la Charte et elle continuera d'agir afin de s'assurer que tous les travailleurs européens sont traités de manière équitable et égale. »

La CGT sans doute peu désireuse d'être comparée aux gouvernements polonais, britannique ou Tchèque, s'est immédiatement rachetée une conduite. Elle a désigné Decaillon comme candidat au poste de secrétaire adjoint de la CES... il a été élu. Autrement dit l'opposition au traité était du baratin pour la base, une fois les choses sérieuses entamées, c'est la collaboration de classe qui reprend le dessus.

## DE SOS RACISME À AREVA

Fodé Sylla, ex-président de la très socialiste association créée par Julien Dray (dont on sait maintenant qu'il est « innocent » !) a été chargé de mission auprès du ministre de l'environnement pour « appuyer l'action du ministre et entretenir les contacts avec les ministres africains de l'environnement » avant la conférence de Copenhague. Du PS au gouvernement UMP, on connaît, rien de scanda-

leux, c'est la même boutique. En revanche lorsqu'on sait que le même Sylla est, par ailleurs, salarié de la multinationale du nucléaire AREVA, on voit bien quelles orientations ont été défendues à Copenhague. Rien d'étonnant non plus. Sinon quand même que certains élèves font mieux semblants de se démarquer de leur maître (Dray) lorsque ce dernier fait profession de double, triple et quadruple jeu.

**DÉBAT**  
organisé par la librairie  
**Quilombo**  
Le mercredi 20 janvier 2010  
à 19h45 Au CICP  
21ter rue voltaire 75011 Paris  
**LUTTE DES CLASSES**  
**DANS LA CHINE DES**  
**RÉFORMES**

Editions Acratie  
2009 178 p., 15 euros  
En présence de l'auteur,  
Bruno Astarian

# Nucléaire Dernières nouvelles avant l'accident ?

*L'actualité de la saison écoulée a encore montré l'état de délabrement des centrales, qui ne sont plus toutes jeunes. Par ailleurs, les problèmes techniques – et aussi financiers – posés par le « tout-nucléaire » en France commencent à devenir sérieux pour nos dirigeants, qui nous invitent de ce fait à une certaine « décroissance » tout en préparant les esprits à la construction de nouvelles horreurs atomiques. Mais cela sert aussi la propagande des nucléocrates, qui préparent pendant ce temps la gestion des populations lorsque surviendra l'accident majeur...*

Avec la crise et la libéralisation des marchés de l'électricité, les banques et autres rentiers ont besoin d'informations précises pour assurer la rentabilité maximale de leurs capitaux. Du coup, ils ne peuvent qu'être attirés par de belles centrales nucléaires qui produisent des quantités monstrueuses d'électricité à des coûts « maîtrisés » (i.e., qui ne varient pas trop en fonction du sens du vent ou du prix du baril, les frais engendrés par les accidents majeurs étant pris en charge par la collectivité). Mais lorsque ces mêmes centrales se retrouvent indisponibles à causes de grèves ou de problèmes techniques, ça la fout mal. En plus leur production n'est pas ajustable en fonction des besoins, et donc on se retrouve à vendre de l'électricité à perte quand personne n'en veut, et à l'acheter très cher dès qu'il fait froid...

Ceci explique peut-être les infos diffusés dans la presse ces derniers mois sur la disponibilité effective des centrales nucléaires (vous pensiez qu'EDF informait ses usagers par sympathie et générosité ? Grave erreur ...). En outre, il s'agit aussi de préparer la population à d'éventuelles coupures de courant, tout en préparant l'acceptation des chantiers futurs liés au nucléaire : EPR, lignes THT, etc.

En effet, que nous dit la propagande ? Que la production électrique de base -des centrales nucléaires- n'est pas suffisante. Il en faudrait donc un peu plus pour avoir une capacité de production plus élevée, et ainsi ne pas être obligé d'importer très cher de l'électricité à des pays voisins qui peuvent mettre en route des

centrales thermiques en quelques heures. Concrètement, il nous faut quelques EPR de plus, à Flamanville ou au Tricastin. Notons que les importations d'électricité n'ont jamais été aussi élevées en France depuis 30 ans, ce qui est un comble pour le champion européen du « tout électrique – tout nucléaire » ! A côté de cela, on nous explique que le réseau électrique est saturé quand il fait froid, c'est à dire que les lignes THT sont au maximum de leurs capacités. Ceci étant particulièrement vrai pour la région PACA et la Bretagne, qui importe plus de 90% de son électricité. A ce propos, les éoliennes bretonnes n'auront pas été d'un grand secours car les jours de plus grand froid il y avait peu de vent... preuve que le « développement durable » brasse de l'air pour pas grand chose au final ? Mais le plus intéressant, c'est que ceci arrive alors qu'une contestation, certes encore faible, s'est développée suite aux projets de ligne THT en Normandie qui relierait les EPR de Flamanville à... la Bretagne ! On explique donc aujourd'hui aux normands et aux bretons que s'ils veulent du courant en hiver, ils ont intérêt à soutenir les projets de lignes hautes tensions dans leur région. Cette « stigmatisation » de la Bretagne dans les medias semble dire aussi : « vous voyez, vous avez lutté victorieusement contre une centrale nucléaire à l'époque, mais cette électricité, vous en aviez bien besoin ! ». Et il est vrai que la lutte contre le nucléaire ne peut que rester faible si elle ne critique pas en même temps le monde qui le rend apparemment indispensable.

## Que s'est-il donc passé cet automne dans les centrales ?

Tout d'abord, il est vrai que les grèves du printemps avaient retardé les opérations de maintenance qui doivent avoir lieu tout les ans. Pendant un mois environ, on recharge une partie du coeur en combustible neuf, et on en profite pour effectuer des opérations de maintenances sur les installations. Mais les grèves n'ont provoqué que quatre ou cinq arrêts de tranche, alors que jusqu'à dix-huit réacteurs se sont retrouvés arrêtés durant les mois d'automne. La raison principale était donc les opérations de maintenance normale, qui ont lieu avant l'hiver (aucune maintenance n'a lieu en hiver, pour que les centrales produisent au maximum), ont été plus nombreuses que d'habitude. De cette façon, EDF produit de l'électricité au moment où elle est la plus chère. Mais si la demande est trop forte (par exemple s'il fait très froid), les 58 réacteurs nucléaires

ne suffisent plus et la France achète alors de l'électricité à ses voisins disposant de centrales thermiques plus faciles à mettre en route rapidement.

La dernière raison expliquant les arrêts de centrales de cet hiver, c'est les incidents. Ainsi, deux centrales ont connu des problèmes lors d'opérations de manutention : un assemblage combustible est resté accroché aux éléments supérieurs de la cuve à Gravelines le 9 août et à Tricastin le 6 novembre. Il est intéressant de noter que pour Tricastin, ce problème arrive sur le même réacteur que l'an dernier, où deux assemblages étaient déjà restés accrochés l'été dernier (voir CA n°184, novembre 2008). On se demande sérieusement quelles leçons ont été tirées de l'accident précédent, pour qu'un problème identique se produise l'année d'après ! Il est clair qu'EDF fait des économies sur la maintenance des centrales, ce qui ne les aide pas à mieux fonctionner, mais là c'est un peu fort !

Il est vrai que des examens plus approfondis permettraient de mieux détecter d'éventuels défauts, mais il ne faut pas oublier que dans un réacteur tout est radioactif, donc plus d'interventions équivalait à plus de radiations pour le personnel. Plus particulièrement, les assemblages combustibles sont très dangereux (à une distance d'un mètre, un assemblage usagé envoie une dose de radiation mortelle en cinq minutes). On trouve là une contradiction entre, d'une part, une plus grande sûreté, qui diminue les risques pour la population environnante tout en augmentant les doses reçues par les trimardeurs du nucléaire, et d'autre part, une diminution des interventions en zone irradiée pour les travailleurs (et des économies de fric pour EDF), mais qui se traduit aussi par un plus grand risque d'incidents ou d'accidents. Dans tout les cas, exiger plus de maintenance et d'entretien dans les centrales, même si cette revendication est légitime, revient à réclamer plus d'irradiation pour ceux que les nucléocrates nomment la « viande à rem ». Cela peut sembler paradoxal au premier abord, mais la seule solidarité réelle avec les travailleurs de l'atome est dans l'exigence d'arrêt immédiat du nucléaire, qui fait converger les intérêts des salariés de la branche avec ceux des populations environnantes (c'est-à-dire tout les habitants de France, si l'on se restreint à nos frontières...). La situation est bien sûr la même pour toutes les usines nucléaires existantes : Tricastin, FBFC à Romans, la Hague, etc.

## Le vieillissement des centrales est également un problème

Le matériel s'use et se déforme. Pour les centrales qui ont déjà 30 ans, il n'est pas toujours facile de trouver des pièces de rechanges identiques à celles d'origine, surtout si les pièces en question ont été changées plus souvent que prévu. Du coup la maintenance devient plus complexe. On apprendait ainsi que des pièces importantes avaient été changées au cours des opérations de maintenance de cet

automne. Il semblerait qu'EDF ait préféré mettre le paquet pour ne pas se retrouver avec un gros pépin cet hiver. Et il vaut mieux passer un peu plus de temps à la maintenance, même si cela coûte très cher (EDF importe de l'électricité à des prix élevés), plutôt que de se trouver avec un incident en plein mois de janvier ou février, qui immobilisera un réacteur pour plusieurs semaines. L'intérêt n'est pas que financier, ni même pour « améliorer » les statistiques : si en 2009 il y a beaucoup de maintenance, et que les centrales ont très peu d'arrêts en 2010, alors la disponibilité (le temps passé à produire du courant) sera très bonne en 2010 comparé à 2009 et l'image de EDF en sortira renforcée par rapport à celle de ses concurrents. Il y a une autre raison importante. Les arrêts actuels sont prévus et « normaux » (maintenance, grèves, etc.).

Le vieillissement des centrales est à peine évoqué dans les medias. Or si un incident sérieux se produisait, l'obsolescence des centrales risquerait d'être mise en lumière et il serait plus délicat pour EDF de prétendre prolonger indéfiniment la durée d'utilisation de celles-ci. Rappelons que les réacteurs ont d'abord été conçus pour durer entre 25 et 30 ans. Cette durée étant atteinte pour certaines centrales, on nous explique depuis quelques années qu'en fait les réacteurs peuvent être utilisés 40 ans sans problèmes, et que d'ailleurs c'était ça leur durée prévue à l'origine (c'est un gros mensonge !). Enfin, EDF projette même de faire durer les centrales jusqu'à soixante ans ! C'est-à-dire en fait qu'elles seront utilisées jusqu'à ce qu'elles pétent, ou

qu'un mouvement social se débarrasse de l'industrie nucléaire...

Ces choix ne sont pas issus d'un délire génocidaire monomaniacal, mais sont le produit du fonctionnement normal du système capitaliste. En effet, l'électricité est une marchandise de première importance dans nos sociétés, et ceux qui la produisent et la vendent sont assurés d'avoir le compte en banque bien rempli. Les 58 réacteurs d'EDF représentent un capital énorme. L'argent pour les construire a déjà été dépensé et donc il s'agit maintenant de le rentabiliser (on estime à 450 milliards d'euros le coût total du parc nucléaire français, ce n'est pas rien...). Comment ? En produisant de l'électricité, pardi ! Donc plus ces monstres atomiques produiront de kilowatts, plus ils rapporteront du pognon. Dit autrement, on les rentabilisera d'autant mieux en les faisant tourner le plus longtemps possible. Voilà pourquoi EDF n'est pas près de fermer ses réacteurs vieillissants. En plus de cela, le prix du kilowatt-heure nucléaire a peu varié ces dernières années, ce qui est un atout considérable pour les entreprises françaises qui disposent ainsi d'une électricité à un tarif « stable ». Les industries de la chimie notamment (20% de l'électricité consommée en France), apprécient d'avoir une source d'énergie dont le coût ne joue pas au yoyo en fonction des événements internationaux. Tout comme l'argent est le nerf de la guerre, l'électricité est aujourd'hui le nerf de la guerre économique. Et l'électricité nucléaire est de ce fait une arme puissante du capitalisme français...

L'industrie nucléaire quand à elle se porte plutôt bien. L'offensive médiatique sur le réchauffement climatique lui a permis de se faire passer pour une énergie « propre », et elle poursuit un lobbying intense pour se positionner dans un maximum de pays. Mais avec la multiplication des réacteurs, et le vieillissement de ceux qui sont dans les anciens pays nucléaires, le risque d'accident majeur s'aggrave. Il s'agit donc de se préparer pour le cas où ça arriverait. Et pour ce faire, les nucléocrates français, fort de leur expérience en Biélorussie [1] (programmes Ethos et CORE) préparent la collaboration des populations à leur survie en milieu contaminé. L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), préparent les situations de crise à venir, en cherchant du soutien dans les associations, voire dans la population en général. Un colloque a eu lieu à Lille au mois de décembre, et d'autres suivront certainement. Il s'agit en effet d'obtenir, après l'accident, « une implication forte de la population » pour gérer la survie en milieu contaminé. Autrement dit, apprendre à vivre avec la radioactivité partout, les cancers et autres souffrances, les enfants malformés ou gravement malades, etc.

La seule solution, et on ne le répétera jamais assez, est de sortir maintenant du nucléaire et du monde qui l'a produit...

Piotr, Lyon

[1] voir l'excellent bulletin n°2 de la Coordination Contre la Société Nucléaire

## PROCES AZF : TOTAL : 1 - Justice : 0

Dans les attendus du procès AZF du 19 novembre 2009, le Président du tribunal correctionnel de Toulouse a longuement exposé les fautes de l'industriel : manquements à l'obligation d'évaluation des risques, de maîtrise de la production, de la gestion des déchets, de collaboration avec la justice...

### DÉFAILLANCE DE L'INDUSTRIEL ET RELAXE GÉNÉRALE

Le Président a constaté la défaillance organisationnelle, l'entrave à l'enquête, la dissimulation, la tromperie, la défense fallacieuse de l'industriel, mais ne pouvant prouver de façon certaine la présence de DCCNa (1) dans la benne déversée dans le 221 juste avant l'explosion, il en conclut que le lien de causalité est incertain, ce qui en matière pénale le conduit à prononcer une relaxe générale. Pour Plus jamais ça ni ici ni ailleurs ce jugement donne un blanc-seing à tous les industriels, désormais ils peuvent détruire des villes en toute impunité. En renonçant à une sanction justifiée à l'encontre d'entreprises non respec-

tueuses de la sécurité de leurs salariés et des riverains le tribunal n'a pas rendu service à la société. C'est en réprimant les auteurs de ces délits que le droit aurait pu et du être socialement utile pour protéger les populations, les ouvriers... et l'environnement.

Ce jugement de relaxe extrêmement choquant est-il pour autant totalement négatif ? N'est-il pas préférable à un jugement qui aurait suivi les réquisitions du procureur et condamné Grande Paroisse, une coquille vide, satisfaisant peut-être les médias, mais ignorant Total et enterrant la catastrophe AZF ? Cette relaxe montre clairement qu'aujourd'hui la loi française ne veut pas attaquer les industriels, que le rapport de force est en faveur des entreprises qui, en réduisant les mesures de sécurité et en privilégiant la sous-traitance, augmentent leurs profits et mettent en danger la vie des citoyens.

### APPEL DU PARQUET, ET DES PARTIES CIVILES

En faisant appel des 2 relaxes prononcées, le procureur de la Répu-

blique de Toulouse, ne fait qu'aller dans le sens d'une justice qui ne peut pas fermer les yeux sur des faits d'homicides (31 tués) et de blessures (20.000 blessés). Pour Plus jamais ça, cet appel est une nouvelle occasion de montrer, en s'appuyant sur les attendus du jugement, que le droit et les pratiques judiciaires doivent changer pour aller vers une plus grande responsabilité des industriels.

En attendant ce second procès pénal, une autre action sera jugée le 17 décembre au tribunal administratif de Toulouse. Des adhérents de Plus jamais ça ont déposé un recours devant le TA en septembre 2005 pour demander une condamnation de l'Etat à la réparation intégrale des préjudices subis et consécutifs à l'explosion de l'usine AZF. Ce recours se fonde sur les multiples manquements dont a fait preuve l'Etat et ses services déconcentrés (DRIRE, DDE) dans l'application de la législation relative aux installations classées, au droit de l'urbanisme et dans la transposition des directives européennes applicables en la matière. Ces multiples manquements évo-

qués dans les différents rapports officiels qui ont suivi la catastrophe, ont été mis en pleine lumière par le Président du tribunal correctionnel dans les attendus de son jugement de relaxe. Un comble !!!

Total : 1 - Justice : 0, mais la partie n'est pas terminée, AZF ne doit pas être une catastrophe pour rien.

### Plus Jamais ça Ni ici Ni ailleurs - Croix de Pierre

#### Dernière minute :

L'audience du tribunal administratif du 17 décembre a été reportée au 15 janvier. Notre dernier mémoire déposé le 11 décembre et mettant en avant les attendus du jugement du 19 novembre et un arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes du 1er décembre 2009 dans l'affaire des "marées vertes" qui a condamné l'Etat, renforcent nos arguments et ont conduit les juges à accorder un délai supplémentaire au représentant de l'Etat pour qu'il puisse y répondre.

(1) Le DCCNa est mis en cause par l'enquête judiciaire. Ce serait le produit qui aurait été mélangé par inadvertance aux nitrates du hangar 221 (note de la CJ)

# Débat public sur les nanotechnologies : Participer c'est accepter !

« les nanotechnologies consistent principalement en la réalisation, la séparation, la consolidation ou la déformation de matériaux par le biais d'un atome ou d'une molécule » (professeur Taniguchi, université Tokyo, 1974)

Ce projet né et développé au sein de la technocratie américaine vise la maîtrise des éléments et processus matériels de la vie dans toutes ses manifestations humaines, animales, environnementales. Plus que d'eugénisme, c'est d'eubiologie qu'il faudrait parler. »

Une chansonnette, écrite par des opposants grenoblois sur l'air du standard « Y.M.C.A. », résume bien ce qu'est le débat public sur les nanotechnologies menées actuellement par la Commission Nationale du Débat Public (C.N.D.P.) :

« Organisation débat pipé, C.N.D.P.  
Participer c'est accepter, C.N.D.P.  
On va discuter,  
ça va rien changer,  
car tout est décidé,  
depuis années. »

La C.N.D.P. est né il y a vingt ans, au moment de la préparation de la séparation des PTT en deux entités (La Poste et France Télécom). Ceci pour neutraliser toutes oppositions en calmant et endormant le public inquiet avec des séries de débat participatif. « La réflexion sur les difficultés rencontrées pour décider de grandes opérations ou mener de profondes réformes (à l'occasion du «renouveau du service public»), ont (sic) conduit à initier de grands débats. Celui mené, en 1989, sous la responsabilité de Hubert Prévot a accompagné la transformation des services du ministère des postes et télécommunications en deux entités : France Télécom et la Poste. »(1)

Cet organisme national générera plusieurs Commission Particulière du Débat Public (C.P.D.P.) mandatées et financées par un ou plusieurs ministères. Les sujets de discussions ont d'abord concerné un projet particulier tel que la construction d'une autoroute, d'un incinérateur, etc. Ensuite des thématiques plus générales et de caractère national ont été mises au débat - très souvent quand les décisions sont prises et les nuisances déjà présentes. Les OGM, les réacteurs de nouvelle génération EPR ont par exemple eu droit à leur série de débat entre industriels, politiques, expert-e-s en tout genre et citoyens gestionnaires. Aujourd'hui c'est le tour de la CPDP Nanotechnologies avec un débat découpé en tranches - par exemple les pneus à Clermont (sic)- interdi-

**Un court extrait du livre de Pièces et Mains d'Œuvre « Aujourd'hui le nanomonde : nanotechnologies un projet de société totalitaire (l'Echappée, 2008) résume bien les dangers de cette technologie et le pourquoi nous nous y opposons : « Oublions un instant les applications dérisoires ou démoniaques des nanotechnologies : verres autonettoyants, «objets communicants», écrans extra-plats, Organismes Atomiquement Modifiés, microdrones et autres obus «intelligents». Les nanotechnologies, qui forment avec les biotechnologies, les sciences de l'information et les sciences cognitives, les technologies dites «convergentes» (NBIC), sont avant tout un projet de pouvoir.**

sant tout approche sociale et analyse globale du nanomonde.

## Une opposition hors du cadre

Heureusement pour nous, des opposants conséquents au nanomonde ont fait le choix de s'organiser en fonction de chaque réalité locale pour tenter de saboter le débat et on l'espère d'organiser la riposte sur un plus long terme. Le Collectif Pièces et Mains d'Œuvre (P.M.O.) de Grenoble avait défriché le terrain et politisé la question du nanomonde. Multipliant les textes d'information et d'analyse, sillonnant l'hexagone pour débattre de cette question, ces membres ont permis de faire émerger une contestation radicale. En 2006, des collectifs et individu-e-s de Grenoble et d'ailleurs ont par exemple organisé une semaine de mobilisation contre l'ouverture de MINATEC(2).

Quand le débat public sur les nanos c'est officialisé un site d'opposition a été mis en place ([www.nanomonde.org](http://www.nanomonde.org)). Ensuite est venue le temps de l'opposition en chair et en os par l'écrit, la parole et les actes, en essayant de ne pas être intégré au spectacle. Cela a donné par exemple à Toulouse une interruption d'une demi-heure due à l'ammoniaque versé dans la salle. Un véritable

débat PUEblic ! A Clermont Ferrand une opposante très bien sapée a réalisé une intervention à la Yes Men(3) en prenant le micro avant le début du débat et faisant une longue introduction plus que critique. En voici quelques morceaux choisis :

« [...] ce que nous voulons, c'est entendre vos arguments pour les analyser. Cela permettra aux décideurs politiques de bien préparer leurs réponses, et de prévoir des contre-arguments pour éviter le «syndrome OGM», comme ils disent. C'est pourquoi nous avons fait appel à l'agence I&E (4), spécialiste en stratégie d'opinion, qui saura décortiquer vos interventions, analyser les mots qui reviennent le plus souvent, y compris dans vos contributions sur le site du débat public. Voici la preuve que vous pouvez tout dire et que ça ne sera un problème pour personne. J'ai ici la liste des 147 questions que nous avons prévu que vous poseriez. Ainsi, vous pouvez vous offusquer que ce débat n'intervienne que maintenant, alors que le gouvernement vient d'investir massivement dans le plan nano-Innov : c'est la question 147. [...] C'est mieux si vous posez les questions vous-mêmes, pour les incarner, pour la caméra, cela donne de la spontanéité. [...] Notre objectif est de vous acclimater au nanomonde que vous n'avez pas choisi mais qui va bouleverser votre vie. [...] Le nanomonde où tout sera pucé, vos objets, vos papiers, vos animaux, votre environnement, où vous serez détectés partout pour recevoir enfin des publicités personnalisées tout au long de la journée et de vos activités - un monde entièrement piloté par des machines ! Imaginez enfin que vous pourrez vous faire implanter un hippocampe artificiel pour améliorer votre mémoire imparfaite ! Bon, on ne parlera pas de ça ce soir tout-de-même, on va plutôt parler des questions auxquelles il est facile de répondre pour mieux vous rassurer. [...] » (5)

Dans d'autres villes le débat a été simplement perturbé par le déploiement d'une banderole, la distribution d'un tract ou les questions dérangeantes. A Lille une soixantaine de personnes ont réussi-e-s à faire arrêter le débat tellement il était inaudible et que la salle était bordelisée. L'apothéose a été l'annulation pure et simple du débat grenoblois. En effet malgré les fouilles méticuleuses et l'attente dans le froid, deux cent opposant-e-s ont fait un tel chahut que le débat n'a pu démarrer. On a entendu par exemple les slogans suivants « Fermez MINATEC et le C.E.A., après on discutera », « le débat on s'en fout, on veut pas de nanos du tout » ou en encore « Flics, chercheurs ou militaires qu'est ce qu'on ferait pas pour

un salaire ». Une banderole Fermez MINATEC a même été déployée. Suite à cela La C.N.D.P. invente le débat sans public en proposant d'organiser deux salles distinctes avec d'un côté les spécialistes et de l'autre le bas peuple les regardant par visio conférence répondre à des questions posé avant par internet ou le jour même par l'intermédiaire d'une hôtesse et d'un technicien. Mais avant de pouvoir réaliser cela à Metz le 15 décembre, il y a eu l'étape caennaise où une trentaine de personne ce sont vu interdire l'entrée dans la salle. Le tri étant effectué par les RG et autres flics en civils locaux.

En conclusion cette tournée d'acception tourne un peu au vinaigre pour les technocrates. A nous de continuer le combat des

nécrotechnologies et le monde qui les rends possible. Des technologies mortifères anciennes tel que le nucléaire au plus récentes tel que les nanotechnologies, notre opposition radicale doit être continue et amplifiée.

Nous n'avons pas peur, nous sommes en colère !

Rimso ! (OLS-Paris) cobaye du laboratoire plannétaire, le 14/12/2009.

- 1- Site de la C.N.D.P. : [www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr) cité par Pièces et Main d'Œuvre dans « Aujourd'hui le nanomonde #16 » de septembre 2009 - téléchargeable sur [www.piecesetmain-doeuvre.com](http://www.piecesetmain-doeuvre.com)
- 2- MINATEC c'est « 2400 chercheurs, 1200 étudiants et 600 industriels et spécialistes du transfert technologique regroupés sur 20 hec-

tares et disposant d'infrastructures exceptionnelles, notamment 10 000 m<sup>2</sup> de salles blanches : MINATEC constitue un campus d'innovation unique en Europe et au meilleur rang international dans le domaine des micro et nanotechnologies ». (site internet de MINATEC)

3- activistes américains, connus pour usurper l'identité et l'image d'industriels ou de politiciens afin de détourner leur propagande.

3- I&E s'est illustrée à l'automne 2008, en répondant à un appel d'offre du gouvernement visant à repérer les leaders d'opinion dans l'éducation nationale et à anticiper les risques de contestation (le Canard Enchaîné 30/09/09)

4- version complète consultable sur le site [www.nanomonde.org](http://www.nanomonde.org) (rubrique actualité).

## Livres

### La terrorisation démocratique

Claude Guillon, *Libertalia*, 2009, 160 p., 7.00 euros

L'affaire dite « de Tarnac », en novembre 2008, a médiatisé l'existence d'un arsenal législatif censément destiné à lutter contre le terrorisme. Mis en place à partir de 1986 par les gouvernements de gauche comme de droite, il a trouvé une nouvelle légitimité depuis les attentats du 11 septembre 2001 et de nouveaux moyens dans les dispositifs européens. Bien avant Tarnac, il a permis d'arrêter, dans l'indifférence générale, des centaines de prétendus « islamistes », le plus souvent relâchés après de longs mois de détention. Ce sont maintenant des militants révolutionnaires qui font les frais de textes sans cesse révisés et durcis. L'auteur présente la définition européenne du terrorisme, puis analyse les mécanismes et la signification de cette « terrorisation démocratique » qui concerne et vise les étrangers et les jeunes (deux figures dangereuses combinées), mais plus largement tous ceux qui peuvent, à un moment ou un autre, contester l'injustice du système capitaliste.

La question n'est donc pas de savoir si les lois d'exceptions sont compatibles avec la démocratie, à moins de considérer la « démocratie » comme une abstraction morale et non pour ce qu'elle est - un mode de régulation politique du capitalisme -, et d'ignorer qu'elle se

nourrit d'un arsenal législatif « antiterroriste » sans cesse enrichi. Il invite ainsi à ce que la question de la répression cesse de se poser en terme de « bavure » policière ou judiciaire, illusion qui se paiera cher, car nulle force prétendante au pouvoir dans les Etats européens n'envisage de rompre avec cette politique de terrorisation consolidée ces dernières décennies.

Seuls de larges mouvements de lutte et de désobéissance seront en mesure de neutraliser les dispositifs de contrôle et de répression. Ainsi Guillon rappelle utilement que quelques centaines de milliers de personnes dans les rues de Paris réduisent à néant n'importe quel plan Vigipirate, tout comme aucune police politique n'est en mesure de faire échec à une grève générale. Sauf à recourir à d'autres moyens tels ceux de la guerre contre-révolutionnaire. Hypothèse qu'il n'exclut pas, et à laquelle la bourgeoisie se prépare sans doute sous couvert de maintien de l'ordre, et que contribue à accréditer la militarisation croissante de la police ajoutons-nous ! Tant il est certains qu'aucune bourgeoisie, aucun Etat ne laisseront se développer de révolution, même non-violente, mais au contraire assumeront toujours toute violence pour conjurer quelques bouleversements que ce soit.

### Ce que tout révolutionnaire doit savoir de la répression

Victor Serge, *La Découverte* 2009, 180 p. 14.50 euros

Fichage, surveillance, filature, écoutes, infiltrations, manipulations et provocations ? autant de techniques policières que les régimes de tout poil ont toujours employées contre ceux qui entendaient contester l'ordre établi. Au lendemain de la révolution russe, les archives secrètes de la police politique tsariste la sinistre « Okhrana » sont tombées entre les mains des insurgés. Victor Serge les a dépouillées. De sa lecture de centaines de rapports et fiches de police, il a tiré une sorte de guide pratique des techniques de répression policière, publié pour la première fois en France en 1926. Si les technologies répressives se sont depuis considérablement modernisées, les grands principes de leur fonctionnement, dévoilés ici, demeurent toujours d'actualité à l'âge de la surveillance électronique.

Après une analyse minutieuse du fonctionnement de la police politique et de la mentalité des « agents provocateurs », Serge pose la question du rapport à la légalité, et livre des conseils de base aux militants : comment repérer

une filature, résister à un interrogatoire, déjouer des manœuvres de provocation... Loin de toute paranoïa, la leçon fondamentale de ce petit manuel reste éclairante : « Il n'est pas de force au monde qui puisse endiguer le flot révolutionnaire quand il monte, et face auquel toutes les polices, quels que soient leur machiavélisme, leur science et leurs crimes, sont à peu près impuissantes. » Ce document est éclairé par un avant-propos d'Éric Hazan en lien avec l'« affaire Tarnac » et une actualisation de Francis Dupuis-Déri sur les techniques contemporaines de contrôle policier.



## Numéro spécial de Courant Alternatif

- Notes critiques sur le productivisme
- Le bio : bonbon à bobos, babas et autres gogos
- L'écologie bien comprise, un super plan !
- Hallali générale sur l'écologisme
- Histoire du mouvement antinucléaire français
- L'arnaque des agrocarburants

- Modifications de l'environnement : des bricolages hasardeux scientifiquement étayés

**L'environnement  
c'est Kapital !**

- Les OGM une menace majeure sur... notre liberté
- Le retour du religieux appliqué à l'écologie
- Ecologiste au pays de Bové

**Parution 11 février, 4,5 euros ... Et bien d'autres choses  
A commander dès maintenant**